LA LANGUE
DES
FORMULES DE SENS

PAR

LUCIEN BESZARD

Docteur en philosophie (Allemagne).
Ancien professeur au Collège Eötvös (École normale supérieure de Budapest).
Ancien professeur suppléant à l'Université de Budapest.

THÈSE
POUR LE DOCTORAT ÈS LETTRES
PRÉSENTÉE
A LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE NANCY

PARIS
LIBRAIRIE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR
5, QUAI MALAQUAIS (6e)

1910

LA LANGUE

DES

FORMULES DE SENS

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

LA LANGUE
DES
FORMULES DE SENS

PAR

LUCIEN BESZARD

Docteur en philosophie (Allemagne).
Ancien professeur au collège Eötvös (École normale supérieure de Budapest).
Ancien professeur suppléant à l'Université de Budapest.

THÈSE

POUR LE DOCTORAT ÈS LETTRES

PRÉSENTÉE

A LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE NANCY

ACAD.
LUGD.BAT.
BIBL.

PARIS
LIBRAIRIE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR
5, QUAI MALAQUAIS (6e)

1910

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41547223_0007

A

MONSIEUR JOSEPH ANGLADE

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE NANCY

TÉMOIGNAGE DE RECONNAISSANCE

POUR

SES EXCELLENTS CONSEILS

TABLE DES OUVRAGES CONSULTÉS

Anglade (J.). — *De latinitate libelli qui inscriptus est Peregrinatio ad loca sancta.* (Thèse) Paris, 1905. — En abrégé : Anglade, *Peregrinatio.*

— Compte rendu de la thèse de M. Haag ; cf. infra. (*Revue de Philologie française et provençale*, 1900, p. 150 et suiv.).

Appendix Probi, herausgegeben von W. Heraeus (*Archiv für lateinische Lexikographie*, XI, 301-331.) — En abrégé : *Appendix Probi.*

D'Arbois de Jubainville. — *La déclinaison latine en Gaule à l'époque mérovingienne.* Paris, 1872. — En abrégé : d'Arbois de Jubainville.

Bonnet (M.). — *Le latin de Grégoire de Tours.* Paris, 1890. — En abrégé : Bonnet.

Du Cange. — *Glossarium mediae et infimae latinitatis.* Niort, 1883-1887. — En abrégé : Du Cange.

Forcellini. — *Totius latinitatis lexicon, cura et studio de Vit*, I-VI. Prati, 1858 sqq. — En abrégé : Forcellini.

Geyer (P.). — *Beiträge zur Kenntnis des gallischen Lateins* (*Archiv für lateinische Lexikographie*, II, 25 et suiv.).

Godefroy (Fr.). — *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes, du IX^e^ au XV^e^ siècle*, I-IX. Paris, 1881-1902. — En abrégé : Godefroy.

Goelzer (H.). — *Étude lexicographique et grammaticale sur la latinité de saint Jérôme.* (Thèse) Paris, 1884. — En abrégé : Goelzer.

Grimm (J.). — *Deutsche Rechtsalterthümer.* Gœttingue, 1854.

Grundriss der romanischen Philologie, 2^e^ éd., t. I. Strasbourg, 1904-1906.

Haag (O.). — *Die Latinität Fredegar's.* Erlangen (diss. de Fribourg-en-Brisgau), 1898. — En abrégé : Haag. [Cf. supra sub verbo Anglade].

Le Blant (E.). — *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIII^e^ siècle*, I-II. Paris, 1856-1865. — En abrégé : Le Blant.

Marculfe (Formules de), publiées par M. Zeumer ; *Monumenta Germaniae historica, Legum Sectio* V (1886), p. 32-106.

Meyer-Lübke (W.). — *Grammaire des langues romanes*, I-III, IV. Paris, 1895-1906. — En abrégé : Meyer-Lübke.

Pirson (J.). — *La langue des inscriptions latines de la Gaule.* Bruxelles, 1901 (Bibliothèque de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liège, XI). — En abrégé : Pirson, *Inscr.*

Pirson (J.).— *Le latin des Formules mérovingiennes et carolingiennes ; chap. I. Phonétique* (*Romanische Forschungen*, XXVI, 837 et suiv.). — En abrégé : Pirson, *Rom. F.*

Riemann (O.). — *Syntaxe latine d'après les principes de la grammaire historique*. Paris, 1890.

De Rozière. — *Recueil général des Formules usitées dans l'empire des Francs du Ve au Xe s.* ; I-II. Paris, 1859; III, Paris, 1861.

Schuchardt (H.). — *Vokalismus des Vulgärlateins*, I-III. Leipzig, 1866. — En abrégé : Schuchardt.

Schwan-Behrens. — *Grammatik des Altfranzösischen*. Leipzig, 1901. — En abrégé : Schwan-Behrens.

Seelmann. — *Die Aussprache des Latein*. Heilbron, 1885.— En abrégé : Seelmann.

Sittl (K.). — *Zur Beurteilung des sogenannten Mittellateins* (*Archiv für lateinische Lexikographie*, II, 550 et suiv.). — En abrégé : Sittl.

Slijper (E.). — *De Formularum Andecavensium latinitate disputatio*. (Thèse) Amsterdam, 1906. — En abrégé : Slijper.

Zeumer (K.). — Édition des Formules de Sens ; *Monumenta Germaniae historica*, Legum Sectio V (1886), p. 183-207. — En abrégé : Zeumer.

— Édition des Formules de Marculfe (V. Marculfe.)

— *Ueber die älteren fränkischen Formelsammlungen* (*Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, VI, p. 11-115) ; en particulier Formulae Senonenses, p. 69-79.

AVANT-PROPOS

La langue latine introduite en Gaule par la conquête romaine se présente tantôt sous l'aspect du latin classique, tantôt sous l'aspect de ce qu'on est convenu d'appeler le latin vulgaire.

Du latin « vulgaire » nous savons peu de chose. Certaines œuvres littéraires, — surtout le précieux *Convivium Trimalchionis* de Pétrone, — certains recueils grammaticaux, tels que l'*Appendix Probi,* certaines particularités dans les inscriptions de l'époque archaïque et de l'époque impériale nous donnent une idée de ce que fut le langage de la plèbe, le *Sermo cottidianus*. Les soldats romains, les colons, les publicains, les fonctionnaires subalternes envoyés dans les Gaules ne parlaient guère d'autre langage. Ce sont eux qui, graduellement, romanisèrent les tribus gauloises. Au v^e^ siècle, le latin vulgaire avait triomphé du celtique continental.

Ce latin vulgaire, importé dans les Gaules, pouvait-il déjà mériter le nom de « français » ? Il y aurait là matière à une querelle de mots qui ne doit pas nous attarder. Une solution de continuité n'existe pas entre le latin plébéien et les langues néo-latines. Nous nous contenterons de dire qu'à partir du v^e^ siècle tout au moins, les habitants des Gaules se servirent d'un latin modifié par l'influence de la prononciation gauloise. Le gallo-roman était né.

Malheureusement, et si l'on fait abstraction des Glossaires [1],

1. Il n'est pas sûr que le glossaire de Cassel, composé au VIII^e^ siècle, appartienne au gallo-roman et non au rhéto-roman (v. *Zeitschrift für roman. Philol.*, XXVI, 531). Quant au glossaire de Reichenau, fort important pour la phonétique et le vocabulaire, il ne peut naturellement nous renseigner sur la flexion et la syntaxe.

les textes nous font défaut pour étudier l'évolution du gallo-roman jusqu'au milieu du IXe siècle, jusqu'en 842, date des Serments de Strasbourg. Il est certain cependant que, dès avant cette époque, le gallo-roman possédait une modeste littérature orale. Les *cantica diabolica, amatoria et turpia* blâmés au VIe siècle dans les homélies de Césaire d'Arles et les chœurs de femmes qui, au début du VIIe siècle, célébraient l'expédition de Clotaire II contre les Saxons, doivent évidemment être considérés comme des compositions lyriques ou épiques restées à l'état de folk-lore. La langue de ces compositions ne pouvait être autre que le gallo-roman. Mais le dédain des écrivains d'alors, gens de culture savante ou du moins semi-savante, ensevelit dans l'oubli ces très anciens monuments de notre littérature.

Pour retrouver quelques traces des altérations phonétiques, des flexions et de la syntaxe propres au gallo-roman des VIe, VIIe et VIIIe siècles, nous en sommes réduits aux monuments du latin officiel en usage sous les Mérovingiens. Ce latin n'est autre qu'une forme dégénérée du latin classique[1].

Peu de temps après l'installation définitive des Romains dans le pays, les Gaulois des classes supérieures avaient compris la nécessité d'apprendre la langue de César, qui seule donnait accès aux hautes fonctions de l'État. Bientôt des Gaulois écrivirent élégamment en latin, et leurs œuvres tiennent une place honorable dans l'histoire de la littérature romaine. Mais le sort du latin classique ainsi transplanté ne pouvait être que précaire. A partir du IVe siècle, le niveau de culture générale s'abaissant rapidement, les œuvres des Gaulois latinisants commencent à s'émailler de vulgarismes. L'empire des Francs, au Ve siècle, s'attache à conserver la langue de Rome[2], de même que les

1. C'est par erreur que Littré (*Hist. de la langue française*, I, 96) confond le latin des notaires mérovingiens avec le latin vulgaire. — Aubertin (*Hist. de la langue et de la litt. française au moyen âge*, I, chap. III, § I), tombe dans la même erreur lorsqu'il écrit : « Il faut bien s'entendre sur le sens de ce mot *bas-latin*, c'est le latin rustique et populaire devenu langue écrite. »

2. Sauf dans les cas où s'imposait l'emploi d'un mot germanique apporté par les nouveaux venus.

chefs germaniques sont jaloux de s'attribuer les insignes des magistrats romains. La débâcle des institutions romaines, la décadence des études qui avait été la conséquence de cet effondrement, la présence des Barbares souvent investis de fonctions municipales ou judiciaires, tout avait contribué à faire oublier le « bon latin ». L'instruction des magistrats et de leurs scribes laissant beaucoup à désirer, — nous sommes avant la Renaissance carolingienne, — la langue des actes publics comme celle des chroniques devenait un idiome artificiel, intermédiaire entre le latin classique de l'époque impériale et la basse latinité du moyen âge : le moyen-latin [1], c'est-à-dire un mauvais latin qui s'efforce de rester classique.

Quels sont, parmi les barbarismes et les solécismes du moyen-latin ceux qui peuvent être attribués à l'influence du gallo-roman ou latin vulgaire ? Telle est la question que nous nous poserons souvent au cours de cet ouvrage.

Le Formulaire que nous allons étudier garde, dans l'incorrection de son mauvais latin, comme un reflet de l'idiome (le gallo-roman du VIII^e^ siècle) qui était celui de son auteur ; mais ce serait une erreur grave que le considérer comme un monument de cet idiome. Le scribe qui a rédigé ces Formules était sans doute bien persuadé que ses connaissances, comme latiniste, lui assuraient une place très élevée au-dessus des paysans de la Gaule.

Les Formules de Sens nous sont parvenues par le manuscrit de la Bibliothèque nationale, f. lat. 4627. Ce manuscrit, du IX^e^ siècle, contient également le texte de la loi salique, celui des Formules de Marculfe et un dernier groupe de Formules qui, pour la plupart, proviennent aussi de Sens, mais dont l'origine est considérée comme relativement récente.

Nous nous bornerons à l'étude de la collection placée en tête du manuscrit, les cinquante et une *Cartas senicas*. On ne peut comprendre dans cette collection les pièces qui lui font suite et

---

1. Cette dénomination est plus exacte que le terme de bas-latin employé par Aubertin (*loc. cit.*), et aussi par Mohl (*Introd. à la chronologie du latin vulgaire*, p. 1). Mieux vaut réserver le mot « bas-latin » pour le latin postérieur aux Carolingiens. — Cf. l'article de M. Sittl : *Zur Beurteilung, etc.*

qui précèdent les Formules de Marculfe : quelques-unes de ces pièces forment un pamphlet dirigé contre deux prélats, Frodebert et Importunus ; les autres sont bien des Formules juridiques, mais n'appartiennent pas au recueil primitif.

Le texte qui nous servira de base est l'édition critique publiée par M. Karl Zeumer, *Monumenta Germaniae historica, Legum sectio* V (1886), p. 183-207.

Antérieurement, les Formules de Sens avaient été publiées, en tout ou en partie, par :

François Pithou, dans son *Glossarium ad Legem Salicam*, 1602 (2 Formules seulement).

Jérôme Bignon, *Formulae veteres incerti auctoris* (*Appendix ad Marculfum*), dans *Marculfi monachi Formulae*, 1613.

Frédéric Lindenbrog, *Codex legum antiquarum, continens... formulas solemnes, etc.*, même année.

Étienne Baluze, dans *Regum Francorum capitularia*, t. II, 1677.

Eugène de Rozière, dans son *Recueil général des Formules usitées dans l'empire des Francs, du V^e^ au X^e^ s.* ; I^re^ et II^e^ parties, 1859, III^e^ partie, 1871.

On peut y ajouter Pardessus, *Bibliothèque de l'École des Chartes*, *II*, *14*, et Migne, LXXXVII, col. 763, 767, 769, 780, 853, 856, 858, 894, 895.

M. Zeumer, dans un article auquel nous devons une partie des données de cet avant-propos [1], fixe la date de la composition des Formules de Sens entre 751 et 775, vraisemblablement vers le début du règne de Charlemagne, période comprise entre 768 et 774. Notre Formulaire, particulièrement riche en termes empruntés au vocabulaire juridique des Francs, a dû être compilé d'après des textes mérovingiens.

La rédaction n'est pas l'œuvre d'un auteur unique. Plusieurs Formules sont copiées sur des actes notariés rédigés pour le compte de particuliers. Quatre pièces de la collection, la XXXI^e^, la XXXII^e^, la XXXIII^e^ et la XXXIV^e^, reproduisent visiblement des chartes appartenant à l'abbaye de Gy-les-Non-

1. *Ueber die älteren fränkischen Formelsammlungen* (*Archiv f. deutsche Gechichtskunde*, VI, p. 11 sqq.).

nains. D'autres sont imitées des Formules de la Chancellerie royale.

Néanmoins, une certaine similitude de style et l'emploi commun d'expressions peu ou point usitées ailleurs, permettent de considérer le Formulaire de Sens comme un ensemble homogène.

On sait que les Formulaires étaient des répertoires destinés à fournir des modèles d'actes aux notaires mérovingiens et carolingiens. Présentant un tableau assez complet de la Coutume franque, les *Cartas senicas* sont une source de premier ordre pour l'histoire du droit. Tout porte à croire que cette collection fut rassemblée pour servir de manuel aux fonctionnaires du tribunal de Sens [1].

Au point de vue grammatical, — le seul qui nous occupe — les *Cartas senicas* sont rédigées dans le latin qui servit de langue officielle à l'empire des Francs aux VI^e^, VII^e^ et VIII^e^ siècles. Cependant, le manuscrit n'étant que du IX^e^, il est possible (et même probable) que l'orthographe ait été modernisée. Les Formules de Sens ne peuvent rivaliser, pour l'antiquité de la forme, avec les Formules angevines, conservées dans un manuscrit du commencement du VIII^e^ siècle.

Les barbarismes et les solécismes des Formules de Sens, comme de tous les textes mérovingiens, peuvent se répartir en quatre catégories :

1. Traces du latin vulgaire ou, si l'on veut, du français à son stade le plus ancien ;

2. Graphies phonétiques (*i* pour *e* long, etc.) essayant de donner la prononciation approchée ;

3. Phénomène connu sous le nom de « graphie inverse » : craignant de commettre une faute en écrivant, par exemple, *ipse* pour *ipsi*, nominatif pluriel, les scribes en arrivent à écrire *ipsi* pour *ipse* au nominatif singulier. Ces erreurs sont dues au désir de trop bien faire.

---

1. Peut-être fut-elle aussi en usage dans les écoles. Cf. Marculfe, 37, 6 : « Ad exercenda initia puerorum ut potui aperte et simpliciter scripsi. » — V. Bonnet, p. 49.

4. Fautes matérielles de copie, souvent difficiles à distinguer des vulgarismes véritables.

Aussi l'étude du latin mérovingien est-elle un domaine plein d'embûches. En commençant ce travail sur les Formules de Sens nous avons à compter encore avec un autre danger, celui des redites. L'œuvre magistrale de M. Bonnet sur le latin de Grégoire de Tours, suivie de l'étude de M. Anglade sur la *Peregrinatio ad loca sancta*, et de plusieurs autres, parmi lesquelles les thèses de MM. Slijper et Haag [1], n'a laissé que peu de choses à dire sur les auteurs de basse époque et sur les textes mérovingiens. Nous avons du moins essayé de résumer et de grouper les faits relevés par ces auteurs pour les mettre en regard de ceux que nous avons constatés. Nous avons cru devoir insister sur le Vocabulaire, MM. Slijper et Haag n'ayant pas traité, dans leurs ouvrages, cette partie du sujet.

---

1. Les thèses de MM. Slijper et Haag portent sur des monuments très semblables au nôtre (v. Table des ouvrages consultés). — Le travail qui va suivre était rédigé quand nous avons eu connaissance d'un article de M. Pirson paru dans les *Romanische Forschungen* (v. la Bibliographie). Cependant, en relisant le texte de notre travail, nous avons voulu profiter des renseignements contenus dans cet article sur des faits de phonétique intéressant plus particulièrement les Formules de Sens, et, dans ces cas, nous y avons renvoyé.

PREMIÈRE PARTIE

PHONÉTIQUE

CHAPITRE PREMIER

Les voyelles toniques.

a libre devient *e* en fr., mais la graphie *a* subsiste dans les plus anciens monuments. Le texte du Formulaire de Sens n'apporte pas de matériaux nouveaux pour juger de l'évolution de *a* libre; quelques passages où cette voyelle apparaît peut-être modifiée se prêtent à plusieurs interprétations : *quem* (= *quam*) 202, 36, 205, 31, est plutôt un fait morphologique; *si cremetur* 202, 15, peut représenter *si crematur*, mais aussi être un subjonctif [1].

-ae libre (lat. vulg. généralement *ę*) se trouve écrit *a* dans *qualibet* 186, 6. Mais cette graphie relève plutôt de la morphologie.

ae entravé (lat. vulg. *ę*). *Pristitum* 186, 23 (= *praestitum*) doit n'être qu'un lapsus.

e long libre (lat. vulg. *ę̄*). La confusion de *e* long avec *i* est très fréquente dans nos Formules, de même que dans celles d'Anjou, dans Grégoire de Tours [2], etc. : *iuberitis* 205, 12,

1. M. Haag, p. 6, croit retrouver *agnatus* dans *agnetus*, ce qui établirait le passage de *a* libre à *e* pour le VII[e] s. Mais cet *agnetus* est en réalité pour *agnitus*. D'autres exemples, donnés par le même auteur, s'expliquent par d'autres causes que par des raisons phonétiques (v. c. r. par M. Anglade, *Revue de philol. fr. et prov.*, 1900, p. 154).

2. V. Slijper, p. 35, Bonnet, p. 106-113; Haag, p. 8; cf. Pirson, *Inscr.*, p. 2 : « la tendance de l'*e* à passer à *i* bref s'est accentuée toujours davantage,

obvinit 199, 10, *proprisi* [1] (= **propresi* forme vulg. pour *prehendi*) 194, 21, *redibio* 194, 24, 195, 7. La prononciation de *i* bref, ces formes l'indiquent, ne différait pas sensiblement de celle de *e* long.

D'ailleurs, la similitude des deux sons, attestée encore par des formes françaises telles que « tenir, emplir », lat. classique *tenere, implere*, fit généraliser, depuis le VI^e^ siècle jusqu'au IX^e^, l'emploi de *i* pour rendre *e* long fermé. Nous remarquons cependant à plusieurs reprises, dans le ms. des Formules de Sens, un commencement de réaction contre cette habitude : *redibio* 194, 24 est, par exemple, corrigé *redebeo* [2]. Des influences phonétiques et morphologiques venaient encore faciliter la confusion : voisinage d'une palatale dans *cido* 195, 16, *exercimus* 200, 25, *succidere* 205, 20 [3] ; passage d'une conjugaison à l'autre dans *abire* (= habere) 197, 21, *iubimus* 197, 22.

e long entravé (lat. vulg. *ẽ*). Le passage de *-ens* à *-ins* est très ancien et fréquent dans les inscriptions. Nous relevons *paginsi* 206, 2, *paginsis* 191, 6 ; *n* devant *s* ne se prononçait pas [4].

e bref libre (lat. vulg. *ẽ*) se trouve parfois écrit *ae*.

e bref en hiatus avec *a* dans *eam, eas*, est noté *i* dans *igam* 202, 36, *ias* 203, 5. Cf. peut-être l'ital. « gire », aller, qui devrait son *g* (fr. *j*) initial à *e* protonique dans *ĕamus* [5].

e bref entravé (lat. vulg. *ẽ*). C'est au voisinage de *c* qu'il con-

---

« et c'est ce qui explique la richesse des graphies où ce phénomène apparaît « dans le domaine des inscriptions de la Gaule. » — M. Sittl, p. 552, considère la confusion de *e* et de *i*, en même temps que celle de *o* et de *u*, comme l'un des faits les plus saillants de la moyenne latinité.

1. *Obvinit* et *proprisi* offrent un intérêt spécial, car le fr. « vins » et « pris » postule ces formes d'umlaut.

2. Cf. Zeumer, note sur *redibio*, p. 194 ; et Pirson, *Rom. F.* XXVI, 851.

3. Cf. le fr. « cive » < *cĕpa* ; « plaisir » < *placēre*.

4. Cf. *minsis*, au lieu de *mensis*, C. I. L., 1271, et chez Frédégaire (Haag, p. 9) *cinso*, C. I. L., 206, etc. Les langues romanes, ital. -ese, fr. -eis, -ois, ne connaissent que la terminaison *e[n]sis*.

5. Caix ; *Studj di etimologia ital.*, Florence, 1878, p. 35. — Le Blant, t. I, n° 540 A, mentionne *criaturam* (protonique).

vient d'attribuer la graphie *circius* (= *certius*) 193, 17, et sans doute aussi *recipimus* (parfait) 197, 21.

i long libre subsiste en lat. vulg. Nous trouvons cependant *se* (= *si*) 187, 37, 189, 21, 195, 32, 196, 6, 202, 14, forme due peut-être à l'atonie de cette conjonction dans la phrase[1]. *Que*, pour *qui*, très fréquent, intéresse la morphologie. *Paradyso* (= paradiso) 203, 25, est une faute de scribe, due peut-être à l'analogie des mots d'origine grecque comme *eleemosyna*, *synagoge*, etc., *paradisus* étant lui-même d'origine grecque.

i bref libre (lat. vulg. *ẽ*). Les exemples de *e* bref pour *i* remontent très haut et abondent particulièrement sur le sol gaulois[2]. Mais, dans le Formulaire de Sens, ce phénomène se confond souvent avec des phénomènes de recomposition verbale[3] : *obteneat* 189, 28, 191, 20, 195, 33, 200, 2, *possedeat* 187, 27, 198, 9, *redemere* 204, 32, *reteneas* 190, 18, 191, 36, *reteneat* 197, 8, *reteneor* 186, 29.

Nous remarquons encore un exemple du passage de *i* bref à *o*, ou plutôt de *-ĭlia* à *-olia* dans *ostensolia* (= *ustensilia*) 196, 13 (v. plus loin, II[e] partie, chap. XIII).

o long libre (lat. vulg. *ọ́*) est rendu par *e* dans *teleneo* 201, 33 et 34. Il ne semble pas qu'il y ait là un développement phonétique; c'est plutôt une erreur de scribe. Il en est de même pour *qualibet* (= *quolibet*) 207, 5. Mais d'autres graphies offrent plus d'intérêt : *etunio* (= *idoneo*) 194, 25, *evacuaturia* 195, 32, 33, 38, *fabricaturia* 196, 12, *terreturiis* 190, 13, *tradituria* 188, 21, 200, 13. Les altérations portent donc surtout sur le suffixe *-orius*; on trouve aussi *matrimunium* 206, 11. Ces formes sont des plus fréquentes à l'époque mérovingienne[4],

---

1. Cf. l'ital. « se », le v. fr. « se » = *si*.

2. *Accepient*, C. I. L., V, 6731 (Gaule cisalpine), *baselica* C. I. L., VII, 965. Le passage de *i* bref à *e* se produit très souvent et très anciennement lorsque cet *i* est suivi de *b* (v. Schuchardt, II, 1). Le lat. classique lui-même hésite entre *negligens* et *neglegens*, *genitrix* et *genetrix*.

3. M. Bonnet, p. 487, considère comme relevant de la morphologie *obtenere*, *resedere*, *collegere*, etc.

4. *Fururem*, *lurica* (Bonnet, p. 126); *armaturiis*, *victuria* (Haag, p. 13), etc. M. Haag pencherait à considérer ces formes comme des graphies

et se remarquent déjà dans les inscriptions chrétiennes de la Gaule [1].

o long entravé (lat. vulg. *ó*) subit souvent la même altération que *o* long libre : *cognuscas* 190, 16, 197, 20, 203, 10, *cognuscat* 197, 6, 201, 29, 202, 8 (mais *cognoscat* 198, 24 ; 205, 6). Ces formes sont également fréquentes dans les Formules d'Anjou [2].

u long libre se maintient en roman et se trouve néanmoins écrit *o* dans *prosecutorum* 202, 31, qui doit s'interpréter *prosecuturum* pour *prosequendum* ; soit graphie inverse afin d'éviter la faute *u* pour *o*, soit étourderie du scribe.

u bref libre ou entravé (lat. vulg. *ó*) se maintient dans les syllabes toniques, bien que les monuments mérovingiens présentent le plus souvent cette voyelle écrite *o* [3].

eu diphtongue devient très souvent *eo* dans *seo* pour *seu* conjonction. Nous lisons *seo* 189, 3, 196, 10, 27, 30, etc. — *eu* du lat. vulg. se rapprochait beaucoup de *eo* (deux voyelles plutôt qu'une véritable diphtongue [4]) ; *seo* pour *seu* peut donc être considéré comme une marque authentique du latin vulgaire.

CHAPITRE II

Les voyelles atones.

a protonique libre est rendu par *e* dans *seperâre* 206, 9. C'est une étape qui nous rapproche du fr. « sevrer », de l'ital. « sceverare ». Le ms. des Formules de Sens présente même la

---

inverses, dues à la préoccupation, qu'avaient les scribes, d'éviter la faute *o* pour *u*. En effet les langues romanes ne connaissent point le passage de *o* à *u* (-orius > ital. -orio, fr. -oire, etc.).

1. V. les exemples colligés par M. Seelmann, p. 213 (*territurium*, *dolurem*), et par M. Pirson, *Inscr.*, p. 13 (*amure*, *dulure*, etc.).

2. Slijper, p. 47.

3. Cf. *stodeat*, *tonecas* (Slijper, p. 48), *abstolerat*, *nomirum*, *toneca* (Haag, p. 14), etc.

4. Bonnet, p. 144 (exemples portant sur *eu* atone) ; Seelmann, p. 228 ; Haag, p. 15 ; Slijper, p. 53.

correction *severare* (même passage) qui se rapproche plus encore de la forme française.—*Obsolutione* (= *absolutione*) 190, 4 n'est qu'une erreur du scribe, ou tout au plus un changement de préfixe, et ne peut par conséquent être considéré comme une évolution phonétique de *a* protonique entravé.

a de la pénultième atone devient *e* dans *séperet* 196, 5. Il semble donc que le verbe *separare* se soit toujours écrit, au VIII[e] s., avec *e* devant *r*, dans ses formes accentuées sur le thème comme dans ses formes accentuées sur la terminaison. Le lat. classique avait déjà fait *tessera* du grec τέσσαρα[1]. — *Monichas* 200, 31, nous montre *a* de la pénultième devenu *i*[2], puisque la forme correcte était *monachas*.

a posttonique final présente des modifications nombreuses qui résultent de la confusion des genres et n'offrent pas d'intérêt phonétique : *ad suum pervenire iustitiam* 197, 10, etc. — *Coaequando* pour *coaequanda* 202, 4, et *casas superpositis* 203, 32, semblent n'être que des fautes.

ae atone final offre des modifications qui seront étudiées plus loin. (v. à la Morphologie).

e long protonique s'écrit *ae* dans *aecontra* 187, 23, *aegeris* 190, 15, *aelevata* 187, 16. Ce trait se retrouve dans les Formules d'Auvergne[3], ainsi que dans les chroniques dites de Frédégaire[4], chez Grégoire de Tours, etc.[5]. Le même *e* s'écrit *i*[6] dans *difinitum* 193, 7, *dinariale* 190, 1, *vindendi* 201, 37, *vindidisse* 186, 8, *vinditas* 201, 33, 35, *vinditione* 186, 13, et aussi dans *hieris* (= *egeris*) 203, 9. Ce dernier exemple montre

---

1. Cf. aussi *Appendix Probi*, p. 305 : *cithara, non citera*. La confusion de *ar* et de *er* est un fait de phonétique générale.

2. Cf. *monicus*, C. I. L., 2431 ; *monecus*, Allmer et Dissard, *musée de Lyon*, 475 (in Pirson. *Inscr.*, p. 28). Ces deux inscriptions sont chrétiennes. On sait que les formes romanes, fr. « moine », prov. « monje, morgue », etc., supposent une évolution *monachus, moneco, monego, monio*. La terminaison *-icas* pourrait être due à l'influence savante du suffixe *-icus*.

3. Slijper, p. 39 (*aeccontra, aemitto*).

4. Haag, p. 18 (*honorae, meridiae*).

5. Bonnet, p. 101 ; mais seulement après *c* : *caelare*. Depuis des siècles, *ae* avait cessé d'être diphtongue.

6. Cf. Haag, p. 20 (*dibuissit*).

e long protonique en hiatus secondaire avec *i* : *egeris*, si ce mot était passé en gallo-roman, aurait dû devenir d'abord **eieris*.

e long atone final libre est noté fréquemment par *i* : *abicis* 202, 10, *aripennis* 206, 21, *commutationis* 187, 15, 32, *cortis* 201, 3, *deberis* 204, 32 [1], *discorrentis* 197, 19, 201, 29, *hominis* 193, 4, *inquietudinis* 205, 7, *laudabilis curialis* (voc. plur.) 202, 32, *noctis* (acc. plur.) 192, 6, 196, 25, *omnis* (= *homines*) 205, 7, *pauperis* 203, 27 (acc. plur.), *precipientis* (nom. plur.) 201, 13, *talis colappus*, 192, 5, *venditionis* 202, 24, *virtutis* (acc. plur.) 194, 25 [2]. La confusion entre les deux sons *i* et *e* est, on le voit, plus fréquente encore pour *e* long atone que pour *e* long tonique. Ces graphies rappellent l'archaïsme bien connu : *hominis* pour *homines*, si souvent employé par Salluste, au pluriel des noms et des adjectifs de la 3e déclinaison. — Quant à *publici* 199, 16, pour *publice*, c'est au voisinage de *c* qu'il faut imputer la graphie *i*.

e bref protonique libre ou entravé s'écrit *ae* dans *aecclesia* 190, 20, *aecclesiarum* 188, 5, *aelemosina* 193, 12, 203, 15, 206, 39, 207, 1, *aepistola* 187, 37, *caelerius* 206, 35, *praecaria* 191, 5, *propriaetatis* 191, 5, 200, 6. Ces graphies sont beaucoup plus fréquentes, ainsi que l'observe M. Slijper [3], pour *e* bref et pour *e* protonique que pour les mêmes voyelles accentuées. Nous trouvons aussi *e* bref protonique rendu par *i* [4] dans les mots suivants : *fistuca* [5] 198, 8, 200, 21, pour *festuca*, comparable à l'ital. « fistuga », « fétu », *siquistrate* (= sans doute *sĕquestrati*) 206, 14 ; et encore *e* bref protonique rendu par *o* dans *temporasse* 195, 4, *temporavi* 195, 5, de *temperare*, sans doute par suite d'une confusion avec le radical *tempor-* ; enfin *e*

---

1. Corrigé mal à propos dans le ms. pour y mettre un second barbarisme : *diberis* (Zeumer, p. 204, 43, note b).

2. Les graphies *-is* pour *-es* abondent chez Grégoire (Bonnet, p. 111).

3. P. 38. — Cf., chez Grégoire, *caelerius* (Bonnet, p. 101), et beaucoup d'autres cas.

4. Aucun rapport, au moins sémantique, avec le lat. *fistuca*, « instrument servant à aplanir le terrain », mot employé par Pline l'Ancien. On trouve également *fistuca* parmi les expressions que blâme l'*Appendix Probi*, p. 314 *festuca non fistuca*. Même recueil, p. 310 : *senatus non sinatus*.

5. Ici il s'agirait bien d'une différence de timbre, non d'orthographe.

bret protonique disparaît dans *arpennes* 203, 33, de *arepennis* (ou *arapennis*) [1]. Ce n'est là qu'un phénomène de phonétique générale : cf. *lurdus* de *luridus*, *Arlate* de *Arelate*, etc.

e bref de la pénultième atone, en hiatus, est noté *i* : *abio* 202, 33, *cumgaudiat* 197, 14 (mais *congaudeat* 198, 29), *etunio* (= *idoneo*) 194, 25, *idonio* 195, 7, *redibio* (= **redebeo*) 194, 24, 195, 7. Ce phénomène est fréquent chez les auteurs mérovingiens et, d'une façon générale, dans le latin vulgaire [2].

e bref atone final, de même que *e* long atone final, est très souvent *i* : *comis* 202, 16, *coniugi* 206, 8, *contenit* 196, 4, 205, 18, *domini* (voc. sing.) 205, 13, *domni* (id.) 205, 6, 9, 37, 206, 5, *fulgit* 198, 20, 202, 7, *hominis* (nom. plur.) 193, 4. Les graphies de cette espèce sont plus nombreuses encore dans les Formules d'Anjou : *e* bref posttonique ne se prononçant plus n'avait qu'une physionomie indistincte et pouvait se transcrire indifféremment par *e* et par *i*.

i long atone final est souvent rendu par *e* ou *ae* : *adfirmare* (passif) 204, 10, 23, 31, 205, 21, 32, 206, 10, *alie* (masc. plur.) 193, 4, *aloariae* 194, 26, *commune* (ablat.) 187, 18, *fiere* 185, 33, 186, 24, etc., *ingenies* 191, 17, *ipse* (*anni*) 186, 29, *laudabile* (ablat.) 202, 31, *monasteriae* 199, 18, 36, *nominare* (passif) 203, 40, 204, 16, 205, 26, 207, 4, *omne* (ablat.) 198, 2, 200, 2, *palate* (= *palatii* ?) 196, 30, *rege* (= *regi*) 205, 5, 37, *vestire* (passif) [3] 187, 4.

M. Slijper, p. 46, mentionne de même *mancipies* comparable à notre *ingenies*, et des formes nombreuses telles que *faciunde*, *vindende*, pour *faciendi*, *vendendi*. — Nous trouvons aussi *i* long posttonique final rendu par *u* et par *o* : *ab ingenuus parentibus*

---

1. La chute de la syllabe protonique dans *domata* « semaine » 186, 25, corrigé *hebdomata*, rappelle le piémontais « démoda », de *hebdomada* (*Ztschr. f. roman. Philol.*, XXII, 466).

2. Formules d'Anjou *tenio*, *spondio*, *vidior* (Slijper, p. 40). Grégoire : *lancia*, *pollicior*, etc. (Bonnet, p. 114). *Appendix Probi* : *faseolum non fasiolus*, p. 321 ; *vinea non vinia*, etc., p. 309 ; et la faute inverse : *ostium non osteum*, p. 310.

3. A moins qu'il ne faille considérer ici *vestire* (*unde vestire debeam* = *vestiri debeam*, *vestiar*) 187, 4, comme un actif faisant fonction de pronominal. Apulée emploie *vestire* dans ce dernier sens : *leviùs vestio* (Apolog. XXI).

204, 35, *magnificus viris*, 200, 28, etc. (v. à la Morphologie) et, d'autre part, *in Christo amore* 202, 5, etc. Mais ce sont là plutôt des phénomènes de flexion. Il s'y mêle aussi des erreurs matérielles du copiste.

i bref protonique, libre ou entravé, se confond souvent avec *e*[1] : *archediaconi* 201, 14, *archediaconus* 201, 2, *despensare* 207, 1[2] (mais *dispensando* 207, 7), *emunitate* 200, 23, *eredetoria* 205, 16, *etunio* 194, 23, *exegendas* 201, 16, *heredetoria* 204, 5, 22, 205, 21, 31, 33 (mais *hereditoria* 204, 9), *litemonium* 188, 4; *oblegatum* 190, 18, *resedentes* 202, 17, *retenemus* 197, 21, *segelavimus* 193, 18; 197, 29, 201, 24, *terretoriis* 205, 24, 207, 5, *terreturuis* 190, 13, 204, 4. — Cette confusion était d'autant plus inévitable qu'elle se produisait même, ainsi que nous l'avons vu, dans les syllabes toniques.

Nous ne citons que pour mémoire *retenebat* 198, 26, *retenemus* 197, 21, et aussi *possedendum* 199, 5, 13, qui sont probablement des cas de recomposition. *Tonutrualis* 203, 14[3], peut n'être qu'une faute.

Notons encore la syncope de *i* bref dans *condirgendo* 190, 24, *condirgendum* 191, 12, *condirgere* 191, 13; 206, 24.

i bref de la pénultième atone, lui aussi, tend à se confondre complètement avec *e*[4] : *contenit* 187, 14, 196, 14, 205, 18, *mereto* 201, 31, *precepit* (indic. prés.) 185, 23, *recepis* (indic. prés.) 205, 29, *vertetur* 189, 19. — *Terreturuis* 190, 13, est une faute du scribe.

i bref atone final : *aspicet* 188, 26, *civitate* 203, 8, 33, *fidele* 201, 36, *mercedes nostrae* (gén. sing.) 201, 10, *nuptiales* (nom. sing.) 196, 15, *redemptores* (gén.) 203, 18, *relatione* (gén.) 202, 15, 23[5].

---

1. V. Seelmann, p. 200 : *menestrali* C. I. L., III, 1967, *inemitabili*, C. I. L., X, 7586; Pirson, *Inscr.*, p. 33 : *dignetatum*, C. I. L., XII, 674, inscr. chrét., etc.; et aussi Schuchardt, II, 66, qui cite *emunitate* dans un texte du VIe s.

2. Cf. le fr. « dépenser »

3. *Tonitrualis* dans le passage correspondant de Marculfe, II, 1.

4. Cf. Bonnet, p. 118 : *partebus*, *inguene*, etc.; et Pirson, p. 33 : *presbeter*, C. I. L., XII, 974, etc.

5. Grégoire présente de nombreuses finales *-es* pour *-is* (Bonnet, p. 121). De même dans les inscriptions chrétiennes de la Gaule (Le Blant, II, nos 462, 536 D, etc.).

o long protonique entravé devient *u* dans *cognuscatis* 193, 12. — *Premissum* 196, 2, au lieu de *promissum*, et *preveniat* 203, 23, au lieu de *proveniat*, sont dus à des changements de préfixe. A noter encore *ostensolia* 196, 13, pour *u(s)tensilia*.

o long atone final se confond, dès l'époque du latin vulgaire, avec *u* bref dans les terminaisons casuelles[1] (v. à la Morphologie).

D'autres barbarismes, où le lat. *o* posttonique final est rendu par *e*, paraissent résulter de fautes du copiste, ex. : *alode* 204, 11, 205, 19, 22 (mais *de alodo* 207, 4), *gloriose* (dat. masc. sing.) 205, 5 (mais *glorioso* 205, 37), *ipse* (= *ipsos*) 202, 12, *male ordine* 198, 25, *mala ordine* 197, 7, *mali ordine* 196, 26.

ω protonique (τελώνειον « douane ») devenu sans doute *o* tonique en lat., *telóneum*, se présente, dans les Formules de Sens, sous la forme *teleneo* 201, 33, 34. Cette graphie est corroborée par un *telleneo* que nous lisons dans Pardessus, CCCCXXXV, 9, 18, texte de 692[2].

o bref de la pénultième atone est également noté *e* dans *tempere* 195, 36.

u bref protonique libre devient *o*, ainsi qu'il fallait s'y attendre, dans *copolare*[3] 206, 12, *modolationis* 202, 27; disparaît dans *lectaria* 196, 12, pour *lectuaria*.

u bref de la pénultième atone suit la même évolution : *anolo* (= *annulo*) 197, 29, 201, 24, *cartolam* 202, 15, 36, 204, 34[4].

---

1. M. Anglade, *Peregrinatio*, p. 5, rappelle que le son de *o* atone final se rapprochait beaucoup de celui de *u* bref. M. Slijper, p. 49, mentionne *annulus*, *caballus*, à l'accusatif pluriel. — V. aussi Haag, p. 21.

2. V. Schuchardt, II, 214. — Cf. aussi *Appendix Probi*, p. 302, *tolonium non teloneum* ; ce mot d'origine grecque cessait d'être compris.

3. Cf. l'ital. « cópola », anciennement « cobola », de *copula*. M. Slijper mentionne *copolati*, *commodolare* (p. 48). *Copolavit*, *consolaribus*, *fraudolenter*, et d'autres exemples, mais ceux-ci intéressant la syllabe posttonique, sont catalogués dans l'ouvrage de M. Bonnet, p. 133.

4. M. Anglade, *Peregrinatio*, p. 5, mentionne *terrola* pour *terrula*. — Les formes telles que *cellola*, *insola* abondent chez Grégoire (Bonnet, p. 133). M. Bonnet est d'avis que le son qu'on entendait dans les groupes *-olus*, *-ulus*, *-ula* était intermédiaire entre *o* et *u*, inclinant vers l'un ou vers l'autre selon les temps, les lieux et les personnes (p. 135).

u bref atone final : quelques graphies montrent que cette voyelle, disparaissant en français, cesse d'être familière au scribe. Cependant *u* est conservé pour l'œil, en ce qui concerne la déclinaison, dans la majorité des cas. — *Inprimitas* 197, 4, et *inprimitis* 198, 19, 202, 6, tiennent la place d'un adverbe formé de *primitus*; *ipso missi* (= *ipse missus*) 200, 21, peut n'être qu'un lapsus.

υ de la pénultième atone est constamment noté *i* dans *aelemosina* (de ἐλεημοσύνη) 193, 12, 203, 15, 18, 21, 22, 206, 39, 207, 1, 7. On sait que cette voyelle, dans le latin populaire, avait une double valeur : *i* ou *o*. Elle a suivi cette double évolution dans les langues romanes[1]. Parfois aussi on trouve, en roman, *è* comme résultat de υ (provençal « jeis » de γύψος « plâtre »), ou même, en moyen-latin, *a* (*dactalus*, chez Marculfe, pour *dactylus*).

ευ protonique, ou plutôt *ev* latin (εὐαγγελιστής, lat. *evangelista*, *evangelistarum*), est noté *euuangelistarum*[2] 203, 14, dans l'homélie qui précède la XLI[e] Formule. Ce double *uu* doit représenter une consonne. On trouve des graphies analogues chez Grégoire de Tours[3]. Cependant la graphie ordinaire de εὐ, dans les textes mérovingiens, est plutôt *eo* : M. Slijper, p. 51, mentionne εὐλογίας > *eologias*. V. plus haut *eu* tonique. — Dans la même homélie nous lisons *euangelio* 203, 16.

CHAPITRE III

Quelques cas de syncope, d'aphérèse, d'épenthèse et de svarabhakti.

La syncope de *i* bref atone dans la pénultième se constate dans *domnae* 191, 16, *domno* 185, 35, etc.[4], *domnorum* 198, 36.

---

1. V. Pirson, *Inscr.*, p. 40. — Grégoire remplace presque partout υ par *i* (Bonnet, p. 140). Les inscriptions font souvent de même : *elemosinis* C. I. L., XII, 5352, *martirio* C. I. L., XII, 1798. — Etheria emploie indifféremment *y*, *i*, *e* pour rendre υ (Anglade, *Peregrinatio*, p. 5). — Les chroniques de Frédégaire emploient *ae* (*Paereneos*), et surtout *e* (*Seracusas*; v. Haag, p. 19-20).

2. Chez Marculfe, II, 1, même homélie : *euangelistarum*.

3. Bonnet, p. 145 : *parasciuen* (παρασκευήν).

4. M. Bonnet, p. 146, fait observer que *domnus*, employé comme expres-

Dans *strumenta* 202, 19, 205, 39, 206, 2, *strumento* 200, 16, pour *instrumentum*, la chute de *in*, réduit sans doute à *i*, peut être considérée comme un cas d'aphérèse. L'usage vulgaire était de placer *e* ou *i* devant les mots commençant par *s* suivi d'une voyelle : *espoponderunt* (Formules d'Anjou, Slijper, p. 57), *isponsalia* (Grégoire, Bonnet, p. 149), etc. Le copiste du Formulaire de Sens crut peut-être bien faire en éliminant *in* dans *instrumenta*, qu'il considérait comme une formation analogue faite sur un primitif *strumentum* ; de même Etheria écrit *Scariothes* pour *Iscariothes*[1].

Coniugia 207, 17, pour *coniuge*, et *maleficias* 195, 4, 5, pour *maleficas*, montre l'épenthèse de *i* favorisée ici par l'influence des substantifs neutres *coniugium*, *maleficium*. M. Slijper, p. 58, relève de même un *concordiare* pour *concordare* forgé grâce à l'analogie de *concordia*. — *Ominibus non habetur incognitum* 191, 7, doit être pour *omnibus*, cependant un *h* a peut-être été gratté avant ce mot[2].

Libera (= *libra*) 199, 36, offre un exemple de svarabhakti. De même *liberas* (= *libras*) chez Frédégaire[3], *pulcheros* (= *pulchros*), Legum sectio V, 177, 27[4].

CHAPITRE IV

Les Consonnes[5].

1. CONSONNES LABIALES

p suivi de *t* est noté *b* dans *obtas*, 202, 34, *obtamus* 198, 20. De même dans les Formules angevines *obtabile*[6]. Cette graphie

---

sion de respect, avait comme doublet le classique *dominus* « maître, seigneur ». On trouve cependant, dans notre Formulaire, *ad altare domno* 190, 28, « à l'autel du Seigneur ».

1. Anglade, *Peregrinatio*, p. 19.

2. Zeumer, p. 191, n. 6.

3. Anglade, c. r. de la thèse Haag, p. 8, et Haag, p. 25.

4. Pirson, *Rom. F.*, XXVI, 935.

5. Il sera question plus loin du redoublement et de la simplification des consonnes, ainsi que d'autres phénomènes spéciaux.

6. Slijper, p. 63. — Cf. Grégoire : *obtabant* (Bonnet, p. 180).

est due à la préoccupation qu'avaient les scribes d'éviter une faute fréquente à leur époque : *op* pour le préfixe *ob*. Ici encore ils se trompèrent, croyant montrer leur érudition.

p est inséré à tort dans *raptum* 207, 8, pour *ratum*. Cette faute est motivée par l'analogie de *aptum*, la locution *ratum et aptum* revenant souvent dans les formules mérovingiennes (par exemple dans les nôtres 190, 16).

ϕ s'écrit *pp* dans *colappus* 192, 4, 5, pour *colaphos*, κόλαφος (Formules d'Anjou *colebus* [1]). Cette graphie se rattache à la tradition archaïque qui persiste dans les inscriptions chrétiennes de la Gaule : *Aprodisia* C. I. L., XII, 3419, *Teopilus* C. I. L., XII, 638, etc. [2].

b est inséré à tort dans *plubs* pour *plus* 194, 23. — On ne remarque pas de confusion entre *b* et *v* comme dans les Formules angevines : *movilebus*, *abunculo* [3].

w germanique (demi-voyelle) se maintient dans *wadios* 207, 6, in *pago Wastinense* (= le Gâtinais) 199, 23.

2. CONSONNES DENTALES

t intervocalique est sonorisé en *d* comme dans les langues romanes qui, les unes comme l'espagnol et, dans certains cas, le provençal, conservent *d* étape de *t* primaire, les autres, comme le provençal dans la majorité des cas, et sans doute aussi le français jusqu'à la fin du XI[e] s., affaiblissent *d* en ϑ, *th* ; le français moderne ne contient plus trace de *d*, *t* intervocaliques.

---

1. Slijper, p. 80. — Cf. cependant Bonnet, p. 164 : *ph* se rapprochait de *f* plus que de *p* : *elifantus*, *sarcofagus*, etc. Cette tendance du latin des Gaules à remplacer ϕ par *f* reproduisait la prononciation urbaine et non l'ancienne prononciation rustique, selon laquelle ϕ devenait *p* : seuls quelques souvenirs de cette prononciation subsistent en roman : fr. « coup » (*colaphus*) ; ital. « colpo » (même origine), « Giuseppe » (*Josephus*) « zampogna » (*symphonia*) ; esp. « Esteban », prov. « Estèbe » (*Stephanus*). — Cf. Schuchardt, I, 50, et Seelmann, p. 252.

2. V. les exemples colligés par M. Pirson, *Inscr.*, p. 79. On peut y ajouter *amphora non ampora* (*Appendix Probi*, p. 331).

3. Slijper, p. 73. — Cf. Frédégaire (Haag, p. 31), *revellio*, *novilium*, etc.

Nous avons, dans le Formulaire de Sens [1] : *gradante* 197, 21, 201, 10, pour *gratante*, *mercada* 201, 36, *mercado* 189, 3, *paradas* 201, 5, 17 et un composé de *parare* : *conparado* 207, 5, *pedire* 202, 33 et le composé *repedire* 189, 27; 199, 35, 204, 42; 207, 27, *repedebat* 207, 17, *repedivit* 189, 20, *expedivi* 199, 27, *pedicione* 187, 4, *repediciones* 195, 36 et *repedicionis* 189, 27, 204, 41, *recidetur* 203, 2, et *recidavit* 203, 3, *rodoticus* (= *rotaticus*) 201, 34, *sodes* 196, 12 [2].

t final passe également à *d* : *capud* 187, 7 [3]. *t* final étant amuï dans la conjugaison, le plus-que-parfait du subjonctif se confond avec l'infinitif passé. V. Troisième Partie, chap. v.

t est noté par erreur *th* dans *tarthari* 203, 16, peut-être par influence analogique de *thesaurum* qui se trouve non loin de là.

d écrit *t* dans *allote* 197, 32, *etunio* 194, 25, *hebdomata* 186, 25 constitue la graphie inverse de *gradante* etc. [4].

d final disparaît dans *a* (= *ad*), et très souvent dans le pronom relatif neutre : *que*, *quae* (passim) pour *quod*.

d dans le groupe *nd* est assimilé à *nn* : *apennis* 202, 13 pour *appendix*. Ce passage de *nd* à *nn* est anormal en gallo-roman du nord : cf. cependant *secunnus* pour *secundus* [5] et *stipeniorum* [6] pour *stipendiorum* sous l'influence du celtique, dit M. Pirson, *Inscr.*, p. 91. Le même auteur (*ibid.*) mentionne encore *verecunnus* pour *verecundus*, sur une inscription de Grande-Bretagne ; il cite, dans les *Rom. F.* XXVI, 912, *gasinnis* pour le germ. *gasindis* (Formulus de Marculfe) et le cas inverse *paginda* pour *pagina* (Huemer, *Gallische Rythmen und gallisches Latein*, p. 124).

s final disparaît dans *paginsi* (= *pagenses*), 206, 2, et dans

---

1. V. les exemples colligés par M. Haag, p. 28, n. — Dès l'antiquité, on trouve : *iradam* (Orelli ; *Inscriptionum latinarum selectarum amplissima collectio*, 2541 ; p. Chr. a. 142), *quodannis* C. I. L., V, 4410.

2. V. *sodes*, Quatrième Partie, chapitre IV.

3. Cf. *permaniad* (Slijper, p. 66), *inquid*, *reliquid* (Haag, p. 29).

4. Cf. *alote* (Slijper, p. 65) ; *cataveris*, *trucitare* (Haag, p. 28) ; *denutare*, *rapitu*, *Rhotanum* (Bonnet, p. 160).

5. Mommsen, *Inscriptiones confoederationis helveticae latinae* (*Mitteilungen der antiquarischen Gesellschaft*, X, 234) ; Zurich, 1854.

6. *Korrespondenzblatt der westdeutschen Zeitschrift für Geschichte und Kunst*, col. 181 ; Treves, 1895.

plusieurs autres cas qui relèvent de la morphologie. C'est également un fait morphologique que nous croyons trouver dans *indulgisse* (= *indulsisse*) 201, 39.

3. CONSONNES PALATALES

c est écrit *ch* dans *archana* (= *arcana*) 197, 5. Cette graphie doit être due à l'analogie des mots d'emprunt grecs présentant χ rendu généralement par *ch*, souvent aussi par *c*. En écrivant *archana*, le copiste a cru montrer qu'il était versé dans la science des étymologies [1].

c disparaît à la fin d'une particule atone : *si* (= *sic*, d'après M. Zeumer) 190, 29, 197, 13. A rapprocher de *-si* dans le fr. « ainsi » (= *aeque sic* ? *in sic* ?).

c devant *t* disparaît dans *pationis* (= *pactionis*) 198, 14. Le lat. archaïque présente des exemples analogues [2]. Quant aux langues romanes, aucune d'elles ne maintient le groupe *ct* (roumain *-pt-*, ital. *-tt-*, fr. *-it-*, etc.).

c intervocalique est sonorisé en *g* : *vigariis* (= vicariis) 200, 28; cf. le fr. médiéval « viguier », le provençal « viguier », l'esp. « veguer » [3]. Cependant *vicariis* se conserve 201, 28.

c + *s* (*x*) se réduit à *s* dans *constris* (que M. Zeumer lit *custrix*) 199, 24, et aussi dans *apennis* (= *appendix* [4]) 202, 13. Graphie inverse : *mox* 202, 14, pour *mos*. Mais nous remarquons aussi, pour *x*, une graphie *cx* : *iniuncxeris* 186, 26 [5].

χ, ayant perdu sa prononciation spirante, devient *c* dans *cartas* 185, 20, *cartarum* 202, 19, dérivés de χάρτης, dans le diminutif *cartolam* (passim), et dans *cristianorum* 196, 3; mais il se conserve dans *monichas* 200, 31, de μοναχή.

---

1. M. Bonnet, p. 163 : *Archadius* pour *Arcadius*. Cette faute se retrouve dans les textes italiens du moyen âge : *cerchando, formicha, moscha*, pour *cercando, formica, mosca* (Tesoretto de Brunetto Latini; *Zeitschrift f. roman. Philol.*, VII, 355).

2. Cf. Schuchardt, I, 133 : *Vitoria* pour *Victoria*, C. I. L., I, 58, etc.

3. Bonnet, p. 161 : *negare* pour *necare* ; Haag, p. 27, *negat* pour *necat*, *fagundia* pour *facundia*.

4. Cf. C. I. L., VIII, 9428, *subornatris* ; *Appendix Probi*, p. 325, *obstetris non opsetris* ; Haag, p. 37, *meretris*, etc. Graphie inverse : *cleminx* (Le Blant, II, n° 377).

5. Cf. Slijper, p. 62, *concincxerunt* ; Bonnet, p. 174, *praecincxisti*, *sancxit* ; Pirson, p. 69, *ucxori*, *tincxit*, etc.

g intervocalique devient *i* comme en français : *hieris* (= *egeris*) [1] 203, 9. Nous devrions inscrire ici, d'après M. Schuchardt I, 129, le participe passé *elidiatum* 206, 23, qui reproduirait un type *elitigatum*, de *e litigare* [2]. V. au Vocabulaire.

g, suivi de *e*, devient *i* : *ingenuus* est écrit *inienuus* 190, 8 [3].

g + *n* : ce groupe est altéré de diverses manières ; tantôt il perd son élément *g* : *lineis* 196, 13, au lieu de *ligneis*, tantôt il est rendu par *ing* : *obpingero* 206, 20, au lieu de *oppignero*.

g dans *igam* (= *eam*, « que j'aille », 202, 36, semble constituer la graphie inverse de *hieris* (= *egeris*), que nous venons d'étudier. Le scribe était habitué à prononcer *paiare*, de *pacare* « payer », *plaia*, de *plaga* « plaie » ; il écrivait néanmoins, dans la majorité des cas, les mots latins avec la palatale intervocalique : peut-être a-t-il craint d'oublier une palatale en écrivant *iam* (*eam*). On sait que *g* intervocalique suit en français des évolutions diverses suivant les voyelles qui environnent cette consonne : dans *a*, *e*, *i* + *g* + voyelle, *g* est devenu *y* consonne, *i* : *paganus* > « païen » ; dans *u*, *o* + *g* + voyelle, *g* est disparu : *ruga* > « rue », de même dans le groupe voyelle + *g* + *u*, *o* : *fagus* > fr. dialect. « fou ». Cependant, dans certains mots offrant le même groupe, *g* dégage, avant de disparaître, un *i* épenthétique : *vagus* > v. fr. « vai ». Cette diversité du traitement de *g* était bien faite pour induire le scribe en erreur.

qu est transcrit par *c* : *alico* (= *aliquem*), 189, 14, *alico* (= *aliquo* adverbe) 202, 33, *alicus* (= *aliquis*) 202, 18, 205, 39 etc., *condam* (= *quondam*) 201, 20. Cette tendance est bien connue en latin vulgaire [4]. — *Cotidie*, 195, 13, 204, 29, s'emploie également en latin classique.

---

1. Cf. C. I. L., XII, 5399 (inscription chrétienne) *trienta* ; Haag, p. 34, *abierunt* (= *abigerunt*) ; Slijper, p. 72, *eieris*, etc.

2. On lit *helitiatum* chez Pardessus CCCCXL, 41, 697.

3. A rapprocher de Frédégaire : *Troga* (*Troia*), *Tragani* (*Traiani*), etc. (Haag, p. 33).

4. C. I. L., II, 3015, *concuiescentes* ; 4587, *relicuiae*. *Appendix Probi*, p. 307, *coqus non cocus*. Haag, p. 30, *aeco* (*equo*). Slijper, p. 69, *alico*, *condam*.

4. CONSONNES NASALES

m disparaît presque toujours[1] dans la flexion à l'acc. sing. où cette consonne ne se prononçait plus depuis longtemps déjà. Elle disparaît souvent aussi dans la conjugaison : *temporasse* (= *temporassem*), 195, 4. V. plus loin au chapitre de l'assimilation pour les préfixes *in-*, *cum-*, etc.

n disparaît dans *hac causam* (= *hanc causam*), 202, 11, 217, 19[2]. Ce fait appartient plutôt à la morphologie.

5. CONSONNES LIQUIDES

Les faits concernant *l* seront traités aux chapitres du redoublement et de l'assimilation.

r dans *custor* (= *custos*) 191, 25, est un phénomène d'ordre morphologique.

6. CONSONNE ASPIRÉE

h, dans les mots latins, était devenu un simple spiritus lenis. Maintenue dans l'écriture pour des raisons purement étymologiques, cette consonne se prodigue ou se retranche au hasard lorsque l'auteur n'a pas une culture littéraire suffisante pour discerner les divers radicaux. Nous voyons donc *h* manquer dans *abeat* (= *habeat*) 187, 27, *abire* (= *habere*) 197, 21, *erbas* 194, 29, *eredetoria*, 205, 16, *exortatio* 203, 14, *omnis* (= *homines*) 205, 6, *os dies* 188, 14, 24, 200, 6 (mais *hos dies* 202, 18); comme faute contraire : *exhactandas* 201, 6, *exhactetur* 201, 6, *exhactare* 201, 35, *hac* (= *ac*, conjonction) 191, 26, 198, 34, 201, 27, *haccessione* 202, 23, *hacta* 189, 22, *hactum* 202, 21, 206, 27, *transhactus* 206, 24, *hieris* 203, 9, *hordine* 197, 8, *inhibi* 199, 24, *hostis* 200, 19. De même les mots d'origine grecque : *ebdomada* 195, 29, mais *haelemosina* 203, 18, 22, *helemosina* 203, 21. Les erreurs de cette sorte sont fréquentes dans tous les textes mérovingiens[3] ; elles rappellent les fautes que commettent,

---

1. V. les nombreux exemples réunis par M. Pirson, *Inscr.*, p. 100. — Cf. Slijper, p. 77, etc.

2. Haag, p. 36 ; *sigillatem*, pour *singulatim*.

3. Le lat. classique lui-même a hésité entre *arundo* et *harundo*, *arena* et *harena*. Schuchardt I, 30 : « Wollte ein Bauer urban sprechen, so gebrauchte

en prononçant l'allemand, les peuples de langue romane : *die And, der Hanfang*. Il est curieux d'observer que les illettrés anglais en commettent de semblables dans leur langue maternelle : *I'ear* (= *hear*), etc.

h, dans les mots germaniques, bien conservé en roman, fait cependant défaut ici dans *arribannus* 193, 14, pour *haribannus*, allemand moderne *Heerbann*, v. fr. « arban ».

hr germanique devient *fr* dans *aframitum* 189, 14, de *ad* + *hramjan*. Cette graphie est fréquente : *Hlothâri* > *Flotharius* [1], *Hlodoving* > *Floovant*.

CHAPITRE V

Redoublement et simplification des consonnes.

Le scribe sait qu'il existe en latin des consonnes redoublées, mais il lui est le plus souvent impossible de reproduire l'orthographe ancienne : redoubler ou simplifier sans raison, c'est tout ce que son savoir limité lui permettra de faire [2].

c : *acolabus* 204, 13, *acolonarum*, 204, 13.

l : *malabat* 194, 20, *malavit* 195, 3 (d'un mot germanique latinisé *mallum*), *segelavimus* (= *sigillavimus*) 193, 18, 197, 29, 201, 24 [3] et, d'autre part, *accolla* 198, 4, *protullit* 201, 8.

n : *anon* 189, 22, 194, 7, *quinquenium* 191, 22.

p : *opidum* 203, 33, *oportebat* 205, 11, *oportuna* 187, 16 [4], *oportunitate* 187, 18, *oportunum* 197, 4, 198, 19. Pas d'exemples de faux redoublement.

s : ici, les modifications sont plus intéressantes que dans les

---

er den Hauchlaut falsch. » — Cf. Bonnet, p. 168 : *erba, omelia*, mais *habundare, abhuminatio* ; Pirson, *Inscr.*, p. 80 ; Haag, p. 38 ; Slijper, p. 78.

1. Le Blant, II, n° 220.

2. « Si l'on employait à tort ou à raison, en écrivant, la double lettre, c'était pour satisfaire à une règle d'orthographe mal sue » (Bonnet, p. 156).

3. Pirson, *Inscr.*, p. 84 : *ilic*, C. I. L., XII, 215 ; *puelae*, XIII, 1983 ; mais *fillio*, XII, 2246 ; *felliciter*, XII, 5797. — Slijper, p. 82, *nulatenus*, mais *pertullerit*.

4. L'orthographe *oportunitas*, régulière dans les bons mss. d'auteurs latins du IXe s., peut avoir été classique (Bonnet, p. 157).

autres cas, *ss* devant avoir un son autre que *s* simple intervocalique. La différence entre *s* (dentale douce) et *ss* (dentale sifflante) aurait dû guider le scribe et le préserver de fautes telles que *demissi* (= *demisi*) 204, 8, *vissus sum* (= *visus sum*) 203, 40, 207, 5 [1]. M. Seelmann, p. 303, croit pouvoir inférer des témoignages anciens (Terentianus Maurus, Marius Victorinus) que les Romains connaissaient un son *s* unique, *s* dur, subsistant, même entre deux voyelles, dans les dialectes italiens méridionaux et en espagnol [2]. Mais les parlers romans de la Gaule conservent *s* intervocalique sonore, de sorte que la graphie *-ss-* pour *-s-* ne peut avoir de valeur phonétique.

t : simplification dans *enitendo* 199, 33, *promitantur* 203, 18, graphie évidemment phonétique ; cf. *mittente* > v. fr. « metant. »

CHAPITRE VI

Assibilation.

La confusion constante de *ci* avec *ti* montre que l'assibilation du *c* est accomplie depuis longtemps : *caucione* 186, 21, *circius* 193, 17, 197, 28, *noticia* 191, 38, 200, 14, *palacio* 190, 13, *peticione* 199, 27, *repeticiones* 195, 36, *spacia* 199, 34, *tradicione* 199, 30, tiennent lieu de *certius*, *notitia*, *palatium*, *petitione*, *repetitiones*, *spatia*, *traditione* [3]. Faute inverse : *commertius* 201, 36, *fidutia* 197, 13, *sotiare* 196, 17, *sotio* (= *socio*) passim ; mais souvent aussi *socio* est écrit correctement.

La même confusion est clairement indiquée, pour la Gaule, par les inscriptions chrétiennes, surtout celles du VI[e] siècle. Elle est fréquente dans les textes mérovingiens et carolingiens.

---

1. C. I. L., XII, 2926, *ussus*, XIII, 3162, *accussationem*, XIII, 2124, *permissi* ; mais XII, 1972 *dulcisima*. *Appendix Probi*, p. 328 : *basilica non bassilica*. Il est vrai que dans ce dernier cas nous devons tenir compte de l'origine grecque du mot.

2. V. Meyer-Lübke, I, § 440.

3. C. I. L., XIII, 2391, *oracionem*, XII, 5347, *tercium*. On remarque aussi l'intrusion de *si* pour *ti* en hiatus (Pirson, *Inscr.*, p. 71). — Bonnet, p. 71 : *iusticia*, *servicium*, mais *sagatiore*, *velotius*. — Slijper, p. 70 : *altercacio*, *caucio*, mais *untias*. Haag, p. 31 : *Auticioderum* (Auxerre), *Frantia*, etc.

CHAPITRE VII

Assimilation et dissimilation.

Dans les composés d'une préposition et d'un verbe, tels que *ob* + *premere*, *obprimere*, *ad* + *tenere*, *adtinere*, l'usage de prononcer et d'écrire *opprimere*, *attinere* avait prévalu chez les auteurs latins, et surtout dans la langue courante. Cependant, il était également permis d'écrire le préfixe sans assimiler sa consonne finale à la consonne initiale du verbe qui suivait. Cette dernière tendance s'affirme souvent dans le latin mérovingien, grâce à la préoccupation souvent puérile qu'avaient les auteurs et les scribes de paraître savants en étymologie. C'est ainsi qne les préfixes *ad*, *cum*, *in*, *ob* et *sub* donnent lieu, dans les formules de Sens, à des graphies archaïques ou voulant être telles.

ad est maintenu dans *adgravat* 190, 11, *adfirmare* (passim) *admallare* 190, 12, *adponere* 194, 8, *adtemptaverimus* 189, 28, 191, 20, 195, 37, et dans *adtractum* 207, 5 ; mais on remarque d'autre part *ammonuit* 195, 12, au lieu de *admonuit* plus usité et employé d'ailleurs dans notre texte, 203, 24. *Alegare* 203, 1 devrait être, avec l'orthographe archaïque, *adlegare*, ou, suivant l'orthographe usuelle, *allegare*[1].

cum demeure avec sa force primitive[2] dans *cumgaudiat* (= *congaudeat*) 197, 14 ; *con-* au lieu de *com-* devant une consonne labiale : *conparado* 207, 4, *conparandi* 186, 6, *conpellente* 201, 31, *conpendia* 202, 19, *conplacuit* 186, 12, 204, 33, 207, 23, *conponit* 196, 34 ; *con-* devant *l* : *conlaudantes* 192, 7, 194, 26.

in ne se modifie pas devant une consonne nasale ou labiale[3] : *inmeliorata* 191, 14, *inmelioratas* 186, 19, *inmobilibus* 203, 39,

---

1. V. les exemples réunis par M. Pirson, *Inscr.*, p. 105, et par M. Bonnet, p. 176 sqq. — Slijper, p. 59 : *adliticare*.

2. Grégoire a *cumsalutare*, *cumtenebricare* qui sont plutôt, comme le dit M. Bonnet, p. 178, du latin étymologique que du latin réel. — Slijper, p. 76 : *cumcordia* ; Haag, p. 35 : *conperire*.

3. C. I. L., XII, 22, 701, *impendium*, etc. (Pirson, *Inscr.*, p. 77).

inmutare 186, 27, 206, 13, *inpendas* 195, 14, *inpendere* 204, 30, *inpinxit*, 207, 18, *inponendi* 187, 8, *inprimitas* 197, 4, *inprimitis* 198, 19, 202, 6, 206, 30.

ob persiste[1], dans *obpingero* (= *oppignero*) 206, 20, *obpresserunt* 187, 3. Nous avons vu plus haut *obtamus* : cette graphie témoignerait d'un effort du scribe pour retrouver *ob* dans un verbe qui n'a jamais possédé ce préfixe.

sub est maintenu dans *subgerendo* 205, 37 et dans *subgessit* 193, 3, malgré *suggerendum* 205, 13 et *suggerere* 206, 4[2]. A noter encore le barbarisme *subprestitis* 205, 21, pour *superstes*.

CHAPITRE VIII

Accidents des consonnes. Cas de métathèse, d'aphérèse et d'épenthèse.

Usentilia 203, 39, pour *utensilia*, présente une métathèse causée par l'analogie du lat. vulg. **usare*, fréquentatif de *uti*, *utor*, *usum*.

C'est la labiale *p* qui donne lieu le plus souvent à des épenthèses ou à des aphérèses dans le latin mérovingien[3]. Exemple d'aphérèse : *presumtio* 206, 30 ; exemple d'épenthèse : *condempnare* 197, 24.

---

1. Bonnet, p. 179 : *obprimere*, mais aussi *opprimere*, *opplere*, *succurrere*.

2. M. Pirson, *Inscr.*, p. 108, signale un *sublecetavet* (C. I. L., XIII, 2477) pour *sollicitavit* qui semble indiquer la même tendance. — Bonnet, p. 179 : *subcumbere*.

3. Bonnet, p. 189, *condempnare*, *dampnare*, *calumpnia*. — C. I. L., XII, 944 (a. 533) *promsit*, *promserunt* ; XII, 1210 *emtum*, etc.

DEUXIÈME PARTIE

MORPHOLOGIE ET SUFFIXES

On sait que les six cas de la déclinaison latine se réduisent à deux en v. fr. : le nominatif (« li murs » au sing., de *murus*, « li mur » au plur., de *muri*), et le cas oblique (« lo mur », au sing., de *muro*, « les murs », au plur., de *muros*). Les féminins, moins bien partagés, ne connaissent plus qu'un cas pour le singulier et un pour le pluriel (*plana*, *matre* « la plaine », « la mere », *planas*, *matres* « les plaines », « les meres »)[1]. Les scribes et les écrivains peu instruits, obligés de manier encore l'appareil compliqué des six cas et des cinq déclinaisons, commettent des erreurs multiples. Grégoire de Tours lui-même n'échappe pas à ces erreurs.

CHAPITRE PREMIER

Première déclinaison[2].

SINGULIER

Les faits les plus saillants sont :

L'assimilation de l'accusatif singulier au nominatif ;

et :

Le remplacement du datif singulier et de l'accusatif du même

---

1. Pas de traces, dans notre Formulaire, de la déclinaison féminine d'origine germanique, avec cas oblique *-ane*, ni de la déclinaison, également germanique, des noms masculins en *-o*, *-onis*.

2. La première déclinaison, dans les Formules angevines, est presque entièrement abolie. Dans Frédégaire elle n'a pas trop souffert (Slijper, p. 85 ; Haag, p. 41).

nombre par *ad*, *per* ; celui du génitif singulier par la préposition *de*.

Ces derniers faits étant d'ordre syntactique, nous n'en parlerons que plus loin.

Accusatif singulier : dans une quarantaine de cas, au cours de nos Formules, le nominatif supplée l'accusatif, ou, plus exactement, l'accusatif est écrit sans *m*, consonne finale qui n'était plus qu'un pur ornement, sans valeur phonétique. Nous ne citerons que trois exemples : *bona habemus fidutia* 197, 13 ; *integra iustitia... ei facias* 193, 6 ; *opera mea facere deberis* 195, 30. — De même après les prépositions qui exigent l'accusatif : *ad*, *apud*, *per*, etc.

Quelques rares accusatifs classiques (par ex. *cartolam* 202, 15) conservent le souvenir de la déclinaison ancienne. On remarque aussi un accusatif avec *-m* employé pour le nominatif : *precariam ad casa Dei* 199, 20, dans le titre de la XXXII[e] Formule, titre qui se trouve ainsi contenir deux erreurs morphologiques différentes.

Les cas en *ae* sont eux aussi fort dégradés[1] : *misso ipsius femina* 200, 18 ; *in honore sancta Maria* 199, 22. — *-ae* est employé après *de* : *nullus quislibet de iudicaria potestate vestrae* 201, 33.

Mihi ancilla vestra 205, 10 peut s'interpréter soit *mihi ancillae vestrae*, soit *me ancillam vestram*.

PLURIEL

Conformément à l'usage roman, le cas favorisé du pluriel au féminin, est l'accusatif en *-as*, qui envahit le nominatif[2] et s'emploie même après une préposition (*cum*, *de*) réclamant l'ablatif.

alias precarias 199, 37, *alias precarias renovatas* 191, 22, *cartas Senicas*[3] 185, 20, *definitas* 197, 29 ; *famulas* 205, 11, *firmas et*

1. Nous ne ferons pas état des graphies *-e* pour *-ae* fréquentes partout au moyen âge. — Le génitif *ae* ne s'est conservé, en roman, que dans les dérivés de quelques composés comme *aquae ductus*, *terrae motus*, *lunae dies*.

2. Slijper, p. 86 : *extraneas personas* (nom. sing.) ; p. 87 : *culpas*, *ad ipsis personas*, etc. (nom plur.). — Haag, p. 41 : *celerasque civitates*, etc.

3. *Cartas Senicas* constitue le titre du Formulaire de Sens, qui s'annonce

inviolatas 187, 32, *ipsas res inmelioratas* 186, 19, *ipsas terras* 203, 30, *natas pessimas*[1] 187, 3, et sans doute aussi *reservatas* 197, 27, sont des nominatifs.

Après une préposition : *cum monichas vel Dei ancillas* 200, 31, *de erbas maleficas* 194, 29, *de linguas* 192, 8, 194, 26, 195, 9.

La faute contraire ne fait que confirmer l'envahissement du pluriel par la désinence *-as* : *nullum impendas servitium... nec patronatus gratiae* 204, 38. On trouve également *-is* au nominatif, mais cette erreur paraît due à l'influence d'un nom en *-is*, fautif lui-même à un autre point de vue et qui se lit près de là ; *superdictus ille comis vel reliquis Francis personis* 202, 22.

Le génitif pluriel n'offre aucune particularité[2], sauf le lapsus *socia sanctorum virginum* 202, 4.

Le datif ablatif *-abus* est fréquent en latin mérovingien[3]. Nous retrouvons dans notre texte *acolabus* 204, 13.

CHAPITRE II

Deuxième déclinaison.

SINGULIER

Pour les masculins comme pour les neutres, la règle est l'oubli de la voyelle atone *-u[m]*, et son remplacement par une graphie *o* qui représente le cas oblique de la déclinaison romane[4]. Pour ce fait comme pour celui de l'amuïssement de *m* à l'accusatif singulier des féminins en *a*, une quarantaine

---

ainsi comme un monument de langue romane plutôt que de langue latine, au sens étroit du mot.

1. Ce nominatif en *-as* paraît dû à l'analogie de *necessita:* qui précède. De même, Slijper, p. 86 : *hec voluntas... roboratas*.

2. On ne trouve pas ici *-erum* pour *-arum*, comme chez Etheria (Anglade, p. 53), ou chez Marculfe (Haag, p. 41, n. 3).

3. Bonnet, p. 331 : *famulabus, villabus*. — M. Slijper, p. 87, mentionne trois exemples de *acolabus*. Déjà dans le C. I. L., XII, 5890 *parcabus* etc. ; v. les exemples rassemblés par M. Pirson, *Inscr.*, p. 116.

4. M. Haag, p. 42, relève également *-o* pour *-um*, et la faute inverse *-um* pour *-o*. — Cf. Slijper, p. 87 : *annum quarto*, etc.

d'exemples se rencontrent dans nos Formules. Citons quelques phrases : *debito tuo tibi reddeo* 186, 30 ; *debito tuo tibi reddidero* 206, 25 ; *ipso servo superius nominato... tradidisset* 189, 6 ; *servo suo dimisit ingenuo* 190, 4. L'accusatif en *-um* n'est donc pas conservé.

De même après une préposition qui exige l'accusatif (cette préposition, comme nous l'avons vu pour les thèmes en *-a*, servant à constituer une flexion analytique) : *ad ipso monasterio* (fr. = « au moutier ») 199, 12, 27, 30, 200, 16 ; *ad monasterio* 200, 6 ; *ad sancto illo* 193, 4 ; *per hunc loco sancto et Deo altissimo* 195, 8 ; *per ipso ostio* 200, 19 ; *per nostro precepto* 190, 6 ; *per nostro beneficio* 191, 31.

Par contre, le scribe emploie la terminaison *-um* à l'ablatif singulier : *ab hodiernum die* 198, 9 ; *accepto pretium* 186, 7 ; *de ceterum* 202, 8 ; *de sacrificium* 190, 30 ; *de quinquennium* 199, 37 : *in argentum, in amactum* 186, 12, 204, 33 ; *in futurum* 185, 26 ; *in opidum* 203, 33 ; *manente coniugium* (acc. ou abl. absolu ?) 199, 8 ; *mea voluntate... arbitrium* 186, 7 ; *nulli coagentis imperium... coactus* 186, 6 ; *pro augmentum* 201, 10 ; *pro remedium* 185, 26 ; *sine dubium* 203, 21.

-iae est employé pour *-ii* dans *monasteriae* 199, 18, 36 [1], etc.

D'autres graphies, telles que *pro colone* 194, 10, 11, *mali ordine* [2] 196, 26 ; *sine ullo iudice* (= *iudicio*) 186, 29, peuvent être des fautes de copie.

Nous avons vu plus haut (voyelles atones, *e* bref atone final) que le vocatif *domine* est remplacé par une graphie phonétique *domini, domni*.

Le nominatif singulier lui-même est modifié dans *iactivos* 189, 16 ; *suos colonus, genitor suos*, 194, 5. Dans ce cas, *-os* pour *-us* est une graphie connexe [3] à celle que nous allons relever un peu plus loin : *-us* pour *-os* à l'acc. plur. des thèmes en *-o*. La graphie *-os* pour *-us* se rencontre fréquemment chez les auteurs latins de l'époque archaïque.

Le substantif *vir* est devenu indéclinable dans les passages

1. V. Haag, p. 43 : *monasteriae*, au milieu d'autres exemples du passage de -ü à *-iae*.

2. La locution *malo ordine* est familière à l'auteur des Formules.

3. Malgré la différence de quantité.

suivants : *ante vir illo comite* 194, 3 ; *ante vir magnifico* 195, 30, [*adstante*] *vir laudabile defensore* 202, 30.

PLURIEL

Indépendamment des cas où les différentes déclinaisons se confondent ou semblent se confondre (v. plus loin), il y a lieu de noter :

e au nominatif masc. : *siquistrate* 206, 14 ; *tante* 195, 9 ; sans doute aussi *nate vel procreate* 188, 1, dans un cas où le masculin devrait l'emporter.

-i au datif (amuïssement de *s* final) : *domini sancti et apostolici hac venerabilibus* 201, 27 ; *domini sancti et in Christo patribus* 197, 17.

-is dans *per iudiciis* 202, 25, *per nullis modis* 195, 35, est un compromis entre la flexion classique *iudiciis*, *modis* et la flexion analytique *per iudicia*, *per modos*. — *-iis* est noté *-ies* dans *ingenies* 191, 17[1]. — *id est tam mansis, domibus, aedificiis* 186, 10, paraît tenir la place d'un nominatif[2] ; du reste la confusion des cas au pluriel a pu résulter de la confusion si fréquente des cas au singulier : *domino* correspondant au lat. classique *domino* et *dominum*, entraînait, pour le pluriel, une indécision analogue entre *dominis*, *dominos* et même *domini*.

-os se rencontre à tous les cas ; nominatif : *successores vestros* 193, 15 ; génitif : *consortium germanus tuos* 195, 15 ; datif : *missos nostros* 193, 12, 200, 29 ; accusatif, comme en latin classique : *apud germanos tuos* 205, 27 ; ablatif après une préposition : *cum vitulos* 196, 11.

-us apparaît surtout à l'accusatif pluriel : *aloarius*[3] 192, 7 ; *caballus* 196, 11 ; *colappus* 192, 35 ; *tantus* 186, 23. De même pour l'accusatif neutre : *suos vinus vel suus commertius... potestate habeant vindendi* 201, 36 ; et même pour le nominatif neutre : *iudicius* 206, 1.

---

1. L'emploi de *-es* pour *is* dans les noms terminés au nom. sing. par *-ius -ium* est général chez les auteurs mérovingiens. Cf. Haag, p. 42 : *fllies patricies, propries*. — Cf. Slijper, p. 88.

2. De même chez Slijper, p. 88.

3. A noter l'alternance : *aloarius, aloariae*, relevée par M. Zeumer, p. 192, n. 3.

Fréquente dans les textes mérovingiens, la graphie *-us* pour *-os* s'observe de même chez Grégoire de Tours [1]. Il est possible que la similitude avec l'accusatif pluriel gaulois, qui était également en *-us*, ait déterminé ce barbarisme dans les premiers siècles ; on n'en trouve cependant pas trace dans l'ouvrage de M. Pirson (*Inscr.*). Bien entendu, il ne saurait plus s'agir d'une influence celtique à la fin du VIII[e] siècle.

Cum omni superpositus 203, 30-31, prouve seulement l'indécision du scribe.

Ad ipsos bonis hominibus 207, 20, présente une combinaison des deux modes de flexion.

Toutes ces observations établissent que la seconde déclinaison est à peu près abolie. Seul le génitif en *-orum* se maintient ; encore faut-il considérer que des locutions comme *rex Francorum* 193, 2, 11, 197, 19 sont aussi bien françaises que latines : le vieux français continue à dire : « li reis Francor ». Dans *se aliqua procreatione filiorum aut filiarum ex te nate vel procreate fuerint* 187, 37, les deux formes en *-orum*, *-arum* semblent tenir la place de nominatifs pluriels.

CHAPITRE III

Troisième déclinaison.

SINGULIER

L'un des phénomènes principaux, pour la troisième déclinaison, est l'apparition de nominatifs nouveaux calqués le plus souvent sur le cas oblique, ou forgés sur des types appartenant à d'autres déclinaisons [2].

Caucione 186, 20, 23, *cautione* 206, 17, *comis* 194, 12, *custor*

---

1. Bonnet, p. 337. Cf. Haag, (p. 42) les acc. plur. *episcopus*, *nobilessimus*, *amicus*, *amantissimus*, etc. Slijper, (p. 88), *colebus*, *soledus tantus*. — La présence d'accusatifs de ce genre, chez Grégoire, est d'autant plus curieuse que la flexion des thèmes en *-o* ne subit point chez lui, pour les autres cas, d'altérations importantes.

2. Cf. Schuchardt I, 35 : *superstetis*, *heredes*, etc., nominatifs tirés du cas oblique. — D'Arbois de Jubainville, p. 79, *pedis* pour *pes* (*Gloses de Reichenau*

191, 25, *dinariale* 190, 1, *emunitate* 200, 23, *homine* 189, 13, *obnoxatione* 187, 1, *petitione* 186, 22, *sacramentale* 194, 14, *senos* 193, 13, *subprestitis* 205, 21, *superstes* 204, 10, *vindictione* 186, 4. On peut y ajouter le vocatif *genetrice mea* 206, 29, 206, 35.

Un second trait important est l'emploi d'un cas oblique en *e* souvent pour le génitif, le datif, plus souvent encore pour l'accusatif, et constamment pour l'ablatif[1]. Génitif : *agnatione* 187, 37, 188, 8 ; (*epistula*) *cautione* 195, 29 ; *civitate* 203, 1 ; *genitore* 197, 32 ; *voluntate* 186, 8. Datif : *comite* 193, 2, 11 ; *coniuge* 194, 23 ; *pare* 187, 16, 30. — A l'accusatif *-e* est trop fréquent pour que nous énumérions tous les passages où il se trouve ; citons seulement : *lege* 190, 3, 194, 23, 204, 8 ; *parte* 187, 19, 23, 188, 27, 204, 19, 205, 28, 206, 14, 23 : *vinditione* 186, 13, 188, 5. — Exemples, quant à l'ablatif : *commune* 187, 18 ; *omne* 198, 2 ; *tale* 196, 33.

Faute inverse : *-e* du lat. classique est remplacé par *-em* : *ab orientem* 198, 20 ; *regalem* (accus. sing.) 193, 1.

Autres confusions : *illo regis* (ablatif) 201, 20 ; *carta agnationem* 187, 33 ; *huius vinculum cautionem* 186, 28. — *-es* pour *-is* relève plutôt de la phonétique.

Les neutres en *-en*, *-inis*, font à l'ablatif *-ini* : *regimini* 205, 8 (faute du scribe ?), ou conservent la forme du nominatif : *nomen* (passim), *lumen* 190, 30, pour *nomine*, *lumine*.

Les neutres en *-us -oris*, *-uris*, se confondent avec les masculins pour la formation de l'accusatif : *corpore* 185, 23, *in iure.. transfundo* 190, 25, 195, 17, 196, 8, 199, 4, 203, 18, sont des accusatifs.

Indéclinables[2] : *de capud* 187, 7 ; *S. Pauli princeps apostolorum* 199, 22 ; peut-être aussi *lex* pour *lege* 196, 34.

PLURIEL

Le fait le plus important est la disparition presque entière du

---

n° 167). — *Appendix Probi*, p. 312 : *orbis non orbs*, p. 318 : *glis non gliris*, etc. — Slijper, p. 90, *dotis*, *superestitis*, etc. Cette tendance était donc générale.

1. Cf. Slijper. p. 89 et Haag, p. 45.

2. Slijper, p. 90 : *ingenuitas*, *solemnitas* sont des indéclinables dans les Formules d'Anjou.

datif et de l'ablatif en *-ibus*[1] : *ab antecessores regis parentes nostros* 201, 19 ; *a pluris* 199, 25 ; *cum plures* 202, 17 ; *de ambobus frontes* 203, 34 ; *de ambobus frontus* 203, 31 ; *de mancipia tua originalia* 187, 8 ; *de ostensolia* 187, 8 ; *iuniores successoresque* (datif) 193, 11, 201, 28 ; *omnis agentes* (datif) 201, 28 : etc.

Faute inverse : *circa partibus meis*, 204, 30 ; *plus te amo quam heredibus meis* 190, 7, etc.

CHAPITRE IV

Quatrième et cinquième déclinaisons.

Les graphies *mercado* 189, 3, *respecto* 204, 30, *uso*, 198, 29, 199, 28, pour *mercatu*, *respectu*, *usu*, portent à croire que la quatrième déclinaison est en train de se réduire à la deuxième. Mais elles peuvent n'être que des essais pour rendre une voyelle posttonique indifférente. Les vulgarismes sont les mêmes, quant au reste, que pour la déclinaison des thèmes en *-o* ; accusatif singulier : *intro domo* 202, 19 ; ablatif singulier : *casum faciente* 202, 18 ; *manum propria adfirmare* 191, 36 ; *posita manum sua* 194, 18.

L'accusatif pluriel *portus* 201, 35, correct en apparence, n'est pas un argument en faveur du maintien de la quatrième déclinaison, car nous avons vu, pour la deuxième, *-us* alterner avec *-os*.

La cinquième déclinaison passe à la première comme dans tous les textes mérovingiens. V. plus loin.

Pour cette flexion, comme pour les autres, le scribe ne sait plus faire la différence entre les cas : *rem* pour *re* 198, 3, 5, 203, 37, 207, 6 ; *cnm rem immeliorata* 199, 30 ; *dies* pour *die*, 202, 30.

---

1. Haag, p. 44 ; Slijper p. 89.

CHAPITRE V

Confusion entre les déclinaisons.

1° Entre la 1re et la 2e :

fistucum 188, 17, tient la place de *festucam* ; cf. le fr. « fétu », v. fr. « festu », et non « festue » qui serait la forme régulière de *festuca*, comme « laitue » est celle de *lactuca*. Ce passage du féminin au masculin est particulièrement fréquent en italien et en espagnol. M. Schuchardt, I, 175, mentionne l'ital. « orecchio » (*auricula*), « merlo » (*merula*), et aussi « festuco » (*festuca*), l'hispano-portugais « lagarto » (*lacerta*), etc. [1].

mancipias tantas 196, 10 est une erreur causée par la forme du neutre pluriel *mancipia* qui rappelle le féminin singulier [2], et aussi par les datifs-ablatifs pluriels *mancipies*, fréquents dans les textes mérovingiens. Sont également dus à de fausses analogies : *in has locas* 199, 11, *capita tantas* 196, 2.

monasteriae [3] 199, 18, 36 est dû plutôt à une confusion phonétique entre *-ii* et *-iae*.

acolonarum 204, 13 représente un compromis entre *colonorum* et *accolarum*.

2° Entre la 1re et la 3e :

Deux passages semblent établir que *hebdomas* est devenu une sorte de thème en *a* ou en *at* : *ebdomata* 195, 29, *hebdomata* 186, 25 (ablatifs) [4].

3° Entre la 2e et la 3e :

gestibus 190, 18 tient lieu de *gestis*. Par contre, nous avons vu *perennis* remplacer *perennibus* 190, 7.

---

1. M. Bonnet, p. 354, mentionne *molinas* à côté de *molinum*, mais explique ce doublet par l'ellipse de substantifs différents. D'autres doublets, tels que *labium* et *labia*, sont fort anciens.

2. Cf. *Glossaire de Cassel* (Bartsch ; *Chrestomathie de l'anc. fr.*, 7e éd. col. 1) : *membras, armentas*. — Haag, p. 47 : *utrasque regna*. — Slijper, p. 102 : *ostias concapolatas*. etc.

3. Haag, p. 43, indique de même *monastiriae*.

4. Si ce n'est pas là une graphie phonétique. M. Goelzer, p. 280, cite cependant Tertullien, Adversus Judaeos, VIII, 11 : *hebdomada* nominatif ;

4° Entre la 3e et la 4e :

latu 187, 21, 24 (ablat.), semble calqué sur *manu*, bien que l'auteur des Formules ignore, en d'autres cas, la quatrième déclinaison, puisqu'il écrit *mercado* et non *mercatu* (v. au vocabulaire : Mots latins ayant subi des modifications sémantiques).

5° Entre la 3e et la 5e :

pro seriam scripturarum 202, 15 est ce que M. d'Arbois de Jubainville appellerait un vulgarisme du second degré [1], puisqu'il faudrait écrire soit *pro serie*, soit, une fois le métaplasme admis, *pro seria* [2].

CHAPITRE VI

Le pronom.

I. PRONOM PERSONNEL

Le datif du pronom personnel de toutes les personnes supplée à l'accusatif [3], *mihi* pour *me* 190, 11, 195, 12, 203, 24, 204, 7, 206, 38 ; *tibi* pour *te* 187, 35, 193, 5, 204, 7, 8, 23 ; *sibi* pour *se* 194, 6, 10.

De même au pluriel : *vobis* pour *vos* 197, 9, 22, 198, 27, 31.

Faute inverse : *nos* pour *nobis* 197, 12.

Ces barbarismes rappellent les erreurs que commettent les Allemands du Nord, habitués au plattdeutsch, lorsqu'ils emploient le haut-allemand et disent : « ich grüsse Ihnen, ich gebe Dich ».

L'emploi des particules pour exprimer les cas (*ad nos* = *nobis*,

---

saint Jérôme, Épîtres, XXII, 7 : *hebdomadarum*, LXXXXVIII, 25, *hebdomadam*. Autres métaplasmes chez Jérôme ; *lampada*, *Thebaida* (nomin.), etc. Cf. *ebdomadae ebdomadarum* (Anglade ; *Peregrinatio*, p. 29).

1. Cet auteur cite (*La décl. lat. en Gaule*, etc., p. 18) *cum domo condignam* comme exemple de vulgarisme du second degré.

2. Cf. Slijper, p. 91 : *barbaria*, *luxuria*. — *Glossaire de Cassel* (Bartsch, *op. cit.*, col. 1) *facias* = allem. *uuungen* (Wangen).

3. On trouve la même remarque chez M. d'Arbois de Jubainville, p. 151. — Cf. Slijper, p. 92.

etc.) entraîne une faute inverse : *abicis nostros vobis direximus* 202, 10 ; mais *ad nos dirigere faciatis* 202, 12.

2. PRONOM DÉMONSTRATIF

is : les cas qui ont le plus souffert sont le génitif singulier ou pluriel : *eorum* semble remplacer *eius* 194, 21, 207, 18, bien que dans le premier cas (*terra sua, aut coniuge sua... de eorum potestate nunquam proprisi*) on puisse à la rigueur interpréter : *eorum* = *illius et coniugis*. — *eius*, dans *vinditas eius... exhactare non presumatis* 201, 35, paraît équivaloir plutôt à un *ab eo*. Au pluriel *eis* fait défaut, remplacé le plus souvent par *his*. Deux phrases présentent fautivement *ei*, l'une 194, 8, *ei dicere* pour *edicere*, l'autre 196, 12 *ei hominibus* pour *eis hominibus*.

ille : une forme *illo* remplace *ille* pour les différents cas du singulier ; nominatif : 192, 4 ; génitif : 188, 26, 194, 18, 19, 25, 31, 195, 8, etc. ; datif : 186, 21, 187, 2, etc. ; accusatif : 187, 18, 188, 17, 193, 15, 197, 8, 23, 32, 200, 19. La déclinaison nominale tend d'ailleurs à modifier celle de *ille* : *illi* pour *illius* 200, 31 ; *illa*, également pour *illius* au féminin 188, 27, suit les destinées des thèmes en *-a*. Au pluriel, *illos* dans *in amore Deo vel illos sanctos cuius famulas sunt* 205, 11, peut s'interpréter soit *illius sancti*, soit *illorum sanctorum*.

lui [1], ancien datif : ce pronom vulgaire a pris le sens d'un génitif : *terra lui* 187, 21. On trouve aussi *lue* : *partibus lue* 194, 42, et très souvent en corrélation avec *ipse* : *ipsius lue* 188, 16, 189, 6, 194, 7, 10, 23, 196, 34, etc.

ipse joue un rôle très important, comme nous le verrons à la syntaxe. La forme qui prédomine est *ipsius*, employé quelquefois encore pour le génitif : *misso ipsius femina* 200, 18, mais servant surtout pour d'autres cas ; nominatif : *ipsius lui* 189, 21 ; datif : *ipsius lue* 194, 23 ; accusatif singulier : *adversus ipsius lui* 189, 20 : accusatif pluriel [2] : *ante ipsius bonis hominibus* 188, 15.

---

1. M. Schuchardt II, 382, III, 343, mentionne *lui* pour *illui* dans une inscription napolitaine ; il analyse : *lui* < *ill'huius*. Cf. d'Arbois de Jubainville, p. 150 : *illi huic*, et Schwan-Behrens, § 322 : *ellui*.

2. On trouve *ipsius* à l'acc. plur. chez Grégoire (Bonnet, p. 385) ; le cas est à signaler bien que, d'après M. Bonnet, ce puisse être un lapsus.

— *ipsi* pour *ipse* 186, 29 est une graphie phonétique. — *ipso* (passim) donne lieu aux mêmes observations que *illo*.

iste a perdu le sens défavorable que lui donnaient les jurisconsultes de Rome : *ista precaria* 191, 22 a plutôt le sens de *praesens precaria* ; nous voyons en effet *ista* renforcer le sens de *praesens* dans *presens cessio ista* 204, 4. Il est du reste fréquent de trouver *iste* accompagnant un autre démonstratif : *hanc cartolam ista* 204, 22, *hanc cessione ista* 195, 22, 204, 2, *hanc obnoxatione ista* 187, 11, etc.[1]. Ces expressions pourraient être considérées comme relevant de la syntaxe ; nous les mentionnons ici parce qu'elles rappellent de bien près les démonstratifs doubles *ecce hic*, *ecce ille*, *ecce iste*, etc., qui sont les thèmes étymologiques de nombreux démonstratifs romans. — *Istius*, au datif singulier 201, 31, confirme l'emploi analogue de *ipsius*.

hic, monosyllabe à consonne finale amuïe, offre l'image d'une confusion complète[2] : *haec* s'emploie pour l'accusatif neutre 203, 10, *hac* à l'ablatif neutre 206, 209 (faute de copie), *hunc* pour le même cas[3] 204, 10, 205, 22, *hanc* pour *hunc* 196, 18, *huc* pour *hoc* 206, 3. Il est évident que les lapsus du scribe contribuent beaucoup à défigurer ce pronom.

3. PRONOM POSSESSIF

Quelques modifications des voyelles atones rappellent ce que nous avons constaté pour la déclinaison des substantifs.

meus : dans *proprietatis mei* 203, 33, 206, 20, *proprietatis meis* 196, 26, nous avons, pour le premier passage, une confusion due à l'atonie de *ae* (*meae*), pour le second, un accord

---

1. Inutile de joindre à cette liste *iste presens ille* 193, 2, *isto presente illo* 193, 13, car, dans ces passages, *ille* tient lieu d'un nom d'homme qui sera inséré plus tard dans la Formule.

2. Cf. Haag, p. 50 et Slijper, p. 93. — M. Bonnet, p. 386, relève *hunc* à l'accusatif neutre, *hic* au nominatif féminin, *haec* à l'ablatif du même genre.

3. M. Pirson, *Inscr.*, p. 201 : la confusion qui s'est produite dans l'emploi de *hunc* et de *hoc* (inscriptions chrétiennes) démontre qu'à l'époque mérovingienne la forme de l'accusatif singulier s'est figée et remplit indifféremment le rôle de l'accusatif ou de l'ablatif. Ce phénomène laisse déjà pressentir la fusion de *hunc* et de *hoc* dans les langues romanes.

arbitrairement établi entre la désinence de *proprietatis* et celle du pronom possessif.

tuus : l'accusatif singulier *tua* 187, 34, 36, confirme l'amuïssement de *m* final, et *tuos* pour *tuorum* 195, 15, la décadence du génitif classique.

suos pour *suus* a déjà fait l'objet d'une remarque (2e déclinaison). — *Sua* se rencontre souvent à l'accusatif singulier.

nostros 193, 12, dans l'envoi d'une lettre royale, paraît être un datif.

vestros 274, 1 est un ablatif féminin pluriel, *vestros* 193, 15, un nominatif pluriel.

4. PRONOM RELATIF OU INDÉFINI

Le pronom relatif est très simplifié en roman : v. fr. *qui, que, cui, qued* ; fr. moderne « qui, que ». Il n'est donc pas étonnant de voir, dans nos formules, la flexion du *qui, quae, quod* latin en état de désorganisation absolue[1] : *que* pour *qui* ou pour *quod*, *qui* pour *quae* ou pour *quas*, *quem* pour *quam* ou pour *quod* (passim). L'incertitude est si grande que l'on rencontre des passages comme : *cui Deus coniungit*[2] 196, 5, *per quid ipse infirmasset* 195, 4, *per quid* (*colappus*, plur.) *ipse mortuus est* 192, 5, *id sunt quis presentibus* 188, 28. — *cujus* tient lieu de *quorum* : *illos sanctos cuius famulas sunt* 205, 11.

aliquis[3] est souvent ramené au type de la déclinaison en *-us* : *homine alico* 189, 4 (acc. sing.), *homo alicus* 188, 12, 22, 191, 38, 193, 3, 194, 2.

quisque[4] demeure indéclinable dans *in quisque ebdomada* 195, 29.

quilibet et *quicumque*, fréquemment employés, donnent lieu aux mêmes erreurs que le pronom relatif *qui, quae, quod*.

alius est sujet aux mêmes modifications que la 2e déclinaison et le démonstratif *ipse, ille*. *Alium* remplace *aliud*, dont le *d* avait cessé depuis longtemps de se prononcer. Notons encore

1. « C'est dans *qui, quis* et leurs composés qu'on peut constater les plus forts ravages » (Bonnet, p. 389).

2. Évangile selon saint Mathieu, XIX, 6 : « Quod ergo Deus coniungit... »

3. Resté en v. fr. sous la forme « alques ».

4. Resté en provençal sous la forme « quecs ».

l'accusatif singulier *alia rem* 195, 18, le nominatif pluriel *alie homines* 193, 14, l'accusatif pluriel *alius* 194, 31.

CHAPITRE VII

Gradation des adjectifs.

COMPARATIF

L'accusatif *firmiore* tient lieu du neutre *firmius* 203, 11, 207, 12 ; on trouve aussi *firmiorem* se rapportant au neutre *mandatum* 190, 18. Nous avons déjà constaté *corpore* pour *corpus*. Les langues romanes conservent cependant, pour certains adjectifs ou comparatifs, la distinction entre le masculin et le neutre : ital. « peggio », fr. « pis », de *peius*, ital. « peggiore », fr. « pire », de *peior*. Mais le comparatif de *firmus* n'a pas survécu en roman.

SUPERLATIF

Ultimus, ayant perdu sa force de superlatif, donne lieu au néologisme *ultissima* 205, 5. Mentionnons le superlatif barbare *servicissima* 205, 6. L'auteur a sans doute voulu écrire * *servissima*, mais a pensé en même temps à *servitium*. Peut-être y a-t-il eu aussi influence analogique de *amicissima*. *Bene*, uni à un adjectif, semble parfois suppléer le superlatif (v. *bene*, au Chapitre de l'Adverbe).

CHAPITRE VIII

Conjugaison active.

(VERBES TRANSITIFS ET INTRANSITIFS)

Un phénomène d'ordre général est le fréquent emploi des formes contractes, qui seules sont connues des langues romanes[1].

---

1. Cf. Bonnet, p. 440 : devant *st*, *v* n'est jamais conservé, *participastis*, etc.

adfirmasti 195, 29, 200, 7, *comparasset* 189, 5, *confirmasse* 201, 39, *cremassent* 202, 20, *delegasset* 193, 4, *delegasti* 191, 29, *denegasti* 199, 28, *deportasset* 197, 14, 198, 29, *infirmasset* 195, 4, *iudicasse* 196, 30, *nuntiasset* 189, 16, 196, 29, 32, *ordinastis* 205, 8, *temporasse* (= *temporavisse*) 195, 4 [1].

L'auteur du Formulaire de Sens préfère cependant les formes non contractes, à la troisième personne du pluriel, pour le parfait de l'indicatif : *iuraverunt*, *rogaverunt*, *testimoniaverunt* (passim).

Le présent de l'indicatif de la 2e conjugaison exerce son influence sur celui de *reddo* noté *reddeo* 186, 30, si toutefois ce n'est pas là un simple lapsus ; de même l'indicatif présent de la 1re conjugaison sur celui de la 3e : *inpendas* 195, 14.

L'imparfait de l'indicatif d'un verbe en *-ire* est noté *-ebat* [2] au lieu de *-iebat* : *custodebat* 189, 15.

Le parfait de l'indicatif *vendedi* pour *vendidi* 186, 9 est une graphie fréquente dans les textes de la moyenne latinité ; *vendedi* est à la base du fr. « vendi(s) » en passant par un stade **vendei*, **vendiei*. — Les formes *auditum habemus* 202, 9, *habemus conpertam* 201, 30 sont des parfaits analytiques [3].

Le futur antérieur est bien conservé : *apparuero*, *fecero*, *presumpsero* (passim). Notons cependant la faute *derelinquero* 205, 26 [4].

Le présent du subjonctif de la 2e conjugaison tend à se confondre avec celui de la 4e : *cumgaudiat* 197, 4, et celui de la 3e avec celui de la 2e : *impendeat* 188, 3. Mais le subjonctif est rare dans le Formulaire de Sens ; presque partout il est remplacé par une formation périphrastique, infinitif suivi de *debeam*, dont il sera question plus loin (Syntaxe, Verbes auxiliaires).

---

1. Il n'existe pas, dans les Formules de Sens, de formes en *-assit* telles qu'on les remarque dans les Formules d'Anjou et chez Frédégaire (Slijper, p. 41 ; Haag, p. 53).

2. Grégoire emploie de même *audebam* (de *audire*), *refugebat*, *elicebat* (Bonnet, p. 419).

3. Cf. entre autres auteurs, Frédégaire cité par Haag, p. 58 : *habent indultum*, *iniunctum habens*, etc.

4. Bonnet, p. 419 : *contingerit*, *derelinquit*, *scinderunt*, *fundisset*. La caractéristique du présent de ces verbes a été transportée au parfait.

L'imparfait du subjonctif *iuberitis* a déjà été mentionné à la Phonétique (chapitre 1er). V. aussi, à la Syntaxe, les Verbes auxiliaires.

Le plus-que-parfait du subjonctif présente des formes analytiques[1] : *habuisset concessum atque indultum* 201, 1, et aussi *afra mitum habuisset* 189, 14, *mannitum habuisset* 196, 25.

Le présent de l'infinitif offre des phénomènes de métaplasme : *minuare* 185, 25, 191, 17, 35, *repedire* 189, 27. — *Ad habere* 194, 23, *ad reddere* 194, 24, tiennent lieu du latin classique *ad habendum*[2]. *Bibere dedi* 195, 6, *bibere ei dedisse* 195, 4, est une locution connue des auteurs latins. On trouve, chez Plaute, *bibere da* ; cf. *ministrare bibere* chez Cicéron.

Le gérondif en *-dum*, pour des raisons phonétiques, en arrive à se confondre extérieurement avec le gérondif en *-do* sans en remplir jamais les fonctions : *ad mea aelemosina faciendo* 203, 27, 207, 7, *ad missas canendo* 203, 28, *decernimus ordinando* 201, 12, *hanc precaria emitendo decrevi* 199, 33, *ad proferendo* 190, 27.

Le gérondif remplace, dans la plupart de ces phrases, le participe en *-andus* que nous étudierons plus loin[3].

CHAPITRE IX

Remarques sur la conjugaison de quelques verbes.

Les parfaits en *-si*, *-ssi*, ainsi que les plus-que-parfaits du subjonctif et les infinitifs prétérits formés de ces temps, sont remplacés par des formes calquées sur le radical du présent : *dividissent* 198, 7, *indulgisse*[4] 201, 39, *suggerit* (= *suggessit*) 202, 18. Ces verbes ne devant fournir au gallo-roman que des termes savants étaient voués à un oubli rapide. — *Presumimus* 206, 4, corrigé dans le manuscrit *presumpsimus*, n'est sans doute qu'une

1. Cf. Anglade, *Peregrinatio*, p. 88 : *fixa habuisset*.

2. L'emploi du gérondif en *-dum* ou du participe en *-dus* avec *ad* est très fréquent, dans la latinité mérovingienne, pour rendre soit les propositions finales soit *causa* avec un génitif.

3. Cf. Bonnet, p. 655 : *ad persequendum Hebraeos, ad depellendum inimicos*.

4. Cf. Bonnet, p. 430 : *indulgi* pour *indulsi*.

faute d'attention, car le scribe emploie souvent et correctement diverses formes de *praesumere*.

La conjugaison de *possum* a subi de graves atteintes. La 1re personne du présent de l'indicatif est *posso*, comme en italien ; l'imparfait de l'indicatif *poteram* a cédé la place à *potebam*[1] : *potebas* 204, 9, 205, 20 ; et le futur *poterimus* à *potemus* 197, 12, 202, 11, qui pourrait aussi être considéré comme un présent pour *possumus* : *quantum nos potemus, hac causa diligenter procuramus* 202, 11.

Vis, 2e personne de *volo*, est remplacé par une forme *vellis* 193, 9.

Enfin le texte adopté par M. Zeumer 205, 11, ferait croire à une confusion des personnes plurielles de *sum* : *illos sanctos, cuius famulas sunt* (au lieu de : *sumus*). En v. fr. « sons » < *sumus*, et « sont » < *sunt* offraient une grande analogie, comme aujourd'hui encore dans beaucoup de parlers. Cependant « sons » de *sumus* ne se constate dans les textes français qu'à partir du XIIIe siècle[2]. Peut-être faudrait-il lire : *cuius famula sum*.

CHAPITRE X

Conjugaison passive.

Abolie dans les langues romanes, la conjugaison passive synthétique, *amor, amabar, amabor, amari*, etc., ne se maintient qu'à grand' peine en latin mérovingien[3]. L'auteur des Formules de Sens sait encore que cette conjugaison existe (*dicitur* 206, 21, *habetur* 205, 18, *noscuntur* 190, 6, *vertetur* pour *vertitur* 189, 19, etc.), mais souvent aussi il la remplace, suivant l'usage roman, par des formes analytiques : *excusatus esse debeat* (=

1. Cf. Slijper, p. 98 : *potebat*, etc. — C'est l'origine du v. fr. « pocie » et de l'ital. « poteva ».

2. Meyer-Lübke, II, § 211.

3. La disparition de la conjugaison synthétique date probablement du VIIe s. ou de la fin du VIe. — V. Nyrop, *Grammaire hist. de la langue fr.*, III, § 2.

excusetur) 206, 34, *sit conservatus* (= *conservetur*) 193, 14 ; ou bien, croyant écrire élégamment, il emploie le passif pour l'actif[1] : *me reteneor debitore* 186, 29 ; et, réciproquement, l'actif pour le passif : *scriptura confirmat* 186, 6, *quicquid in domo... contenit* 196, 14, pour *confirmatur* (ou mieux *confirmetur*), *continetur*[2].

L'infinitif passif a presque entièrement disparu, disparition due, il est vrai, à des raisons phonétiques (confusion de *e* et de *i* posttoniques) : *adfirmare* (passim), *fiere* 185, 33, 186, 24 (mais *fieri* 185, 36[3]). V. au chapitre des voyelles posttoniques.

Conscriptas fieri 206, 10 nous offre un curieux exemple de périphrase du passif. C'est tout à fait l'allemand « aufgeschrieben werden ».

Le participe en *-andus*, *-endus*, s'accordant avec le substantif, est conservé dans : *audiendas*, *exegendas* 201, 16, *tollendas*, *requirendas* 201, 17, *exhactandas* 201, 18 ; nous avons vu que le gérondif en *-dum* remplace le plus souvent cette forme.

Une confusion se produit entre le participe présent et le participe passé : *iactante denario* 204, 8 (pour *iactato denario*), *in loco nominante* 199, 6 (écrit avec la faute *dominante*). — Cette dernière tournure est fréquente dans les chartes du moyen âge.

CHAPITRE XI

Conjugaison déponente.

Cette conjugaison est en voie de disparition dès l'époque romaine. Les anciennes gloses françaises ne la connaissent plus, et, dans les Formules de Sens, elle n'existe qu'à l'état de souvenir[4]. — *Precor*, *precamur* cèdent la place à *preco* 190, 12, *preca-*

1. Cf. Slijper, p. 97, et Haag, p. 57.

2. Nous ne tenons pas compte ici de *cremassent* 202, 20, 206, 20, pour *cremata essent*, ni de *infirmasset* 195, 6, pour *infirmaretur*, qui concernent plutôt le vocabulaire.

3. Cf. Schuchardt, II, 86. — Dès l'époque romaine, tout en écrivant *adfirmari*, *fieri*, on prononçait un *e* atone.

4. Chez Grégoire, le passage du déponent à l'actif est fréquent, le passage

mus 197, 9. Vulgarisme inverse : *appareatur* 202, 8, *perveniatur* 202, 26.

Pour les temps composés : *conaverit* (passim) est au lieu de *conatus erit*.

L'impératif de *moror* est rendu par la 2e personne de l'indicatif présent : *moraris* (= *morare*) 202, 35 [1]. Cependant la phrase où se trouve *moraris* contient un impératif déponent correct : *prosequere que obtas, dicere non moraris*.

Les infinitifs *conversare* 206, 9, *dominare* 200, 9, ne nous apprennent rien de nouveau ; *consequere* 197, 18, 205, 9, *persequere* 190, 15, *prosequere* 202, 33 sont plus intéressants, car ils démontrent la disparition de *sequi* [2].

Le participe présent de *negotior* est écrit, par erreur, *negotiens* 189, 5 [3].

Le participe passé actif des verbes déponents est employé au sens passif : *ad praefato monasterio* 199, 3. Cet emploi de *praefatus*, fréquent au moyen âge, suppose un infinitif **praefare*, d'où un passif **praefari*.

CHAPITRE XII

L'Adverbe.

1. ADVERBES DE MANIÈRE

Ad integrum (une dizaine d'exemples) [4] répond, comme signification, au fr. « en entier ». *De integro*, chez Cicéron, a un sens tout différent : « de nouveau ». Mais Macrobe (*Somnium Scipionis*, V) emploie *ad integrum* au sens de *integre, omnino*.

aecontra (pour *econtra*) 187, 23, 198, 3 est d'usage post-classique [5]. C'est la seule expression qu'emploient les Formules de Sens pour dire « au contraire ».

---

de l'actif au déponent n'est pas rare (Bonnet, p. 407, 411). — Cf. Slijper, p. 97 ; Haag, p. 58.

1. On sait que le fr. « chantez » représente *cantatis* et non *cantate*.

2. Cf. Bonnet, p. 408 et suiv. : *adsequere, prosequere*.

3. On lit dans la même Formule *ad homine negotiante*, 189, 4.

4. Cf. Bonnet, p. 483 : *adintegre*.

5. Saint Jérôme, Sidoine Apollinaire. — *Econtra*, ou mieux *ex contra*, refait sans doute sur *de contra*, est conservé dans l'espagnol « escontra ».

aequalia 198, 7, après une énumération de propriétés, est un véritable adverbe qui équivaut à *aequaliter*, *aequabiliter*.

bene renforce le sens d'un adjectif[1] dans *bene inienuus* 190, 8, *bene ingenuus* 185, 28, *bene cupiens vester* 197, 4, 198, 19, formations sur le modèle de *benevolens*, *benemeritus* 204, 28. — *Bene* renforce le verbe dans *bene complacuit* 186, 12.

circius credatis 193, 17. Cet emploi de *certius* avec *credere* n'est pas fréquent en latin.

de cetero 197, 5, *de ceterum* 198, 28, 202, 8 tiennent la place de *ceterum* adverbe.

exinde revient trente-deux fois. Le sens est généralement celui du fr. « en » (*inde*). — *Exinde* reste parfois adverbe de lieu : *exinde eripere iubeat* 203, 26, mais devient le plus souvent adverbe de manière : *quod fiscus noster exinde exhibere poterit* 201, 6, 18, etc. Parfois aussi *exinde* est adverbe de temps comme chez les auteurs classiques, et, dans certains cas, il semble que cette particule exprime ce qu'on rendrait par *in hoc negotio*, *de illa causa* : *ad suum exinde debeat pervenire iustitiam* 197, 10, *integra iustitia ei facias... exinde* 193, 6, *quicquid exinde egeris* 190, 15, 203, 9.

inprimitas 197, 14, *inprimitis* 202, 6, 206, 30, toujours précédé de *illud*, au début d'une phrase, sans verbe : contamination, semble-t-il, du latin classique *inprimis* « surtout » avec *primitus* « d'abord ».

in quantum 197, 5, 198, 18, 202, 5, 7, 203, 19 : son emploi rappelle le passage des Serments de Strasbourg : « in quant Deus savir et podir me dunat. »

invicem 198, 7 : au sens de « l'un à l'autre » (*invicem tradiderunt*).

mala ordine (= *malo ordine*) 189, 21, 193, 5, 194, 6, avec les fautes *mala hordine* 197, 7, *male ordine* 198, 25, *mali ordine* 196, 26, est synonyme de *male* adverbe, ou du roman *mala mente*, v. fr. « malement », qu'il traduit sans doute.

minime (dix fois), et *minimo* 186, 26 ont simplement le sens de « non »[2].

---

1. Cf. *beneolens* (Virgile), *beneplacens* et *beneplacitus* (saint Jérôme), *benesuadus* (Apulée). — V. aussi A. Darmesteter, *Traité de la formation des mots composés*, p. 105.

2. V. Remarques sur le style, IVe partie, chapitre Ier (Emploi du superlatif).

nullatenus 194, 8, 201, 6, 18 a également le sens de « non » (quelque peu emphatique). L'emploi de cet adverbe est post-classique [1].

omnino 193, 5, 197, 22, 201, 12 signifie « expressément, catégoriquement ».

publice 186, 13, ici : « publiquement » [2], en latin classique : « pour l'État, aux frais de l'État ».

quieto ordine 193, 16 « tranquillement », donne lieu aux mêmes observations que *malo ordine*.

rationabiliter 196, 14. Adverbe rare [3].

satis et super omnia satis 198, 31 : doit se traduire « extrêmement, parfaitement » [4]. Cf. le sens de *satis* précédé de *ad* dans l'italien « assai ».

specialius 201, 12 est un comparatif très rare du peu fréquent *specialiter* [5].

taliter (quatorze exemples), supplée presque toujours *sic* qui est peu employé. Deux fois le pléonasme *sic taliter* 191, 12, 31. On le trouve aussi pour *ita* : *taliter obtineat firmitate quasi...* 190, 18.

tam, très fréquent, en corrélation avec *quam*, mais aussi sans ce corrélatif 190, 27, 196, 9, 199, 13, 207, 14, ou suivi de *ita* 187, 8, ou de *seu* 202, 25, ou de *vel—aut* 207, 4-5.

usualiter 202, 8, qui, chez Cassiodore, équivaut à *ex more*, veut dire ici « en usufruit ».

veraciter 205, 38, adverbe rare [6].

---

1. Grégoire fait usage de *nullatenus* pour renforcer la négation (Bonnet, p. 310).

2. Aulu-Gelle, Apulée, saint Cyprien.

3. Apulée, saint Jérôme.

4. Pirson, *Inscr.*, p. 276 : *umanetas in eo sates laudanda* ; C.I.L., XIII, 2476 (inscription chrétienne du VII[e] s.). — Anglade, p. 43 : *satis humane*, *satis curiosus*, au lieu de *valde*, etc.

5. *Specialiter* a été employé par des auteurs de basse époque tels que Etheria (Anglade, *Peregrinatio*, p. 43), et Caelius Aurelianus, *Acutae passiones*, 17.

6. Plaute chez Priscien ; saint Augustin.

2. ADVERBES DE LIEU

a foris 191, 27, rappelle le fr. « dehors » < *de foris*[1]. Pline l'Ancien, XVII, 39, 9, emploie *a foris* avec le sens précis de « venant du dehors » (Forcellini : *ab exteriori parte*).

aliubi (*ipsas alienare*) 200, 9, offre le sens de *aliorsum*. Le souvenir de *aliubi* n'est conservé que par l'espagnol ancien « alubre » et le roumain « aïurea ».

foras 203, 30 : même sens que *a foris*.

ibidem (*participare*) 203, 25, est d'un emploi quelque peu étrange.

ibi (*-que veniens*) 196, 24, 202, 17, serait plus correctement *illuc veniens*.

inhibi 199, 24, pour *inibi*, qui est une particule rare chez les auteurs classiques[2] et n'a d'ailleurs rien fourni aux langues romanes.

ubi et ubi 186, 28, serait en lat. classique *ubi ubi*.

unde adverbe relatif revient huit fois dans nos Formules, souvent avec le sens de *quamobrem*, une fois avec le sens de *si* : *unde vos iniungetis, et nos potemus* 197, 12, une fois au sens de *qua de re*[3] : *unde precaria nobis adpetisti* 200, 7, une fois au sens de « de ce que », « dont » (fr. « dont » < *de* + *unde*) : *unde me ille homo... malabat* 194, 19, *unde me ille malavit* 195, 3, suivi, dans le premier passage, de *quod*, dans le second de *que*[4].

3. ADVERBES DE TEMPS

ad presens 202, 20, employé par Tacite au sens de *nunc*, est rare avec cette acception chez les auteurs classiques. Cf. le fr. « à présent ».

---

1. Anglade, *Peregrinatio*, p. 77 : *ad foras*.

2. Pacuvius, Plaute.

3. Cf. Anglade, *Peregrinatio*, p. 45 : *unde loquitur*, etc.

4. M. Bonnet, p. 328, classe *unde*, chez Grégoire, parmi les particules causales, avec le sens de *quare, quocirca, quamobrem*. Le plus ancien auteur chez lequel ce sens existe incontestablement est Quintilien. — M. Goelzer, p. 424, relève *unde* = *igitur*.

condam (= *quondam*) 201, 21, dans *illo condam regis* correspond au fr. « le feu roi »[1].

hodiernum diem, précédé de *ab* 190, 28, 195, 19, rappelle la formation pléonastique du fr. « aujourd'hui » < *ad illum diurnum de hodie*, ou de l'ital. « oggidi », de l'espagnol « hoydia » < *hodie diem*. Le lat. classique connaît *hodiernus dies*.

inantea 203, 38, au sens de *antea*, rappelle le lat. *inante*[2].

inceps 202, 26, pour *deinceps*, se trouve déjà dans Festus (Paul Diacre).

in futurum 185, 26, 190, 23, joue le rôle du lat. classique *in posterum*.

in novo 201, 10, correspond au lat. classique *denuo* que l'auteur du Formulaire a également employé 201, 11.

in perpetuo 203, 28; *in perpetuum* 190, 24, 195, 17, 196, 7, 199, 3, 201, 12, *in postmodum* 199, 32, sont refaits sur le lat. classique *perpetuo*, *perpetuum*, *postmodum* dont la signification ne paraissait sans doute pas assez énergique[3].

insequenter 194, 26, 195, 8, est d'un emploi très rare en latin.

iterum 198, 23, « en second lieu »; de même chez Plaute.

moderno tempore 201, 20, remplace *nuper* ou *proximis temporibus*.

nullumquam tempere 195, 36, *nullumquam tempore* 207, 24, etc., *ullumquam tempore* 195, 32 sont des manières plus énergiques de dire *nullo tempore*.

tunc 186, 18, 27, a toujours le sens de l'allemand « dann » et de l'anglais « then »; cette acceptation de *tunc* se rencontre déjà chez plusieurs auteurs classiques.

---

1. Cf. Bonnet, p. 305 : *Theudomerem filium Richimeris quondam*; et Pirson, *Inscr.*, p. 274, *coniux M. Caesoni Victoris quondam*, C.I. L., XIII, 1958.

2. Properce, Ovide. — *Inante* est à la base du roumain « înainte », de l'ital. « innanzi », etc.

3. On trouve assez souvent en roman des adverbes de temps ou de lieu remontant à des types latins *in* + adverbe : *in* + *de mane* > fr. «[l']endemain »; *in* + *de* + *retro* > ital. « indietro »; *in* + *tum* > vieil espagnol « enton ».

CHAPITRE XIII

Les Suffixes.

-aculum dans *signaculo* 196, 25 (v. à ce mot, Quatrième Partie, chap. II).

-acus, *-iacus*, suffixe toponymique, aboutit à *-ico* dans *Gaico* 199, 23, aujourd'hui, d'après M. Zeumer, Gy-les-Nonnains[1].

-alis est assez productif[2] : *dinariale* 190, 1, *drapalia* 203, 39, 204, 16 (v. Quatrième Partie, chap. IV), *originalia* 187, 8, *sacramentale* 194, 14, *tonutrualis* 203, 14.

-arius dans *mansuaria* 190, 5 (v. Quatrième Partie, chap. IV).

-aticum est très vivace surtout dans les noms d'impôts, de redevances[3] : *colonatico* 194, 7, 9, *foraticus* 201, 34, *libertatico* 204, 39, *pulveraticus* 201, 34. Devient *-oticus* dans *rodoticus* (v. Quatrième Partie, chap. IV).

-ensis devient *-insis* dans *paginse* 188, 24.

-itium dans *colonitio* 194, 1.

-ivus dans *iactivus* (Quatrième Partie, chap. IV).

Pour la terminaison *-monium*, dans *litemonium*, v. Quatrième Partie, chap. IV.

-oria devient *-uria* dans *fabricaturia* 196, 12, *tradituria* 188, 4, *evacuaturia* (passim)[4]. Ce suffixe indique la modalité.

Une confusion a lieu entre les suffixes *-ilia* et *-olia* dans *ostensòlia* pour *ustensilia* (*utensilia*) 196, 13 ; entre les suffixes *-are* et *-arius*, *-arium*, dans *altarium* 192, 1 (v. Quatrième Partie, chap. II) ; entre les suffixes *-itione* et *-atione* dans le mot d'origine germanique *maratione* 193, 6, pour *marritione*.

---

1. *Archiv für deutsche Geschichtskunde*, VI, 69-79. — Gy-les-Nonnains est situé dans le dép. du Loiret ; dans celui de l'Yonne se trouve Gy-l'Évêque, au IXe siècle *Gaiacus*, au XIe *Gaiacum* (Quantin, *Dict. topogr. du dép. de l'Yonne*, p. 65). Dans ces départements, *i*, écrit *y*, est le résultat normal de *-iacus*.

2. Cette productivité du suffixe *-alis* se remarque aussi chez Grégoire de Tours : *annualis*, *nocturnalis*, *spiritalis* (Bonnet, p. 465) ; chez Marculfe I, 37 : *evidentale*, etc. — Cf. Goelzer, p. 144 et suiv.

3. Cf. Du Cange : *cespitaticum*, *mestaticum*, *temonaticum*, etc.

4. Bonnet, p. 463 : *regesturia*, *salutaturium*, etc.

TROISIÈME PARTIE

SYNTAXE

CHAPITRE PREMIER

Le Genre.

Le manque de sûreté des voyelles posttoniques, dans la flexion, détermine de nombreuses confusions entre les genres. La perturbation qui s'est mise dans la déclinaison des pronoms est une autre source d'erreurs.

Quand on lit par exemple *de allote qui fuit* 197, 32, ou *in hunc seculo* 205, 22, *in hunc saeculum* 185, 23, *manu nostra* 193, 17, on ne peut s'autoriser de ces fautes pour conclure à un changement du genre de *allodium, saeculum, manus*[1].

Mais d'autres graphies sont plus instructives : les accusatifs pluriels *vinus, commertius* 201, 36, ou le nominatif pluriel *iudicius* 202, 1, nous montrent le neutre confondu avec le masculin, qui présente souvent, comme nous l'avons constaté plus haut, des cas en *-us* au pluriel[2].

C'est naturellement le genre neutre qui a le plus souffert. Inutile de répéter ici ce qui a été dit à propos de la confusion des déclinaisons (*locas, mancipias*, etc.) ; notons seulement la juxtaposition d'un substantif écrit correctement au neutre et d'un participe futur à forme féminine : *exegendas* avec *frida* 201, 5, 16. — *Arma mea*, à l'ablatif singulier 192, 4, féminin refait sur le neutre pluriel *arma*, est le thème étymologique du fr. « arme ».

---

1. Bonnet, p. 510 : *hunc stagnum* se réfère à un véritable masculin *stagnus* employé aussi par Jordanès. — Haag, p. 47 : *hunc castrum*.

2. Slijper, p. 101 : *iudicius, mandatus, placitus*. — Haag, p. 47 : *judicius, castrus*.

La décadence du genre neutre est confirmée encore par des neutres fautifs[1] tels que *libellum* 196, 1, 20, *per tale titulum* (lapsus ou graphie phonétique, *tale* sans *m*) 190, 5. — *Libellum dotis firma permaneat* 196, 20 montre à quel point la distinction des genres est effacée.

Quant aux féminins *persona* toujours suivi de *qui*, et *confirmaionis* suivi de *relegendos* 201, 8, ce sont des confusions n'offrant lien d'extraordinaire. — Dans une même phrase où figurent les mots *filii* et *filiae* c'est le féminin qui l'emporte : *nate vel procreate*, 188, 1 ; mais ce phénomène peut être purement phonétique.

L'adjectif *inluster* est le plus souvent invariable : *inluster abbatissa* 198, 36, 199, 23, 200, 30 ; mais *inlustris Deo sácrata* 202, 5.

Les adjectifs neutres sont fréquemment employés à l'ablatif sans être suivis d'un nom : *cum cultis et incultis* 199, 14, *cum omne desuper posito* 198, 2, *cum omni superpositus* 203, 31, *ex omnibus* 200, 21, 203, 9, *in omnibus* (dix-sept fois).

CHAPITRE II

Les Cas.

1. LES CAS SANS LES PRÉPOSITIONS

Le génitif disparaît dans beaucoup de passages où le contexte demanderait l'emploi de ce cas; mais sa disparition peut être due à des raisons phonétiques : *epistula cautione* 195, 29, *per huius vinculum cautionem* 186, 28, *sub religione sancta conversatione* (?) 199, 5. Dans le premier de ces passages, *epistula cautione*, on pourrait, à première vue, reconnaître un composé du type « saisie-arrêt »[2] (lettre-caution) ; mais il est plus vraisem-

1. *Indiculum*, qui revient neuf fois, n'a qu'un moindre intérêt, car il est probable que le latin impérial employait indifféremment *indiculum* et *indiculus*.

2. Cf. Darmesteter, *Traité de la formation des mots composés*, p. 121 (composés par apposition).

blable de voir dans *epistula cautione* une façon de rendre le latin classique *epistola cautionis*. De même *contra hanc aepistola agnatione* 188, 8 doit se traduire « contre cette lettre de reconnaissance » plutôt que « contre cette lettre-reconnaissance ». Ces expressions pourraient du reste être considérées comme des traces du génitif roman, qui semble bien subsister dans *in Christo amore* 202, 5 ; cf. « pro Deo amur » dans les Serments de Strasbourg et le v. fr. « la mort Roland, le gonfanon Charlemagne ».

Socia sanctorum virginum merito coaequando 202, 4, n'offre pas un sens bien précis ; il faut sans doute lire : *socia sanctarum virginum merito coaequanda* ; dans ce cas le génitif serait pour le datif ; ou faut-il interpréter : *socia sanctorum, virginum merito coaequanda* ?

Deux accusatifs semblent se faire suite dans *ovis* (= *oves* ?) *capita tanta* 196, 12, et un peu plus loin, *sodes capita tanta* (v. au Vocabulaire).

L'accusatif absolu, fréquent en latin mérovingien [1], est assez usité dans nos Formules : *datum suum pretium* 189, 4, *genua flexa* 205, 10, *posita(m) manum suum super... altare* 192, 1, 194, 18. On trouve aussi l'ablatif absolu [2] : *posita manu sua* 195, 1, mais il y a contamination dans *id sunt quibus presentibus fuerunt* 189, 17.

L'accusatif de durée sans *per* est fréquent : *dies tantos* 195, 31, *tantos annos* 206, 24.

Notons encore l'accusatif dans le très fréquent *untias tantas esse multandum* (dix-sept exemples).

Le datif est régi par le verbe *latere* [3] qui, en latin classique, postule l'accusatif : [*Deus*] *cui nulla latet* 197, 3.

L'ablatif est souvent employé seul dans des locutions où le lat. classique l'emploierait précédé d'une préposition [4] : *palatio*

---

1. Particulièrement chez Grégoire de Tours ; ex. : *auditas Godegisilus Chlodovechi victurias misit ad eum legationem* (Bonnet, p. 561).

2. La locution *stipulatione subnixa* est si fréquente, dans les Formules de Sens, que parfois le scribe écrit *stipulatione* tout court. — On ne peut dire s'il y a ablatif absolu ou accusatif absolu dans *casum faciente* 202, 18.

3. Grégoire écrit : *nulli latet, scio non latere pietati tuae* (Bonnet, p. 546).

4. Riemann, § 62 : dans la langue populaire, chez les poètes et chez certains prosateurs, on trouve l'ablatif seul là où l'usage de Cicéron et de César

nostro 196, 22, sans doute aussi *apostolica sede* 198, 16, *mobile et immobilibus* 198, 6, 203, 39, 204, 16, pour *in palatio nostro*, etc. ; *petiit celsitudine tua* 201, 8 pour *a celsitudine tua*. De même, ellipse de *ex* : *fabricaturia auro, argento* 196, 12, sans doute pour *ex auro, ex argento*. Ces ellipses de prépositions sont dues peut-être à ce que le scribe voulait éviter la faute consistant à faire usage de flexions analytiques. Sachant que *dare ad filium*, au lieu de *filio*, était un solécisme, il considérait que *in palatio* ne valait pas *palatio* sans *in*.

L'ablatif exprime également, à lui seul, plus qu'il n'exprimerait en lat. classique, dans cette phrase : *aequalantia* (*dividere*) 197, 32, 204, 8, 205, 28, et surtout dans la locution singulière *ira factus* 192, 3, pour *iratus*[1].

2. LES CAS AVEC LES PRÉPOSITIONS

seront étudiés plus loin, dans le chapitre consacré à celles-ci.

3. LES CAS APRÈS LES VERBES DE MOUVEMENT

Après *ire*, c'est *ad* qui désigne le plus souvent la direction qu'il faut prendre[2] : *bias ad illa civitate* 203, 5, *igam ad civitate illa* 202, 36.

Après *venire*, c'est *in* : *venient... in mallo publico, in basilica* 194, 31, *venientes in loco illo* 207, 16.

Mais *partem* est employé sans préposition après *ire*, *pergere* : *eas, pergas partem quam volueris* 204, 38.

---

demanderait une des prépositions *ab, ex, de : caelo venere volantes* (Énéide, VI, 191) ; *revocat praelio suos Scipio* (Tite-Live 25, 36, 2), etc. — Mais aussi, ibid. § 67 (ablatif tenant lieu de locatif), *terra marique, loco, numero*.

1. Sur le modèle des participes passés *calefactus, assuefactus, mansuefactus, expergefactus*.

2. Bonnet, p. 583 : *egressi ad terras*, au lieu de *in terras*.

CHAPITRE III

Les Pronoms.

1. PRONOMS PERSONNELS

Très souvent, le pronom personnel accompagne le verbe, comme en français, et sans la valeur emphatique que les Romains donnaient habituellement à *ego dico, tu fecisti*[1] : *ego nunquam temporavi* 195, 5, *ego... praestiti* 195, 27, *ego rogavi* 204, 22, *ego tibi generavi* 204, 7, *tu... adfirmasti* 195, 28, *tu... delegasti* 191, 27, *tu... mihi deservire non cessas* 204, 29, *tu... non cessas mihi deservire* 195, 13, *nos per vos bona habemus... fidutia* 197, 13, *nos potemus* 197, 12, 202, 11, *nos... resederimus* 196, 22, *nos visi fuimus* 196, 29, 30, *nos vobis gratias agimus* 198, 30, *vos iniungetis* 197, 11.

Dans plusieurs phrases, le pronom réfléchi ne diffère pas du pronom simple[2], tandis que le lat. classique emploie *me ipsum, te ipsum, sese*, etc. : *me inmutare* 186, 27, *se abstrahere potuisset* 194, 9, *se eligere voluerit* 185, 32, 188, 6; ou, avec confusion des cas, *sibi abstrahebat* 194, 6, *sibi recredidit* 194, 10.

2. PRONOMS DÉMONSTRATIFS

Ils font le plus souvent fonction d'article, comme dans les langues romanes. Le pronom *ipse* est celui qui sert de préférence à cet usage[3] pour tous les cas, sauf pour le génitif. Une cinquantaine d'exemples en font foi. *Ipsa abbatissa* 199, 17, ne

---

1. L'italien procède, sous ce rapport, comme le latin classique. — Sur l'emploi du pronom personnel uni au verbe, cf. Anglade, *Peregrinatio*, p. 79.

2. Cf. Anglade, *Peregrinatio*, p. 89 : nombreux exemples de verbes réfléchis avec *se*, le plus souvent postposé comme en espagnol ou en italien.

3. Meyer-Lübke, II, § 99 : le sarde, le majorquin, ainsi qu'une partie du gascon et du catalan ont préféré *ipse* pour remplir le rôle d'article. — Cf. Bonnet, p. 301 : *ipse* est peut-être de tous les pronoms celui dont le sens s'est le plus élargi ; il empiète souvent sur *idem, is, hic, iste* ou *ille*. — L'auteur de la *Peregrinatio* préfère *ipse* à *ille* (Anglade, *Peregrinatio*, p. 80).

veut pas dire « l'abbesse elle-même », mais « l'abbesse » tout court. On trouve même *ipse* faisant fonction d'article devant un substantif suivi du pron. poss. : *ipse dominus noster* 196, 4, *ipsa genua sua* 207, 18, *ipse homo noster* 197, 9, *ipsos solidos tuos* 187, 6 ; cette construction rappelle l'ital. « il nostro signore » plutôt que le fr. « notre seigneur ».

Quelquefois aussi *ipse*, article, se joint à un second déterminatif : *ipse ille* 194, 5, 7, 8, 196, 34, *ipso illo* 194, 11, 12 ; mais alors *ille* doit tenir lieu d'un nom de personne à insérer dans le texte de la formule ; dans ce cas nous aurions encore l'article précédant un nom propre.

Ille supplée l'article moins fréquemment que *ipse*[1] : *ille professor* 203, 3, *ille prosecutor* 202, 35, *ille rex Francorum* 190, 2, 193, 2, 11, 196, 22, 197, 19, 200, 24, *per illo ostio* 188, 25 ; dans les trois premiers cas, *ille* peut aussi tenir la place d'un nom propre.

Iste, moins fréquent encore, se trouve dans des passages qui peuvent aussi bien présenter le sens démonstratif : *de ista causa* 194, 24, *iste presens homo noster* 197, 7, *iste presens ille* 197, 20, 206, 32.

Enfin *is* semble avoir été, au moins une fois, le suppléant de l'article : *Deus concessit... et tale premissum dedit ei hominibus* (= *eis hominibus ?*) 196, 2.

3. PRONOMS POSSESSIFS

Suus et *ejus* tendent à se confondre[2]. Comme exemple de *ejus, eorum* dans des phrases où *suus*, se rapportant au sujet, s'imposait, citons : *cum omni peculiare eorum* 188, 1, *de linguas eorum* 192, 8, 194, 27, 195, 9, *de... terris eorum* 187, 18, *in eorum faciant revocare potestatem* 199, 31, *in eorum revocent dominatione* 191, 15 ; *per eorum fistuca* 198, 8.

Faute inverse (*suus* pour *ejus, eorum*) : *ipsius ecclesiae vel suis*

---

1. C'est cependant *ille* qui a fourni au français l'article ainsi que le pronom personnel de la 3e personne du singulier.

2. V. Geyer, *Beiträge zur Kenntnis des gallischen Lateins* (*Archiv f. lat. Lexicographie*, II, 35).

rectores 191, 21, *coloni sui* 194, 5, *coniux sua* 207 23, *genitor, suos aut genetrix sna*, 194, 5, *genua sua*? 207, 18, *homines sui* 201, 32, *mereto suo conpellente* 201, 31, *monasteriae snisque retoribus* 199, 36, *res suas* 198, 25, *terra sua* 194, 20.

Cette confusion, ainsi que le dit M. Pirson, *Inscr.*, p. 203 [1], est conforme à l'évolution du latin parlé, puisque les langues romanes l'ont généralisée en enlevant à *suus* sa valeur exclusivement réfléchie. — Dans notre texte, la substitution de *suus* à *ejus* a pu résulter aussi d'un autre fait syntactique : la confusion de la proposition infinitive (*dixit eum filium suum esse*) et de la proposition subordonnée avec *quod* (*dixit quod filius ipsius esset*).

Dans les passages où *suus* est employé correctement, un latiniste le retrancherait comme superflu : *vita sua perdere debuisset* 195, 6, etc.

4. PRONOMS RELATIFS

A co placitum venit ipse ille 189, 14, est pour *ad quod*. Le latin classique dirait plutôt *quod ad placitum*.

Qualis est substitué à *quamlibet* 186, 25 : *opera tua, quale mihi iniuncxeris, facere debeam*.

CHAPITRE IV

Les temps.

1. PARFAIT DE L'INDICATIF

a) *Formes actives*.

Le parfait de l'indicatif est fréquemment confondu avec l'imparfait du même mode : *interpellabat* 194, 4, *malabat* 194, 20, *repedebat* 207, 17, *repetebat* 194, 4. La durée n'est plus distinguée de l'action momentanée dans le passé.

---

1. Cf. Le Blant, II, n° 257 : *coniux semper amantissima sui*. — V. aussi Bonnet, p. 694.

b) *Formes passives.*

Le type *amatus est* cède la place au type *amatus fuit*[1] ; le premier était considéré comme un présent équivalant à la forme abolie *amatur* : *dictum fuit* 202, 89, *interrogatum fuit* 189, 21, *iudicatum fuit* 194, 24, *fuit iudicatum* 189, 23, 207, 20, *visa fuit* 200, 17, *visi fuerunt* 198, 7, *visi fuimus* 196, 30, 201, 39, *visus fuit* 188, 15, 17, 27.

2. FUTUR DE L'INDICATIF

La disparition du futur syntactique laisse le champ ouvert à diverses innovations.

Le présent tient lieu du futur[2] comme dans les langues germaniques (gotique et souvent aussi allemand moderne) : *debito tuo tibi reddeo* 186, 30, *iniuncxeris et ratio prestat* 186, 26, *postquam has litteras recipis* 193, 8, *procuramus* 202, 11, *quod ad parte tua exinde recepis* 205, 29, *rememorare non tardamus* 197, 12, *taliter agis*, *si gratia nostra vellis habere* 193, 9.

Le présent du subjonctif (2e conjugaison et composés de *ferre*) forme une sorte d'optatif qui remplace le futur : *inferamus*, *inferat* (passim), *obteneat* 194, 23, *obtineat* 191, 23, *permaneat* (passim), *permaneant* 187, 32.

Adimpletis 197, 11 (au lieu de *adimplebitis*), entre les deux futurs corrects *facietis* et *iniungetis*, pourrait être considéré comme subissant l'influence des futurs de la 3e conjugaison[3] ; mais il est plus vraisemblable de le considérer comme un présent faisant l'office de futur.

---

1. L'emploi de *fui* au lieu de *sum*, dans le parfait passif, est inconnu aux écrivains classiques. Il se rencontre chez Plaute et chez Justin (Riemann, § 139), ainsi que sur les inscriptions (Pirson, *Inscr.*, p. 209) et chez Grégoire (Bonnet, p. 643).

2. Bonnet, p. 634 : *prosternere pedibus patris nostri, et omnia indulget tibi.* M. Bonnet pense ici au langage de la conversation. — Pirson, *Inscr.*, p. 206 : *si nomen... requires, legendo cognoscis*, C.I.L., XII, 631. — Haag, p. 87.

3. Bonnet, p. 689 : *expleam* pouvait se substituer à *explebo*.

3. FUTUR ANTÉRIEUR ET PARFAIT DU SUBJONCTIF

a) *Formes actives.*

C'est l'imparfait du subjonctif que l'on trouve le plus souvent dans cette fonction : *quod qui faceret* 199, 35 ; on trouve aussi une forme qui pourrait être le plus-que-parfait du même mode : *dedisse* 195, 4, *deportasset* 197, 14, *temporasse* 195, 4 (v. cependant à la proposition infinitive), et même le parfait de l'indicatif : *non est incognitum, qualiter tu... adfirmasti* 200, 7.

Nous remarquons de plus des formes analytiques (v. plus loin, Verbes auxiliaires), et un plus-que-parfait de l'indicatif, *intulerat* 198, 13, qui semble résulter d'une faute pour *intulerit*.

b) *Formes passives.*

Amatus erit, considéré sans doute comme un futur, est éliminé au profit de *amatus fuerit* : *definitas fuerint* 197, 26, *inventa aut reperta fuerit* 195, 33, *orta fuerit* 197, 25.

4. PRÉSENT DU SUBJONCTIF

Le présent du subjonctif est remplacé par des formes prétérites dans *iuberitis* (= *iubeatis*) 205, 12, *permanserit* (= l'optatif *permaneat*) 187, 16. Cette substitution de temps paraît due à ce que *iubeatis*, *permaneat*, considérés comme optatifs futurs, ne suffisaient plus à rendre la nuance qu'exprime le subjonctif présent.

5. IMPARFAIT ET PLUS-QUE-PARFAIT DU SUBJONCTIF

L'imparfait du subjonctif de *esse* est suppléé par le plus-que-parfait du même verbe : *coloni sui fuissent* 194, 5, *se hac causa acta fuisset* 189, 21, *se ante vestra presentia fuisse(m)* 205, 9, *si fieri potuisset* 198, 21, *vel insanus fuisset* (= *fieret*) 195, 6.

De même pour les autres verbes[1] : *per quid ipse infirmasset*

1. Chez Grégoire, le subjonctif plus-que-parfait est devenu une sorte de subjonctif prétérit général (Bonnet, p. 641). Grégoire écrit, par exemple, *in tantum disperatus est habitus ut regi obitus eius fuisset nuntiatus* (ibid., p. 640). — Cf. Haag, p. 86.

(= *infirmaretur, debilitaretur*) *aut vita sua perdere debuisset* 195, 4. Le plus-que-parfait du subjonctif est employé ici comme dans les langues romanes, par ex., en fr. : « pour qu'il tombât malade, ou qu'il perdît la vie ».

On remarque d'autre part que *amatus essem* devient *amatus fuissem* : *fuisses procreatus vel natus* 185, 28, 204, 35, *fuisset oblegatum* 190, 18, *invitatus fuisset* 196, 5, *se hac causa hacta vel perpetrata fuisset* 189, 22.

6. CONCORDANCE DES TEMPS

Cette concordance n'existe plus dans la langue des Formules de Sens.

Le présent est employé dans une proposition subordonnée, le verbe de la proposition principale étant au parfait : *conscriptas fieri... decreverunt... ut... unusquisque licentiam habeat* 206, 12, *ut circius credatis, subter adfirmavimus* 193, 17, *non denegasti, ut ipsas res... tenere et usare debeam* 199, 28.

De même le parfait suit le futur antérieur : *cum resederimus ibique veniens homo alicus... subgerit, intulit* 196, 24; ou c'est l'inverse qui a lieu : *qui subscripserint in presente rogavi* 190, 19.

CHAPITRE V

Les modes.

1. CONFUSION DE L'INDICATIF ET DU SUBJONCTIF DANS LE DISCOURS DIRECT

Nec missum in vice sua direxerit 196, 29 est pour *nec missum... direxit*; dans *ad pedes vestros suggerere mihi ancilla vestra oportebat* 205, 10, 11, *oportebat* semble tenir la place de *oporteret* ou *oportuisset*; mais ici l'emploi de l'indicatif peut se justifier par des exemples tirés de Grégoire de Tours et même des auteurs classiques. L'indicatif des verbes tels que *debere, oportere* s'emploie souvent pour le subjonctif au sens conditionnel[1].

1. Cf. Bonnet, p. 656; et Draeger (*Historische Syntax der lateinischen Sprache*, I, p. 300).

2. LES MODES APRÈS LES CONJONCTIONS

La proposition infinitive est très rare dans les Formules de Sens : *constat me vindidisse vel tradidisse* 186, 9.

Après *dicere*, *nuntiare*, *cognoscere* et les synonymes de ces verbes, on sait que le latin biblique emploie *quod* avec le subjonctif pour exprimer ce qui est dit, annoncé, connu : *renuntiaverunt ei quod Jonathas obsideret arcem* (Macchabées I, XI, 21). Le latin mérovingien se conforme souvent à cette règle [1], mais souvent aussi, par un vulgarisme que l'on pourrait appeler « du second degré », il fait suivre *quod* ou *quia* d'un verbe à l'indicatif [2]. Nous avons relevé l'indicatif après *quod* et ses synonymes *eo quod*, *quae*, dans douze cas, le subjonctif dans onze autres cas. Nous citons quelques exemples :

Après *cognoscere* : *cognuscatis, quia... concessimus* 193, 12. Pas d'exemple du subjonctif.

Après *dicere* : *dixerunt quod accesserant* [3] 202, 21, 206, 3, *dixit eo quod... reteneat* 197, 7.

Après *incognitum haberi* : *non habetur incognitum, que... prestiti* 195, 28. Pas d'exemple du subjonctif.

Après *inferre* : *intulit... eo quod... cremassent* 202, 18. Pas d'exemple de l'indicatif.

Après *legere* : *legimus, quod Dominus invitatus fuisset* 196, 4. Pas d'exemple de l'indicatif.

Après *mallare* : *unde me malavit, quae ego... temporasse(m)* [4] 195, 3. Pas d'exemple de l'indicatif.

Après *manifestum esse* : *est manifestum... quod delegavi* 199, 25. Pas d'exemple du subjonctif.

---

1. Bonnet, p. 688 : le subjonctif remplace la proposition infinitive parce que ce mode était habituel dans le discours indirect.

2. On trouve de même, dans la *Peregrinatio Silviae : vidit quod dimiserant, invenitur quod ea dies sit* (Anglade, p. 90). — C'est probablement par erreur que *quod* est omis dans le passage suivant de nos Formules : *cognuscat... inluster abbatissima... suggestione intulit* (200, 29).

3. *Dico* avec l'indicatif est fréquent dans le latin de saint Jérôme (Goelzer, p. 377).

4. Peut-être souvenir de la proposition infinitive : *malavit me temperavisse.*

Après *repetere* : *repetebat, eo quod... coloni sui fuissent* 194, 4. Pas d'exemple de l'indicatif.

Après *suggerere* : *subgessit, eo quod... res suas delegasset* 193, 3. Pas d'exemple de l'indicatif.

Le subjonctif se maintient seul après les verbes qui expriment un sentiment, un désir : *quem* (= *quod, quomodo*)... *genitore meo... mereamur videre* 206, 34, *sibi cumgaudiat, quod... deportasset* 197, 14, 198, 29.

Il y a incertitude après les conjonctions autres que *quod*[1], *quia* : *nisi ut*, avec *denegare*, est suivi du subjonctif dans deux cas, de l'indicatif dans trois cas.

Per quid (= *ita ut*) est également incertain : *per quid ipse infirmasset* 195, 4, *per quid ipse... insanus fuisset* 195, 6, *per quid ipse mortuus est* 192, 5.

Qualiter, dans l'exposition de faits qui ont eu lieu, est toujours suivi de l'indicatif (huit exemples) : *omnibus non habetur incognitum, qualiter mihi senectus adgravat* 190, 11, etc.

Il arrive aussi que l'on trouve dans une même phrase deux modes différents qui dépendent d'une même conjonction : *dixit, eo quod... retenebat iniuste, et nulla iustitia consequere possit* 198, 26, *dum diceret, eo quod inpinxit et... cessisset... et occisit* 207, 19, *iubemus ut... componit atque emendare studeat* 196, 34, *ut alias precarias... renovantur ista vero non sit necesse renovandi* 200, 1 ; ou encore, dans la même phrase, une conjonction qui revient deux fois avec des modes différents *ut hanc epistolam... adfirmare rogavi*[2]*... ut... succedas* 205, 21.

Mentionnons l'emploi du subjonctif après *si* : *si cremetur* 202, 15.

3. LES MODES APRÈS VIDERI

Le lat. classique dit : *visus est vendere* (sans faire de *videri* un emploi aussi varié que le latin mérovingien ; v. Verbes auxiliaires). Le latin des Formules de Sens dit, dans la majorité des

---

1. Dans *oportet nobis... cogitare debemus* 185, 24, il y a comme une contamination entre la construction avec *quod* et la proposition infinitive.

2. *Ut* consécutif, chez Grégoire de Tours, est parfois suivi de l'indicatif (Bonnet, p. 679 et suiv.).

cas, *visus fuit vendidisset* 188, 15, souvent aussi *visus fuit vendidisse*.

On trouve, après le parfait de *videri* : *comparasset* 189, 5, *reddidisset* 194, 12, *tradidisset* 188, 17, 27, et, au pluriel, *visi fuerunt dividissent* 198, 7. L'ancienne construction se maintient dans : *visa fuit delegasse* 200, 17, *visa sum conquesisse* 199, 9, *visi fuimus concessisse atque indulgisse* 201, 39, *visi fuimus iudicasse* 196, 30 et d'autres exemples avec le présent de l'infinitif.

Le type *visus fuit vendidisset* pourrait représenter une contamination de deux constructions différentes : celle avec le passé de l'infinitif, et celle avec *quod*, suivi du subjonctif.

4. EMPLOI DE L'INFINITIF

Fore est remplacé soit par *futurum esse* 186, 15, soit par *fieri* (écrit *fiere*) 185, 33.

Après *jubere*, *rogare* c'est l'infinitif actif qui est employé : *defensare iuberitis* 205, 12, *adfirmare rogavi* (passim), *eripere rogavi* 203, 26. Ce dernier exemple prouve que les formes en *-re*, ici tout au moins, indiquent bien l'actif et ne sont pas de simples graphies phonétiques[1].

5. EMPLOI DES PARTICIPES

Le participe présent s'emploie souvent, comme en français, au lieu d'une proposition explicative[2], mais alors il s'agit toujours du verbe *venire* : *ille veniens* 190, 2, *veniens femina aliqua* 194, 30, *veniens homo alicus* (dix exemples), *veniens ipse ille* 196, 27, *veniens ante illo* 189, 19, *venientes in loco illo* 207, 16, *vicini paginsi... veniente* 202, 20.

Dans *una cum norma ancillarum Dei ibidem consistentium* 199,

---

1. Slijper, p. 117 : *conscribere rogavi*. — Cf. Bonnet, p. 672 : la proposition infinitive avec les verbes tels que *velle*, *iubere*, etc., d'un usage fort restreint chez les classiques, devient au contraire très commune à l'époque de la décadence.

2. Ce tour est fréquent dans la Vulgate : *Pharisaei autem videntes, dixerunt ei* (saint Mathieu, XII, 2), phrase qui traduit le participe aoriste du texte grec : οἱ δὲ Φαρισαῖοι ἰδόντες, εἶπον αὐτῷ. On le trouve même chez les auteurs classiques (Riemann, § 156).

24, le participe présent n'offre rien d'anormal, bien qu'il soit plus élégant d'écrire *quae ibi consistunt, vivunt.*

Le participe futur s'emploie après *velle* dans *volumus esse mansurum* 201, 13.

Le participe passé actif n'offre rien de remarquable, sauf *se exitum fecit* 188, 17.

6. EMPLOI DU GÉRONDIF

Le gérondif en *-dum*, avec *ad*, supplée le gérondif en *-di* : *licentiam habeat ad conquirendum* 185, 33, 188, 6, et l'infinitif : *nostrum est ad sugerendum, vestrum est ad ordinandum* 205, 5-6.

Le passage *ista vero* (*precaria*) *non sit necesse renovandi* 200, 1, présente une analogie, peut-être fortuite, avec le fr. « nécessaire de renouveler » ; mais il est possible que *renovandi* soit ici une simple faute pour *renovari.*

CHAPITRE VI

Les verbes auxiliaires.

debere.

Presque partout, dans notre texte, le subjonctif latin est remplacé par une formation périphrastique, l'infinitif suivi de *debeam*, qui a le plus souvent perdu son sens de « devoir, être astreint à » pour devenir un simple auxiliaire indiquant la possibilité[1] : *ut... aelemosina facere vel despensare debeas* 207, 1, *minime habeo, unde vivere vel vestire debeam* 187, 3, et le pléonasme *oportet nobis pro salute animae nostrae frequentius cogitare debemus* 185, 24. C'est là un mode de formation très analogue à celui qui a produit le futur dans les langues romanes : *cantare habeo* « chanterai », etc.

---

1. Goelzer, p. 418 : *cui apud Antiochiam debeam communicare*, pour *communicem* (saint Jérôme, *Lettres*, XV, 5). — Bonnet, p. 691 : *Mummolum elegunt qui has urbes revocare deberet*, etc. — Haag, p. 59 : *tributa... solvere deberet*, etc. — Slijper, p. 118 : *ut tibi aliquid... concidere debirem*, etc.

L'imparfait du subjonctif se construit, dans notre texte, de la même manière périphrastique : *placuit... ut inter se... dividere... deberent* 197, 32, etc., ce qui n'est qu'une façon de dire *dividerent*.

facere.

Suivi d'un verbe à l'infinitif, *facere* a le sens d'un auxiliaire de mode, comme *debere* : *condirgere facias* 206, 24; *dirigere faciatis* 202, 11, *dividere vel exaequare facialis* 204, 19, 205, 28, *recipere faciatis* 202, 12, *solvere facias* 191, 33; sans doute aussi : *in eorum faciant revocare potestatem* 199, 31. Le sens paraît être simplement : *condirigatis, dividatis, recipiatis, revocent.*

Mais, dans *facias advenire* 193, 8, *facere* équivaut à *iubere*; c'est le fr. « faire venir ».

posse.

Posse, dans *quod laborare potuerint, cessum habeant* 188, 2, peut être considéré comme formant « un mode potentiel, d'un usage semblable à celui de ἄν avec le subjonctif grec, après les pronoms et les adverbes relatifs »[1]. *Posse* fait ici de *quod* l'équivalent de *quodcumque*.

valere.

Valere, dans *valeat permanere* 190, 8, peut se traduire « afin qu'il puisse rester », mais *valeat* se retrancherait sans que le sens de la phrase en souffre, *permaneat* dirait tout autant.

videri.

Nous avons noté, au chapitre précédent, de nombreuses phrases où le parfait de *videri* est suivi d'un infinitif ou d'un subjonctif prétérit : *visa fuit delegasse, visus est reddidisset.* On peut traduire « elle céda, elle rendit au vu (et au su de tous). » Mais, en beaucoup d'autres cas, le sens de « paraître, être vu »

1. Bonnet, p. 693, à propos de *in omnibus quae laborare potuero hic heres existat*, et autres phrases semblables.

devient tout à fait secondaire[1] : *habere videor* 204, 15, 205, 24, *legitimi sperare videntur* 197, 23, *precurrere videtur* 194, 16, *preesse videtur* 199, 2, 24, *qualibet videtur esse formido* 186, 7, *senos esse videtur* 193, 13. — N'en est-il pas un peu de même chez Cicéron, pour le *esse videatur* qui revient si fréquemment à la fin des périodes ?

CHAPITRE VII

Le régime du verbe.

1. VERBES CONSTRUITS EN LATIN CLASSIQUE AVEC LE DATIF

Supplicare est suivi d'un régime qui pourrait être à l'accusatif aussi bien qu'au datif : *supplico caritate tua*[2] 203, 5, mais *supplico caritati tuae* 190, 12.

2. VERBES CONSTRUITS EN LATIN CLASSIQUE AVEC L'ACCUSATIF

Adgravare, suivi du datif : *mihi senectus adgravat* 190, 11. Mais ce datif peut résulter d'une confusion d'ordre morphologique entre *me* et *mihi*.

Admonere prend le datif dans *admonuit* ou *ammonuit mihi amor* 195, 12, 203, 24.

Domare : *mihi aegritudo domat* 206, 38, sens analogue à ce que nous venons de voir pour *adgravare*.

Latere : *cui nulla latet* 198, 18, *qui* (*Deus*) *omnia non latet occultă* 197, 3.

Opprimere : *mihi obpresserunt*, 187, 3.

Precari : *precamur vobis* 198, 27.

Rogare : *tibi rogamus* 193, 5, *vobis rogamus* 197, 22.

C'est, comme on le voit, le pronom, surtout le pronom personnel, qui donne lieu à ces confusions entre le datif et l'accusatif.

---

1. Cet emploi quasi explétif de *videri* et des verbes analogues est fréquent dans les textes du moyen âge, pour tous les pays.

2. Bonnet, p. 544 : *supplicat percussori*.

3. VERBES EXIGEANT LE GÉNITIF EN LATIN CLASSIQUE

Le génitif est remplacé par un datif possessif : *de allote, qui fuit genitore illo* 197, 32, sans doute pour *genitori*[1].

CHAPITRE VIII

La négation et l'adjectif *ullus, nullus.*

1. NEC, NEQUE

La négation la plus usitée dans les Formules de Sens est *nec*[2]; elle est le plus souvent suivie de *ullus, nec ullus de heredibus meis* (passim).

Elle peut remplacer *non* : *quod nec fieri credo* (passim), ou faire suite à *et* : *et nec* 189, 15, 191, 34, 195, 34, 196, 28.

Nec se renforce souvent d'une autre négation ou d'une particule renfermant une négation[3] : *herbas... nec potiones malas numquam temporavi* 195, 5, *nec nullas retributiones exhactandas* 201, 5, 17. On trouve même des négations triples : *nec de rebus suis in nullo abstrahere nec dismanuare non presumatis* 197, 24, *nullatenus potuit dicere nec adponere nec nulla ratione tradere* 194, 8, etc. Enfin, six *nec* dans une même phrase 189, 25-27, se rapportant à des objets différents, montrent combien l'auteur a de peine à s'exprimer. Le latin classique aurait paré à cette répétition en se servant de *neve*, de *neu*, de *aut* ou de toute autre particule.

2. NULLUS, ULLUS, NIHIL

Deux négations ne comptent que pour une : *et nulli heredum hac proheredum meorum nullum impendat servitio* 185, 30, 188, 3.

---

1 Bonnet, p. 544 : *non ei virtus ante episcopatum fuit.* Ce datif possessif est assez fréquent chez Grégoire.

2. Suppléé cependant par *et non* dans *et aliubi... res alienare pontificium non habeam* 199, 29.

3. Slijper, p. 119 : *nec ipso iumentum nunquam habui.*

Nous avons vu souvent *nullus* doubler *nec*. *Nullus* se combine de même avec *nihil* et avec *non* : *et nulla requisitione nihil habere non debeat* 206, 12.

Si ullus, nec nullus reviennent à chaque page[1]. On trouve également *ullus* après *quislibet* 188, 7, *nullus* avant *quislibet* 201, 32, etc.

In nullo, in nullum forme une négation nouvelle qui répond au fr. « en aucune manière » : *et alio de ista causa... in nullo non redibio* 194, 24, *in nullum non redibio* 195, 7, *in nullo abstrahere* 197, 24, *in nullo exhactare* 201, 35. Dans ces cas, *in nullo* est toujours accompagné d'une autre négation.

Cui nulla latet 198, 18 présente peut-être l'ellipse du substantif *res* : *res nulla*. Mais il peut s'agir d'une simple faute ; M. Zeumer[2] remarque que *te* de *latet* est écrit « in loco raso ».

3. REM

Dans une phrase telle que : *non habeo ullam rem, non habeo rem*, le lat. *rem* a pris le sens du fr. « rien » qui est son réflexe phonétique. La langue des Formules de Sens connaît ce vulgarisme : *rem inexquisita* (= *re inexquisita*) 186, 11, 196, 10, 198, 3, 5, 203, 37, 207, 6. Il est intéressant d'observer qu'ici le désaccord entre le substantif et le participe montre *rem* devenu invariable (au sens négatif). La fréquence de la locution *rem inexquisita* exclut la possibilité d'une faute graphique.

CHAPITRE IX

L'adjectif indéfini.

Nos remarques porteront sur les différentes façons de dire « beaucoup, nombreux, tout ».

---

1. Remplacé cependant par un pronom : *aliquid de heredibus meis* 204, 1, *aliquis de heredibus meis* (5 exemples). — Cf. Bonnet, p. 304 : *sine spe alicuius boni*.

2. P. 198, n. b.

1. « BEAUCOUP, NOMBREUX »

Multus, v. fr. « molt » est devenu rare : *multas inquietudines* 205, 7, *multorum* 202, 16. On trouve plus fréquemment *plurimus* : *plurima sacramenta precurrere* 194, 16, *una cum norma plurimarum ancillarum Dei* 199, 1, 24 ; *quod plurima sunt* (= *plurimum, plurimi est*), 206, 30. Le positif *plures*, lui aussi, se rencontre plus souvent que *multus*.

2. « TOUT »

Omnis n'a pas résisté à la concurrence de *totus*. Les Formules affectionnent particulièrement la locution *totum et ad integrum* « tout entier ». On remarque aussi *tota membra* 198, 22, 202, 7, *totus mundus* 198, 20, 202, 7.

CHAPITRE X

Les prépositions.

a, ab[1] s'emploie à tort devant les noms de choses à l'ablatif[2] : *a iudiciaria potestate coactus* 186, 7, *ab igne ibidem cremassent* 206, 2, sans doute aussi *ab hoc pariter conversare minime possunt* 206, 9, en parlant d'une femme qui ne peut vivre avec son mari. Mais *ab hac missa petitione* 193, 3 est une faute pour *ob*.

ab est suivi de l'accusatif dans *ab hodiernum diem* 190, 27, 195, 19, 198, 8, 203, 40. Ces nombreux passages semblent démontrer qu'il ne s'agit pas seulement d'une étourderie. Il n'en est pas de même pour *ab orientem* 198, 20 qui se trouve dans la même phrase que *ab occidente*.

absque est très usité[3]. Nous voyons *absque* suivi du génitif

---

1. Cf. en ancien fr. *ab* dans « ab Ludher » (Serments de Strasbourg).

2. Bonnet, p. 598 : l'emploi de *ab* pour indiquer la cause est fort étendu : *Vigenna intumuerat ab inundationem pluviarum*. De même pour l'ablatif instrumental : *multos a lapidibus obrui praecipiens*, etc.

3. D'après M. Goelzer, p. 337, *absque* ne se rencontre pas à la bonne époque de la langue : Plaute et Térence s'en servent, mais seulement dans quelques locutions

dans *absque refragationis* 202, 26, si toutefois *refragationis* n'est pas un acc. plur. *refragationes*.

ad, qui, comme le dit M. Meyer-Lübke[1], a surtout pour domaine le français, remplit souvent les fonctions du datif : *ad casa Dei* 198, 33, 199, 20, *ad illa femina* 202, 37, 203, 7, *ad ipso monasterio* 199, 12, 27, 30, 200, 16, *ad homine negotiante* 189, 4, etc. L'emploi de *ad* avec l'infinitif dans *plubs obteneat me ad habere quem ipsius lue, aut coniuge sua illa ad reddere* 194, 23-24 est difficile à expliquer; l'auteur a peut-être voulu traduire par *ad* une préposition romane, telle que *de*, placée avant l'infinitif.

D'autre part, *ad* a été complètement confondu avec *a*, *ab*[2] : *ad ipsos bonis hominibus fuit iudicatum* 207, 20, *ad me vel heredibus meis defensatum non fuerit* 204, 42, *ad mea parvitate expetivit* 206, 32, *ad vos* (*vel heredes nostros*) *defensatum non fuerit* 204, 42, 207, 27, *interrogatum fuit ad ipsos viros*, 189, 21, etc. — Faute inverse : *a pluris est manifestum* 199, 25 (pour *ad plures*), *a sacerdotibus* (pour *ad sacerdotes*) 203, 27.

ad indique fréquemment le temps : *ad die presente* (douze exemples), et le lieu : *ad ipso manso aspicet* 188, 26, *ad propria vivere vel sedere* 193, 17.

ante[3] est suivi de l'ablatif : *ante bonis hominibus* 188, 12.

apud[4] conserve quelquefois le sens ancien de « chez » ou plutôt « devant » : *apud defensore* 202, 37. Mais, dans la grande majorité des cas, *apud* a pris le sens de *cum*; cf. le v. fr. *o*, *od*, de *apud*, et le fr. moderne *avec*, qui a été expliqué *apud hoc* : *apud arma sua* 192, 3, *apud cartolam cessionis* 203, 6, *apud*

---

1. III, § 466.

2. La cause de cette confusion doit être cherchée dans la phonétique : *ad* devient en fr. *a* qui ressemble au latin classique *a*, *ab*.

3. Remplacé, en gallo-roman, par *abante*, **deabante*.

4. En dehors de l'ital. « appo » = chez, *apud* ne s'est maintenu qu'en gallo-roman : provençal « ab », v. fr. « od », fr. moderne dialectal « o » (notamment dans le Ht.-Maine). L'ital. et l'esp. disent « casa, en casa de » = chez, « con » = avec. La signification de *apud* « avec », à peu près inconnue de Grégoire (Bonnet, p. 587), est fréquente dans le latin de Frédégaire (Haag, p. 74). — Pour le plus ancien exemple de ce « gallicisme » chez Sulpice Sévère (365-425) v. *Archiv f. lat. Lexikogr.*, II, 27.

germanus tuus (*tuos*) 204, 18, 205, 20, 27, *apud nostro signaculo* 196, 25, *apud tris aloarius* 192, 7.

circa[1] est suivi de l'ablatif : *circa partibus meis* 204, 30; *circa* avec la signification *erga me* : *circa ipso monasterio* 201, 8, est moins probant, *monasterio* pouvant être un accusatif vulgaire.

contra « affranchi de tout devoir *envers* quelqu'un » : *contra pare suo quod accepit abeat* 187, 26.

cum s'unit fréquemment à *una* (vingt exemples de *una cum*) et s'emploie rarement seul. — *cum stipulatione subnixa* 200, 11, est en réalité un ablatif absolu[2].

de a pour principal rôle de remplacer l'ablatif classique[3] : *de arma mea* 192, 4, *de linguas eorum* 192, 7, 194, 26, etc., ou le génitif[4] : *de illo paradyso* 203, 25. — *de* s'emploie comme le fr. « de, des », dans les locutions servant à indiquer les abornements et la superficie d'une terre[5] : *de ambobus frontus* 203, 31, *de ambobus latus* 203, 32, 34, *de ambobus frontes* 203, 34, *de longo tanto* 203, 31 ; sert à remplacer *ab*[6] : *de omnibus bannis sit conservatus* 193, 14, *de parte mea* 187, 19, 195, 34, 198, 1, ou *ex*[7] : *nec nullus de heredibus meis* 195, 34, ou encore *propter*, *ob* : *de istas culpas* 206, 32. Enregistrons enfin le sens « en, quant à » : *de fabricaturia* 196, 12, *de ostensolia* 196, 13, dans une phrase signifiant « je donne tant en immeubles... vaisselle d'or ou d'argent pour tant de sols... ».

ex (remplacé en roman par *de*). Emploi anormal dans *ex omnia* 191, 9, *in omnibus et ex omnibus* 203, 10.

in indique, comme chez Grégoire[8], le degré auquel l'action

---

1. Cf., pour le cas qui fait suite à cette préposition : *circa puteo* (Anglade, *Peregrinatio*, p. 65).

2. Cf. Slijper, p. 111 ; Haag, p. 79 ; et surtout Bonnet, p. 603. — L'emploi de *cum* pour rendre l'ablatif est caractéristique pour les textes mérovingiens. Le français n'a pas conservé cette préposition qui survit dans les autres langues romanes.

3. Bonnet, p. 612.

4. Ibid., p. 609.

5. Anglade, *Peregrinatio*, p. 69 : *de latere sinistro*.

6. Ibid., p. 67.

7. Cf. Goelzer, p. 339 : *egredieris de thalamo meo*.— Anglade, *Peregrinatio*, p. 66 : *egredere de ecclesia*.

8. Bonnet, p. 619 : *in duplum*, *in quantum*, *in tantum*.

doit atteindre : *in duplum* 186, 19. — *in* remplace *ad* : *perveniatur in suo iure* 202, 26 ; et *pro* : *in te fieri et adfirmare rogavi* 204, 9. — *in* suivi de l'acc. *vicem* ou de l'abl. *vice* a fréquemment le sens de « au nom de quelqu'un » : *in vicem meam* 190, 12, *in vice sua* 196, 28, 32, etc.

infra [1] paraît avoir perdu le sens de « au-dessous de » pour prendre celui de *juxta* ou de *intra* : *infra noctis XLII* 192, 6, *infra regno* 201, 31 ; et sans doute aussi, *infra civitatem*, 191, 27, *infra ipsa terminatione et mensura ad integrum* 187, 25, 206, 22.

intra est remplacé par l'adverbe de mouvement *intro* [2] : *intro domo compendia* 202, 19.

per sert à créer un nouvel ablatif de manière : *per fortiam* 194, 21, qui s'ajoute parfois à l'ancien ablatif conservé : *per nullis modis nullisque ingenies* 191, 17 [3]. — *per* remplace *in* (avec mouvement), toujours avec l'ablatif latin : *per manibus* 186, 30, 189, 6, 194, 12 ; et prend le sens de « pour » dans *per vos* 197, 13. Il était facile de confondre *per* et *pro*, ces deux prépositions se trouvant également atones dans la phrase.

post [4] a très souvent le sens de *cum* ; *tecum*, *secum* sont rendus par *post te* 191, 36, 203, 11, 207, 12, *post se* 197, 7, 198, 25 ; le sens est difficile à déterminer dans *post me divisi* [5] 194, 22.

prae sert à renforcer le superlatif : *pre cuncto magnificentissimo* 197, 2. A relever encore : *pre ceteris scripturis* 202, 25.

pro signifie *ad* [6] : *pro meis peccatis minuendis* 185, 26, 190, 22, et *per* : *pro nostris oraculis confirmamus* 201, 21. Il prend le sens de *propter* [7] : *pro respecto et servitio tuo et pro fidelitate*

---

1. Bonnet, p. 588 : *infra terminum Pictavensim*, etc.

2. Anglade, *Peregrinatio*, p. 73 : *intrat intro speluncam.*

3. *Per voluntate tua* 187, 34, n'est pas un exemple probant.

4. D'après M. Bonnet, p. 592, *post* a pris le sens de *penes* « sous les ordres de, au pouvoir de quelqu'un », en passant par la signification « à la suite, du parti de quelqu'un ».

5. Cf. Marculfe, I, 26 : *post vos retineatis*. — Du Cange, s. hoc v. « formula loquendi usitata in aliquot provinciis Gallicis », « retenir après soi ».

6. Bonnet, p. 615 : *pro custodienda fide*.

7. Pirson, *Inscr.*, p. 273 ; *pro*, dans les textes de la décadence, marque aussi la cause. — MM. Goelzer, p. 343, et Anglade, *Peregrinatio*, p. 75, notent le même usage de *pro*.

tua 204, 30, et même de *de* : *pro salute animae nostrae frequentius cogitare debemus* 185, 24.

pro hoc[1] équivaut à *quapropter* : *pro hoc trado tibi* 207, 2, *pro hoc... fieri rogavi* 186, 24; et à *ob eam rem* : *ipso pro hoc inquietare... non presumatis* 193, 15.

pro amore domno nostro 185, 35, *pro amore domini nostri* 191, 2, rappellent le « pro Deo amur » des Serments de Strasbourg.

sub dans *sub integra ingenuitate* 188, 1, a pris le sens de *cum*, sens que l'on trouve déjà chez certains auteurs latins.

super est postclassique dans : *super noctis tantas ante nos debuisset venire* 196, 25. Ici, cette préposition est synonyme de *post*, comme dans le latin de la Vulgate[2]. — Dans *apud arma sua super me venit* 192, 3, *super filia eorum... cessisset* 207, 18, l'emploi de *super* rappelle de nombreux passages de Grégoire.

usque, *usque ad* veut dire « pendant, durant » : *usque ad annos tantos* 186, 25, *usque annos tantos* 195, 29.

CHAPITRE XI

Les Conjonctions.

Cum, disparu en roman, paraît se présenter une fois dans notre texte, au sens de « attendu que » : *ut illa leodo, cum lex erat, ipsius lue solvere deberet* 207, 20. — Partout ailleurs *cum* est supplanté par *dum*, *quia*, sauf une fois par *quotienscumque* 200, 24.

« donc » est exprimé de diverses manières, surtout au moyen de *propterea* ; l'auteur montre pour cette particule une prédilection spéciale (vingt-trois exemples). *Ergo* et *igitur* n'apparaissent qu'une fois chacun, le premier dans le sermon qui sert de préambule à la XLI[e] Formule, le second en tête de la phrase qui suit ce sermon, 203, 23.

---

1. *Pro hoc* s'est maintenu en v. fr. « poruec, pruec ».

2. Les langues romanes s'accordent à employer *super* pour exprimer un mouvement hostile (Meyer-Lübke, III, § 440).

dum a pris le sens de *cum*[1] « étant donné, attendu que » : *dum... Deus concessit* 196, 2, *dum... discordia regnat* 204, 6, *dum et ipse senos esse videtur* 194, 13, *dum non est incognitum* 200, 5, 204, 6, *dum non habetur incognitum* 199, 25. Quelques passages, 185, 23, 189, 13, 207, 18, conservent l'ancienne signification « pendant que ».

enim ne conserve sa signification primitive que dans une phrase du sermon de la XLI[e] Formule, 203, 21. Partout ailleurs *enim* a un sens vague, comparable à celui du grec δέ[2] ou du lat. *quidem* : *ego enim vir magnificus* 205, 17, *percipientes enim, ut* 190, 4, *sicut enim* 190, 5.

eo quod est très usité au sens du fr. « que » ; nous en parlerons plus loin à propos de *quod*. *Pro eo quod* se rencontre une fois au sens de « parce que » 199, 5, et une autre fois dans une phrase rendue obscure par une sorte d'anacoluthe 206, 31-32.

et est employé d'une manière qui rappelle le latin de la Vulgate plus que celui des classiques; très souvent cette particule est placée en tête d'une phrase : *et quod feci super me feci* 192, 5, etc. ; ou avant une autre particule *et nec* 196, 31, 207, 9, *et quia* 190, 2 (en tête d'un exposé), *et si(c)* 190, 29, *et ut* 193, 17, 200, 10, 201, 39, ou après une conjonction : *dum et* 193, 13, *etiam et*[3] 203, 34, *ita et* (sept exemples), *quam et* 204, 11, *unde et* 201, 7; v. aussi plus loin *seu*. La conjonction *et* se double de *que* dans *et suisque rectoribus* 199, 13, *et vosque* 202, 32. Elle fait défaut dans : *expedivi a vobis, a peticione mea non denegasti* 199, 27.

etiam, de même que *et*, s'emploie en tête d'une phrase 198, 5, ou d'un membre de phrase 204, 15.

itaque est purement explétif : *donat itaque ille* 196, 5 (en tête d'un acte de donation).

---

1. Bonnet, p. 319 : *dum* se rapproche de *cum* pour le sens. — Slijper, p. 123 : *dum* est beaucoup plus fréquent que *cum*. — Cf. de Rozière, I, 231, 232, 238, 276.

2. Cf. P. Geyer, *Kritische Bemerkungen zu Silviae Peregrinatio*, *Index* s. v. *enim*. — V. aussi de Rozière I, 119, 154, 173, etc.

3. *Etiam et*, chez Grégoire de Tours, équivaut à *et* tout seul (Bonnet, p. 313).

nisi, sans rien perdre de sa signification ancienne, a pris des sens nouveaux [1] : *nisi ut* supplée *quominus, quin* : *non denegasti nisi ut mihi praestitisti* 186, 22, 206, 18, *nisi ut mihi dedisti* 187, 4, *nisi ut mihi... prestare deberetis* 191, 12, *non denegavimus, nisi ut tibi prestare deberemus* 191, 30. Cet emploi de *nisi ut* se trouve déjà dans Suétone.

per quid forme une véritable conjonction au sens du lat. classique *cur, ut, ita ut* : *per quid ipse infirmasset* 195, 4, *per quid ipse infirmus vel insanus fuisset* 195, 6, *per quid ipse mortuus est* 192, 5. On trouve aussi le sens *qua ratione* : *nulla ratione potuit tradere, per quid ipse... se abstrahere potuisset* 194, 9.

postquam sert à exprimer l'idée contenue dans l'ablatif absolu : *postquam has litteras recipis* 193, 8, pour *receptis his litteris*.

qualiter, au sens du fr. « comment » est très fréquent (quatorze exemples). Il s'emploie souvent après un substantif : *notitia qualiter* 188, 22, 189, 2, 11, 191, 38, 194, 2, 15, 30. Il faut sous-entendre ici : *notitia* (*quae exponit*) *qualiter*.

que est devenu un simple complément d'autres conjonctions. On peut ajouter aux exemples cités plus haut (s. v. *et*) : *iuniores ac successoresque* 201, 28, *iuniores atque successoresque* 193, 11, *neque... successoresque* 197, 23, *vel suisque rectoribus* 198, 4.

quia, dans le latin biblique, sert à rendre la particule grecque ὅτι, au même titre que *quod* ou *quoniam*. Cette construction se retrouve dans le latin mérovingien [2] : *cognúscatis, quia...* 193, 12. *Quia* prend aussi le sens de la conjonction *cum* : *quia et taliter nobis dixerunt, proinde...* 206, 2-4, ou de *si* : *quod quia adtemperaverimus nullum obteneat effectum* 189, 28.

quod, ainsi que nous l'avons vu plus haut, est substitué à la proposition infinitive (très nombreux exemples). Il en est de même pour *eo quod* (onze exemples), et pour *que, quae* conjonction, qui n'est qu'une forme romane de *quod* ou plutôt de *quid, qued*, comme le prouvent les langues méridionales [3] : *agite taliter, que nos per vos bona habemus fidutia* 197, 13, *unde me*

---

1. Bonnet, p. 321 : *nisi* est d'un emploi plus étendu que dans la langue classique.

2. Cf. Bonnet, p. 661, Slijper, p. 122.

3. On trouve aussi la faute *quem* pour *que* = *quod*, 206, 34, 35, 39.

malavit, quae ego... temporasse 195, 3, *vestrum est ad ordinandum, que exinde iustitiam recipere debeamus* 205, 14 (ici *que* = *ut*). Dans les deux dernières phrases c'est une femme qui parle ; cette circonstance a peut-être déterminé le scribe à écrire, par erreur, *que, quae,* au lieu de *quod* ; la construction serait alors contaminée. Dans *abio alico, que gestis prosequere debeam* 202, 33, le sens paraît être « afin que, dans le but de, dans un lieu où ».

quomodo a le sens de *cum, quando* : *quomodo ipse anni transacti fuerint* 186, 30, *quomodo ipsus fructus tantos annos transhactus habueris* 206, 24.

quoque peut remplir le rôle de *que* : *eius quoque obsolutione... firmamus* 190, 4. De même, chez Grégoire et chez Jordanès[1]. *Quoque* double *et* dans : *et post meum quoque discessum* 199, 29.

sed s'emploie le plus souvent avec l'acception de « au contraire » (trois exemples). Mais on trouve aussi des significations nouvelles. A la suite de l'exposé d'un grief : *sed ipsa illa hac causa minime potuit denegare* 207, 19 « or celle-ci ne put nier le fait », de même 189, 22. Mais *interrogatum fuit... se hac causa hacta fuisset, anon, sed ipse in presente edicere deberet* 189, 21, offre un sens plus complexe. S'il n'y a pas là une faute du scribe, il faut traduire « on lui demanda si cette action avait été commise ou non ; qu'il le dît séance tenante ».

seu (écrit le plus souvent *seo*) a subi d'importantes variations sémantiques ; cette conjonction, 198, 2, équivaut à *id est* ; suivie de *et* elle a simplement le sens de cette dernière particule : *admonuit mihi amor domini, seu et timor gehenne* 203, 24-26.

si (écrit aussi *se*) supplée *utrum*[2] : *interrogatum fuit... se hac causa hacta fuisset* 189, 21.

sic devenu *si* dans le fr. médiéval « si, ainsi » fait fonction de conjonction, avec le sens de *prout, sicut : sic mihi Deus directum dedit, ego ipso de arma mea percussi* 192, 4.

ut supplée une fois le fréquent *nisi ut* étudié plus haut : *non denegasti, ut ipsas res... usare debeam* 199, 28.

vel signifie fréquemment *et*[3], ainsi qu'on le remarque déjà

1. Bonnet, p. 314.
2. Bonnet, p. 321 : *inquirite si pueri venerunt.*
3. Ibid., p. 315 : *Noe cum sua vel trium natorum coniugibus.*

chez Virgile : *ad propria vivere vel sedere* 193, 17, *dividere vel exaequare* 204, 18, *omnibus episcopis vel omnibus abbatibus* 200, 28, etc. On pourrait songer à une variation voulue de l'expression ; mais ceux qui faisaient usage des Formules n'avaient aucune raison de préférer *sedere* à *vivere*, *exaequare* à *dividere*, de sorte que *vel*, dans ces locutions, est conjonctif et non plus disjonctif.

vero signifie exceptionnellement *et* dans ce passage : *testamentum etiam faciendi, defensione vero vel mundeburde ecclæsiarum... licentiam habeat ad conquirendum* 188, 6.

QUATRIÈME PARTIE

STYLE ET VOCABULAIRE

CHAPITRE PREMIER

Remarques sur le style.

Le trait caractéristique du style des Formules de Sens, c'est la gaucherie de l'expression. Malgré les nombreux vulgarismes qui émaillent le texte, la langue est restée latine et a souvent prétendu rester classique. Or le scribe, ou l'auteur, n'avait pas une culture suffisante pour habiller sa pensée du riche vêtement de la phrase latine : quelques réminiscences du style juridique ou du style ecclésiastique, beaucoup de concessions à l'usage vulgaire, un certain nombre d'emprunts à la langue des coutumes barbares, tels sont les moyens dont il dispose pour s'exprimer.

Il est heureux qu'il n'ait pas employé la phraséologie grandiloquente de plusieurs autres Formulaires : les *almificus*, les *rosifluus*, *honorificentia*, *pontificali culmine sublimatus*, qui abondent, par exemple, dans Marculfe, ne se remarquent pas ici. L'expression est simple, terne, monotone ; la phrase se traîne péniblement, étayée sur des *ut* et des *quod* dépendant les uns des autres. Souvent le sens est obscur.

Dans les pages qui vont suivre, nous essaierons d'étudier quelques traits caractéristiques du style de notre Formulaire. Tout d'abord le rôle du superlatif souvent employé, à défaut d'autres moyens, pour donner de l'éclat au style ; ensuite les titres donnés à divers personnages ; l'usage assez fréquent de l'interpellation directe ; la rime, l'allitération, le pléonasme, et enfin la terminologie ecclésiastique.

1. EMPLOI DU SUPERLATIF

Le superlatif de *dulcis* est très usité [1] : *dulcissima femina* 200, 5, *dulcissima* (*atque amantissima*) *filia mea* 204, 6, 205, 17, *dulcissima genetrice mea* 206, 29, *dulcissima sponsa mea* 196, 15, *dulcissimo atque in omnibus amantissimo filio meo* 195, 12. On lit aussi *dilectissimo mihi bene merito* 204, 28.

Altissimus, v. fr. « altisme », ne se dit qu'à Dieu ou en parlant de Dieu 194, 19, 25, 195, 2, 8.

Piissimus [2] 205, 37, et *praecellentissimus* 205, 5, 37, ne s'emploient qu'en s'adressant au roi. On renchérit encore en qualifiant celui-ci de *prae cuncto magnificentissimo* 197, 2.

Dans ces passages solennels, *atque* tient lieu de *et*.

Quelques superlatifs accompagnent aussi des noms abstraits: *dies felicissimus nuptiales* 196, 14, *plenissima voluntate* 204, 22, 205, 32, *salutem plenissimam* 206, 30-31.

Fréquemment on trouve deux adjectifs se rapportant à un même nom, l'un au positif, l'autre au superlatif : *liberam et firmissimam potestatem* (cinq fois), *sanctae hac reverentissimae* 190, 21, 191, 6, *sancto hac reverentissimo* 198, 34. Cette particularité fait voir que le sens du superlatif classique était affaibli. En effet, *pessimas* 187, 3 ne veut plus dire autre chose que *malas*, et *minima*, *maxima* autre chose que *parva*, *magna : non minima sed maxima discordia* 189, 19 [3].

2. EMPLOI DE SUBSTANTIFS ABSTRAITS COMME TERMES HONORIFIQUES

Cet usage romain et byzantin ne fait que se développer en Gaule à l'époque mérovingienne [4].

---

1. Cicéron emploie le même superlatif : *mi dulcissime Tiro* (*Ad Familiares* 21); *optime et dulcissime frater* (*Leges* III). — Cf. le cognomen Ἥδιστος, C.I.L. II, 4551.

2. Goelzer, p. 286 : *piissimus* est considéré comme un barbarisme par les grammairiens. Cette forme devient fréquente à partir du Ier siècle, surtout dans les inscriptions.

3. Cf. Bonnet, p. 451. Il en est de même chez plusieurs auteurs de l'époque impériale, par ex. chez Minucius Felix.

4. Cf. Bonnet, p. 703. — Cf. l'esp. « Usted » = *vestra mercede*.

almitas vestra 198, 24, 201, 30, s'emploie en parlant à des personnages ecclésiastiques d'un rang élevé.

caritate tua 203, 5, 206, 39, *dilecta caritas vestra* 202, 8 se disent à une religieuse et à des hommes qualifiés de *magnifici*.

industria vestra 197, 6, à un particulier.

magnitudo (*seo almitas*) 201, 29 qualifie des fonctionnaires royaux.

On peut ajouter à ces substantifs abstraits *mea parvitate* 206, 32[1].

3. INTERPELLATION DIRECTE ET CHANGEMENT DE PERSONNE

Il arrive qu'en exposant un fait qui intéresse un tiers, l'auteur s'adresse brusquement à ce tiers, en employant la deuxième personne : *servo... relaxavi ingenuum, ea vero ratione ut... sis bene ingenuus, peculiare vero... cessum habeas* 185, 27-30.

Dans une Formule de donation par l'époux à l'épouse, les premières phrases parlent du donateur à la troisième personne : *donat itaque ille... sponse suae*, et les phrases qui suivent le font parler lui-même : *donatumque in perpetuum esse volo* 196, 6-7.

D'autres Formules prennent la forme d'un discours adressé à quelqu'un, au moyen de *tu* ou de *vos*. Le pluriel de révérence est de règle lorsqu'on s'adresse au roi : *ancilla vestra* 205, 5, *in vestra mercede* 205, 8, 11, *servientes vestri* 205, 38; de même en parlant à une dame ou à un *vir magnificus*. Mais le tutoiement est encore de mise entre particuliers. A la première personne, le pluriel et le singulier s'emploient également. Le roi ne se sert naturellement que du pluriel.

4. RIME ET ALLITÉRATION

Certaines locutions juridiques présentent une sorte de homœoteleuton : *aegeris gesserisve* 190, 5 *egeris gesserisve* 207, 8 *hieris gesserisve* 203, 9. Cette locution est la seule où l'auteur se serve de la conjonction *ve* et du verbe *gerere*.

Raptum et aptum (avec une faute) 203, 9, 207, 8, *ratum et*

---

1. Cf. Anglade, *Peregrinatio*, p. 117.

aptum 190, 16 présentent aussi des exemples de rime ou d'assonance; de même peut-être aussi : *habeas, teneas atque possideas* 196, 15, *habeatis, teneatis* 203, 41.

Les mots obscurs *frodanno et ferbatudo* 192, 6 pourraient constituer une allitération [1].

5. PLÉONASME

« Depuis longtemps, dit M. Bonnet, p. 714, la littérature latine, la littérature profane surtout, étant à court d'idées, avait pris l'habitude d'accumuler les mots. » Ennodius, Symmaque, Sidoine Apollinaire, répètent souvent une même pensée en termes différents [2].

De même, dans les Formules de Sens, le verbe et le substantif forment pléonasme : *aliqua procreatione... nate vel procreate fuerint* 175, 37, *placuit utriusque voluntas* 206, 9, *igne cremetur* 202, 15, *igne*, ou *ab igne cremassent* 202, 19, 206, 2, etc. *Ignis* ayant été remplacé en roman par *focus*, et *cremare* ayant cédé la place à *perustulare* en gallo-roman, il ne faut pas s'étonner de trouver *ignis* et *cremare* employés maladroitement.

Le pléonasme est encore formé :

Par un ablatif et un adverbe : *in bonis partibus fideliter* 204, 29, *mala hordine reteneat iniuste* 197, 7-8, 198, 25 ;

Par deux substantifs : *mea propria et spontanea voluntate arbitrium* 187, 8 ;

Par un substantif et un adjectif : *dilecta caritas vestra* 202, 8, *oportuna beneficia* 187, 16 ;

Par deux verbes : *causa... surrexerit... aut orta fuerit* 197, 25-26, *in ipsa cautio... inventa aut reperta fuerit* 195, 32-33, *subscripserunt vel signaverunt* 203, 11.

6. EXPRESSIONS THÉOLOGIQUES

Lorsqu'on s'adresse, dans les Formules de Sens, à un person-

---

1. Bonnet, p. 728 : *nec numerum nec nomina, et patrem et patriam, valde vastare.*

2. On lit chez Grégoire : *mortis interitu, accelera velociter, solitam consuetudinem.* — Cf. Pirson, *Inscr.*, p. 299.

nage ecclésiastique, il est d'usage de commencer la requête ou l'exposé par des phrases pieuses, souvent mal comprises par le scribe et devenues inintelligibles : *domni viri sancti atque ostensione crucis patibulum mirabilis remuneratione fulgente basilici*[1] 199, 21-22, *in quantum totus mundus fulgit in gloria, vel quantum distat ortus ab orientem et defecit ab occidente, seo et, si fieri potuisset, quod tota membra vertissent in lingua* 198, 21, 202, 7.

Le souhait : *salutamus vobis... usque ad gaudium magnum* 198, 32, est d'un meilleur goût.

Nous avons déjà constaté que la XLI[e] Formule débute par une homélie (203, 14-23) qui forme une pièce à part, d'un style tout particulier. Cette homélie se retrouve, à peu près identique, chez Marculfe, II, 1. — On y remarque une emphase qui révèle la rhétorique carolingienne : *tonutrualis euuangelistarum vox* 203, 14, *tarthare evadere supplicia* 203, 16, et les mots *pronuntiat* 203, 14, *concelebrat* 203, 15, *nemo* 203, 20, *ait* 203, 21, étrangers au vocabulaire habituel de notre texte.

Seul, un passage de la XXVII[e] Formule rappelle ce style ampoulé : *in quantum archana cordis mei continet plenitudo* 197, 5.

CHAPITRE II

Mots latins rares et employés uniquement par les auteurs de la décadence.

Adimplere (*adimpletis* 197, 26) « accomplir » se trouve dans le Code de Justinien et chez Isidore[2] ; et au sens de « permettre » dans le latin médiéval (Du Cange, s. v. *adimplere*). Notre contexte semble indiquer le second sens. * *Adimplere* s'est conservé dans le v. fr. « aemplir » = « remplir ».

---

1. Marculfe II, 1 : *Domine verae sanctae atque sedola ostensione patentibus virtutum miraculis Christi remuneratione fulgenti*, etc.

2. On peut ajouter à ces auteurs saint Jérôme, in Matth. III (17, 25) : *debuit adimplere omnem iustitiam* (Goelzer, p. 179).

advivere (*advivo* 191, 11, *advivis* 200, 8) peut se traduire « rester en vie », comme chez Grégoire [1]. Employé par Pline, Stace, et les auteurs chrétiens.

altarium (*altario* 192, 1) ne se trouve, dans l'antiquité, que chez Sulpice Sévère et chez saint Jérôme.

apex (*abicis* 202, 10, pour *apices*), « signe sur une lettre, trait d'écriture » devient, à la fin de l'empire, synonyme de « rescrit, lettre » [2]. Le développement sémantique est donc le même que pour *litera*.

congaudere (*congaudeat* [*sibi*] 197, 14, 198, 29) « se réjouir » ; chez saint Jérôme « se réjouir ensemble » [3] ; v. fr. « conjoïr ».

iugalis (*iugale meo* 199, 9, 206, 35) « mari » ; également chez Fortunat, dans les inscriptions de la Gaule et dans les glossaires gréco-latins : ἰμάζυγος = coniux, iugalis (Du Cange, s. v. *iugalis*).

lectaria 196, 12 « literie, couvertures », se trouve chez Fortunat . Chez Grégoire : *lectuaria coopertus* [4].

papa (*pape* 198, 17) comme chez Tertullien et chez Prudence, désigne des évêques.

pontificium 191, 18, au sens de « facultas, potestas ». — Cf., entre autres auteurs, Aulu-Gelle, I, 13 : *cuius negotium id, pontificiumque esset* ; se trouve aussi chez Symmaque et dans le Code théodosien.

proheres (*proheredum* 188, 3) « le représentant de l'héritier ». Papinien et Symmaque offrent cette dernière signification.

prosecutor 202, 35 « demandeur en justice, poursuivant ». Pour Macer, Dig. 48, 3, 7, on hésite entre *prosecutor* et *persecutor* (Forcellini).

refragatio (*refragationis* 201, 13) synonyme de « repugnantia » chez Symmaque (Forcellini).

rememorare 197, 12 (Isidore, saint Jérôme, Tertullien, Vulgate : *rememorari*). C'est le v. fr. « remembrer ».

sequestrare (*siquistrate* 206, 14) avec *consortium*, de même que

---

1. Bonnet, p. 200.
2. De même chez Sidoine Apollinaire et dans le Code de Justinien.
3. Goelzer, p. 316.
4. Bonnet, p. 464.

dans une lettre du pape Gélase, I, 23 : *noli me a tuo consortio sequestrare*; au sens de « séparer ».

signaculum (*signaculo* 196, 25), chez Apulée comme ici « sceau, cachet ». De même, chez les jurisconsultes et les chrétiens.

CHAPITRE III.

Mots latins ayant subi des modifications sémantiques.

Accola, accolla 198, 4. En lat. classique, un *accola* est celui qui habite près d'une localité. Chez Capitolin et chez saint Jérôme ce mot est synonyme de *incola*[1]. En lat. médiéval c'est un serf que l'on vend avec le domaine.

adesse remplace souvent *esse : actum aderat* 206, 4, *hactum aderat* 202, 21, c'est-à-dire *actum erat*.

adponere 194, 8, est synonyme de *adferre* « alléguer », d'après M. Zeumer, p. 194, n. 1.

aedificium (*aedificiis*) s'oppose à *domibus* dans plusieurs énumérations (186, 10-11, 190, 27, 196, 9, 205, 24, 207, 3). *Ædificium* avait sans doute pris le sens de « communs, dépendances », *domus* ayant exclusivement celui de « maison habitée ».

anaticula 188, 25 dans la Formule de cession d'un immeuble : *per illo ostio vel anaticula de ipsa casa... visus fuit tradidisset* paraît désigner le gond de la porte. *Anaticula*[2] est le diminutif latin de *anas* « canard », et désigne, par métaphore, un objet offrant une forme coudée, qui rappelle une tête de canard[3].

---

1. Goelzer, p. 269.

2. Employé au sens propre par Cicéron, *Fines*, V, 15 ; et comme nom d'amitié par Plaute, *Asinaria*, III, 3, 163.

3. Beaucoup d'idiomes ont une tendance à se servir de noms d'animaux pour désigner des outils, des ferrures, des boiseries, etc. V., entre autres, Sainéan, *Les noms romans du chien*, p. 22, et Meringer, *Zu französisch* « landier » (*Zeitschrift f. roman. Philol.*, XXX, 415). V. aussi, pour les noms métaphoriques de la porte et de ses ferrures, Funck, *Glossographische Studien* (*Archiv f. lat. Lexicologie*, VIII, 393) : « *anaticula* (en grec κόραξ), *lupus*, *porcellus*, *vermiculus*, Ausdrücke, die sich auf die Türe und ihren Verschluss beziehen ».

Les réflexes romans de *anaticula* sont nombreux : ancien provençal « anadilha » = fermeture (d'après Raynouard, *Lexique roman* II, 77, 2), fr. « anille », sans doute aussi manceau « âneille » = manivelle d'un puits, etc. [1] — On trouve dans la *Cartarum senonicarum appendix* 210, 27 : *per hostium et anatalia visus fuit tradidisset.*

aptum 190, 16, paraît avoir le sens de « jugé convenable, approuvé » ; par conséquent tout différent, comme sémantique, du lat. classique *aptus*, ainsi que de ses réflexes romans, v. fr. « ate » = de bonne humeur, bien serré, bien joint ; catalan « abte » = habile [2].

beneficia 187, 16, « services que l'on se rend mutuellement, preuves d'amitié ». Sénèque, *De beneficiis*, III, 18, définit au contraire *beneficium* « quod alienus det », mais « *officium* esse... earum personarum, quas necessitas suscitat. »

boni homines 189, 3 « jurés, dignitaires des municipalités » ; fréquent dans les textes médiévaux.

caballus 196, 11, pour *equus*, ainsi que dans toutes les langues romanes. On sait que *caballus*, originairement « cheval hongre », employé par Horace, se trouve surtout chez les écrivains de la décadence (Sénèque, Isidore).

casa Dei 190, 28, 30, 191, 10, 16, 17, 18, 29, « monastère » ; survit dans certains noms de lieux « la Chaise-Dieu ».

cedere (*cessisset* 207, 19) « attaquer, assaillir quelqu'un ». V. plus loin, *venire*.

civitas (*civitate* 202, 36, 203, 5) tient lieu de « urbs, oppidum » [3].

commanere (*commanet* 198, 4) au sens de *commoratur* [4] se dit du serf attaché à la glèbe ; fr. « manant », tandis que *commanere*, en lat. classique, n'a que le sens de « rester, rester ensemble ».

---

1. Consulter sur cette famille de mots, Mistral, *Trésor du félibrige*, II, 97, et Behrens, *Zeitschrift f. roman. Philol.*, XIII, 414. — L'étymologie donnée par Du Cange et par M. Zeumer (ἀνατέλλω) est inadmissible.

2. *Romania*, XV, 221.— D'après M. Pirson, *Inscr.*, p. 277, le lat. chrétien *aptus* veut dire « bienveillant ».

3. Cf. Anglade, *Peregrinatio*, p. 111.

4. Cf. Anglade, *ibid.*

commertius 201, 36, désigne les marchandises que l'on vend. Cf. Du Cange, s. v. *commercium* « merx ipsa ». On trouve déjà cette signification chez Pline : *sabulum cum reliquis commerciis militaribus*, XXXV, 47, 3.

condemnare (*condempnare* 197, 24) dans *inquietare nec condempnare non presumatis*, « causer des torts, du préjudice ». La Lex Salica, tit. 71, porte : *condempnare terram*, « ravager la terre ».

condignus (*lectarias condignas* 196, 12) « approprié à, faisant partie de ». — Chez Plaute et chez Aulu-Gelle, *condignus* signifiait « tout à fait digne ».

conlaudare (*conlaudantes* 192, 7) « ceux qui servent de témoins à l'homme prêtant serment » (Du Cange).

consistere (*consistentium* 199, 25) fait fonction de participe présent du verbe *esse* [1].

contractus (*contractu* 202, 24) au sens de « lucrum, quaestus », « gain ». Du Cange interprète *contractum* « comparatum, acquisitum ».

cremare (*cremassent* 202, 20, 206, 2) comme le verbe neutre fr. « brûler » (= être brûlé) ; ne survit, pour le gallo-roman, que dans le provençal *cremar*.

decernere (*decreverunt adfirmare* 190, 19, 206, 11, *ei dare decreverunt* 202, 23, *decrevimus roborare* 201, 23, 202, 28), dans cet emploi, veut encore dire « décider, résoudre » ; mais la signification est fort atténuée, *decernere* n'est pas beaucoup plus qu'un auxiliaire de mode.

decursus (*decursibus aquarum* 199, 15, 203, 36, 204, 14, 205, 25) « cours d'eau » ; ne se trouve que chez les poètes classiques et les prosateurs de très basse époque [2].

defensio (*defensione* 188, 5) synonyme du lat. médiéval *mundiburdium*, « protection ». *Defensore* 202, 31, doit s'expliquer avec Du Cange (s. v. *defensores*) « syndici qui suscipiunt negotia civitatum aut qui eligebantur civium decretis, ut essent qui disciplinae invigilarent ».

---

1. A rapprocher par exemple de : per electionem... pagensium cenomannensium, ibidem per voluntatem Dei consistentium (*Précepte de Childebert III* ; *Scriptores rerum gallicarum et francicarum*, t. IV, p. 678, dipl. 88).

2. V. les exemples réunis par M. Anglade, *Peregrinatio*, p. 113.

delegare (*delegavi*, 191, 10) « donner, céder » [1], et non plus « confier, substituer, charger de quelque chose » comme chez les auteurs latins (Forcellini).

demittere (*demittatis facere* 193, 16). Dans la phrase *ut... ipso* (accus.) *inquietare nec dismanuare non presumatis nec facere demittatis*, ces derniers mots paraissent signifier « que vous ne permettiez pas de le faire » ; *demittatis* serait donc pour *permittatis*.

destinare (*salutem*) 206, 30, 31, « envoyer » ; même signification chez Suétone, Ulpien, Ennodius.

dexter (*dextros* 187, 20) « pas, mesure de distance », fréquent au moyen âge. Cf. le v. fr. « destre », mesure de longueur.

dilecta Dei 202, 4, employé comme substantif [2]. A rapprocher de *Deo sacrata* 202, 5, qui désigne également une religieuse.

directum 192, 4, « le droit », supplante *jus*, comme dans les langues romanes.

dirigere (*direximus* 202, 10) « envoyer ». *Dirigere* ne commence à suppléer *mittere* que vers la fin du IIe siècle [3].

distrahere (*distrahentibus* 196, 34, d'après l'éditeur pour *distringentibus*), de *distringere*, v. fr. « destraindre » [4] ; v. prov. « destregner » = forcer ; mais *distrahendi* 186, 6 (opposé à *comparandi*, acheter) signifie « vendre » comme chez Aulu-Gelle.

domare (*domat infirmitas* 191, 11, *aegritudo* 206, 39) « accabler, épuiser », en parlant des maladies.

domesticus (*domesticis* 197, 18) « fonctionnaires royaux envoyés dans les provinces ». On sait que *domesticus* était le nom des gardes du corps auprès des empereurs romains.

dominus (*domnorum* 198, 36) « des saints ». Cf. les noms de lieux : Dompierre, Dammartin, etc., pour Saint Pierre, Saint Martin.

eligere (*se*) 185, 32, « fixer sa résidence, élire domicile ».

---

1. Cf. Du Cange, s. v. *delegare*.
2. De même chez saint Jérôme (Goelzer, p. 118).
3. Wölfflin, *Archiv f. lat. Lexicographie*, IV, 100. — Cf. Goelzer, p. 268.
4. *Distringere*, chez Grégoire, « gouverner d'une main ferme » (Bonnet, p. 281).

eleemosyna (*aelemosina mea*) semble bien avoir le sens de « mes affaires, mon budget » 206, 39, et celui de « comptes, dépenses » 207, 1. Cette modification sémantique, assez inattendue, manque dans Du Cange. Il faut admettre que *eleemosyna* a pris successivement les sens : argent dépensé pour les pauvres, argent dépensé dans un but quelconque. Cf. le fr. « aumônière », originairement bourse portée à la ceinture et contenant l'argent destiné aux aumônes, puis l'argent destiné à des dépenses quelconques.

elevata (*aelevata caritas* 187, 16), paraît être une faute pour *inlibata*; cf. Marculfe, II, 23, *inter quos caritas inlibata permanserit*.

fatigationis 204, 41, s'entend d'une action juridique. Chez Sulpice-Sévère et Sidoine Apollinaire, le même mot est synonyme de « cavillatio, qua risus causa quempiam fatigamus ».

hostis, 193, 14, est synonyme de « exercitus » comme le v. fr. « ost » et les autres réflexes romans du mot latin.

idoneus (*etunio* 194, 25) c'est-à-dire *idoneo*, est comparable au verbe *etuniare* = *idoneare*, de la Loi des Ripuaires, que Du Cange (s. v. *etuniare*) interprète « legitimum iurique consonum declarare ».

immutare (*inmutare me* 186, 7) « changer d'avis » [1] : un débiteur s'engage à servir son créancier pendant un certain temps et l'on prévoit le cas où ce débiteur se déroberait à cette obligation.

impingere (*inpinxit* 207, 18) « blesser », selon M. Zeumer, p. 207, n° 3 ; v. fr. « empaindre » = heurter, frapper.

inclinare (*in servitio*) 187, 36, « réduire à la servitude, asservir » [2].

infirmare (*infirmasset* 195, 16) au sens neutre « tomber malade », comme le v. fr. « enfermer ».

ingenium (*ingenies nullis* 191, 17), simple synonyme de *modis*; serait intermédiaire, comme signification, entre le lat. *ingenium* et le fr. « engin », réflexe de ce dernier.

innotescere (*innotuimus* 206, 5), « nous avons fait savoir ».

---

1. Le v. fr. « immuer », de *immutare*, signifie « varier, changer », au sens neutre comme au sens actif.

2. Cf. Marculfe, II, 32 et *Loi des Ripuaires*, tit. 57, 1.

Innotesco n'équivaut à « notum facio » que chez Cassiodore (Forcellini).

inquietudo (*inquietudinis* 205, 7) « tracasseries ». *Inquietudo*, dans les dictionnaires, n'est qu'un terme médical. Seuls, les écrivains ecclésiastiques et les jurisconsultes de basse époque l'emploient au sens du fr. « inquiétude » [1].

iunior (*iuniores* 201, 28) dans *iuniores ac successoresque nostros* (Zeumer : lege *vestros*), semble désigner, non pas « ceux qui remplaceront les fonctionnaires », mais « leurs subordonnés ». Du Cange (s. v. *iuniores*) : « quivis inferioris gradus, qui aliis, senioribus scilicet, suberant, ratione dominii, vel iurisdictionis » [2].

laborare 185, 29, 188, 2, « gagner, économiser ».

lucrari (*lucranda* 201, 2) avec *orationem, praedicationem*, veut dire « exercer, pratiquer, se livrer à ». Cette signification ne se retrouve parmi les réflexes romans de * *lucro* (lat. classique *lucror*) qu'en roumain : « lucra ». Les divergences sémantiques sont notables dans les autres réflexes de *lucrare* : ital. des Abruzzes « lucrá » = dévorer, esp. « lograr » = obtenir, etc.

lumen 190, 23, dans *cedo ad lumen vel sacrificio, ad ipsa casa Dei, vel ipso domo Dei... condirgendo*, signifie « le luminaire d'une église, le budget du luminaire ». Les auteurs de basse époque emploient indistinctement *lumen* et *luminare* [3].

mansio (*mansiones*, 201, 5) fréquent dans la latinité gauloise et espagnole de basse époque [4] au sens de son réflexe fr. « maison ».

merces (*mercede*, 205, 8, 11) comme le fr. « merci ».

merere (*minuare mereamus* 185, 25) plutôt « pouvoir » que

---

1. Goelzer, p. 106.

2. On sait que le réflexe fr. de *iunior* est « geindre », aide d'un boulanger. — La loi des Alamans qualifie de *iuniores* les valets d'un berger, d'un cuisinier.

3. Cf. Anglade, *Peregrinatio*, p. 116. — V. aussi de Rozière, I, 20, où il est question d'une fondation, « ad luminaria concinnanda ».

4. Cf. Anglade, *ibid.* — *Mansio*, chez Cicéron, est « l'action de demeurer » ; chez l'agronome Palladius et chez Pline « habitation, résidence » ; chez Suétone « hôtellerie », comme l'esp. « meson ».

« mériter ». Chez Jérôme, Ammien Marcellin, Lampride, Minucius, etc. *mereri* était devenu synonyme de *impetrare, adipisci* [1].

negotiari (*negociante* 189, 4) sens du fr. « négociant ».

norma (*ancillarum Dei*) 199, 1, « groupe de religieuses ». Cf. Du Cange, s. v. *norma*.

obtinere (*obteneat* 194, 23) dans *plu[b]s obteneat me ad habere... quem ipsius lue aut coniuge sua illa ad reddere*, « il est plus juste, plus équitable de, je suis plus autorisé à » ; sens analogue chez les jurisconsultes « être établi, consacré, reconnu ».

originalis (*originalia mancipia* 187, 8) « vos esclaves qui l'ont été de tout temps ». En v. fr. « originel » signifie parfois « de naissance, héréditaire » [2].

peculiare 185, 29, 204, 32, est le pécule de l'esclave, en lat. classique *peculium*, tandis que *peculiaris* désigne, chez les Anciens, « l'esclave qui possède le pécule ».

pertinere ad 200, 26, dans *ad stabilitatem regni nostri in Dei nomine pertinere confidimus*, rappelle **adpertinere*, origine du fr. « appartenir » [3].

pietas 203, 17, « pitié », sens très rare chez les auteurs latins. *Pietas vestra* 205, 14, « votre clémence », sens que l'on trouve, par exemple, chez Suétone.

portus 201, 32, « lieu où l'on vend des marchandises » ; chez Ulpien : « magasin ».

potio (*potiones malas* 195, 5) « de mauvais breuvages ». Transition sémantique entre le lat. *potio* « breuvage » et le roman *potione*, « poison », c'est-à-dire « breuvage considéré toujours comme mauvais ». Cicéron offre déjà *potio* au sens de breuvage empoisonné [4].

---

1. Goelzer, p. 268.

2. De même Cod. Théod. I, 4, 14 : *originales coloni*.— Du Cange : « sergent originel de naissance » (XVIe s.). Cf. le « péché originel. »

3. Cf. Goelzer, p. 329.

4. *Potione* ne prend ce sens péjoratif qu'en français ; encore le v. fr. connaît-il « poison », au sens de « boisson, philtre magique ». Le portugais « poção » = médicament, offre une autre restriction sémantique, de même que *potio* chez Plaute (*Menechmi*, 5, 5), et le fr. savant « potion ».

praecipere (*dum... Deus nobis precepit sano corpore habere* 185, 23) a plutôt le sens de « permittit, concedit ».

praecurrere (*sacramenta*) 194, 16 ; d'après M. Zeumer, pour *percurrere* « prêter serment ».

praesidium (*presidium* 198, 6, 204, 15), « personnel, domesticité », au lieu du sens spécialement militaire que ce mot avait en latin. Il devient l'équivalent du germ. *gasindi*, fréquemment usité en latin du moyen âge. — Chez Grégoire, *praesidium* est presque synonyme de *supellex* « mobilier[1] ».

praestare (*prestat*, 186, 26). Une tâche doit être exécutée par un débiteur insolvable pour le compte de son créancier à condition que : *ratio prestat*. Le sens est donc : « quod ratio permittit, concedit. » — Autre sens de *praesto* : *praestare veniam* 185, 26.

praesumere (passim), « prendre la liberté de ». Cette signification est rare[2] ; il en est de même pour *presumtio*, 206, 39, « hardiesse ».

proferre (*proferendo* 190, 28, *ad altare Domini proferendo vel ad ipso domo Dei condirgendo*), « entretenir ? » si le texte n'est pas fautif.

professor 203, 3. Expliqué par M. Zeumer, dans l'Index du volume, « notarius curiae ».

prolis 206, 29, comme *proles* (Énéide, VI, 763 ; XII, 830), désigne un enfant et non la collectivité des enfants de quelqu'un.

rector 190, 30, 191, 35 : au moyen âge, comme chez Fortunat, « dignitaire ecclésiastique, évêque, curé ».

regimen (*regimini* 205, 8) « protection ». Le lat. classique *regimen* « direction, commandement » est surtout poétique.

relaxare (*relaxavi... ingenuum* 185, 27) « affranchi » ; sens usité chez les Anciens. C'est le v. fr. « relaissier », comme verbe actif : laisser, tenir quitte, dispenser ; comme verbe neutre : cesser, s'arrêter.

requisitio (*requisitione* 206, 12, pour *inquisitione*) « poursuite » (Forcellini et Du Cange, s. v. *requisitio*) ; ce mot se trouve, avec cette acception, dans un précepte royal de 537.

---

1. Bonnet, p. 290.
2. De même chez Sulpice Sévère.

rogare (*rogavi... fieri* 185, 36), « j'ai commandé de faire, j'ai fait faire » ; le v. fr. « rover », de *rogare*, a lui aussi le sens de « ordonner ».

sacrificium (*sacrificio* 190, 23) dans une donation paraît désigner l'entretien des objets du culte : *sacrificium* aurait donc ici sa valeur étymologique : « sacrum facio ».

saeculum 185, 23, équivaut à *tempore* dans *dum... Deus nobis precepit in hunc saeculum sano corpore habere.* La forme demi-savante « siècle » offre souvent ce sens en français.

sanctus (*sanctorum* 200, 23, 205, 12, *sanctos* 205, 11) équivaut à « monasterii ».

sedere 193, 17, « résider, séjourner », comme dans le v. fr. « seoir ».

sperare 197, 23, dans *ipso vel hominis suis, qui per ipso legitimi* (= *legitime*?) *sperare videntur* offre un sens très spécial que M. Zeumer, dans l'Index, essaie de rendre par « dingen, appellare, disceptare ». On dit que les clients *sperant per aliquem* lorsqu'ils se font représenter en justice par quelqu'un [1].

subgerere (*subgerit* 196, 24, *subgessit* 193, 3, *sugerendum* 206, 5) « exposer, rapporter » [2]. Dans le Digeste, *suggerere* veut dire « suggérer, rappeler, conseiller, demander ».

subiungere (*subiungit* 187, 21, 203, 31) « avoisiner ». Dans certaines provinces, comme le Maine, on dit encore « joignants » pour « abornements ».

teloneum (*teleneo* 201, 34) « droit perçu par la douane », v. fr. « tonlieue » [3] ; chez Tertullien, « bureau de douane ».

venire (*contra*) 185, 36, etc., comme le v. fr. « venir contre », « attaquer une donation, un testament ». Mais *super me venit* 192, 4, « il m'assaillit ».

verti (*vertetur* 189, 19) « exister, avoir lieu », dans *maxima discordia vertetur inter illos et illos.* De même *verteretur* 207, 16.

vestitus 194, 22, « possesseur d'un domaine, etc. ».

---

1. Cf. Marculfe, I, 34, et plusieurs chartes citées par Du Cange, s. v. *sperare*.

2. Même signification chez Grégoire de Tours (Bonnet, p. 281).

3. Cf. Cassiodore : *teloneum* = vectigal (Forcellini). — Dans les Hermeneumata d'Einsiedel, τελωνεῖον est « la maison des douaniers », τελώνιον, « la taxe » (*Archiv f. lat. Lexicographie*, XI, 302).

virtus (*virtutis sancto illo* 192, 2, 194, 19, 25, 195, 2) « miracle »[1] comme le v. fr. « vertuz » longtemps conservé dans les interjections : « vertudieu, tudieu ».

CHAPITRE IV

Néologismes latins et mots d'origine barbare[2].

Accolona ? (*acolonarum* 204, 13) compromis entre *accolarum* et *colonorum*, sinon faute de copie.

adiacentia (*adiacentiis* 199, 15) « dépendances d'un domaine », fréquent dans les chartes du moyen âge. C'est le fr. « aisance », d'où le verbe « aaisier » dont « aise » est le verbal, selon l'étymologie de M. Ant. Thomas[3].

aframitum 189, 14. D'un *aframire* variante de *adchramire*, du préfixe *ad*, uni au germanique *hramjan*. Le sens de *adchramire*[4] était « assigner à comparaître » ; v. fr. « aramir », dont les acceptions sont multiples : jurer, attester, accuser, combattre, etc.

amactum 186, 12, 23. Ne se rencontre que dans ce passage ; paraît désigner une monnaie, sans doute de valeur inférieure à celle de la monnaie d'argent[5]. Origine inconnue.

andelangos 207, 6, dans une procuration : *per meos wadios et andelangos*. Signification et origine douteuses. Les traductions « action de tendre la main, gantelet » sont peu vraisemblables, car elles supposent l'aphérèse de *h* (*hand*) dans tous les textes anciens qui présentent *andelangos*. Jacob Grimm, après avoir

---

1. Fréquent chez les écrivains ecclésiastiques ; traduit le grec δυνάμεις (Goelzer, p. 230).

2. Le latin juridique du moyen âge abonde en mots d'emprunt germaniques, souvenirs de l'invasion franque et des institutions féodales. Inutile d'enregistrer des expressions aussi généralement connues que *admallare*, *arribannus*, *frida*, *grafia*, *leodem*, *mannitum*, *mundeburdo*, *sonia*.

3. *Romania*, XXI, 506.

4. *Romania*, III, 124.

5. Zeumer, *Neues Archiv der Gesellschaft fur ältere deutsche Geschichtskunde*, VI, 72, n.

longuement disserté sur ce mot[1], admet la possibilité d'une origine non germanique. Il semble cependant que Zeuss s'avance beaucoup en considérant *andelangos* comme celtique[2] et en pensant y retrouver le thème *ande*, préfixe d'intensité. Tout ce que l'on peut dire est que cette expression était usitée dans les formules de cession et de donation pour exprimer l'abandon symbolique d'une propriété.

apennis, 202, 13. Charte délivrée à l'habitant d'une maison incendiée afin d'attester la perte de ses titres. Probablement variante de *appendix* « ce que l'on suspend ». Des deux exemplaires destinés à remplacer l'acte ou les actes perdus, l'un était remis à la partie intéressée, l'autre affiché dans un lieu public.

aripennis 206, 21, *arpennes* 203, 33, est un souvenir du gaulois, éteint depuis longtemps à l'époque où le Formulaire de Sens fut rédigé : fr. « arpent », esp. « arapende »[3]. Le gallo-roman *arepennis* peut être considéré comme une formation du gaulois *arepos* « charrue ».

colonaticum (*colonatico* 194, 6, 9), condition de *colonus*. Le Code Théodosien connaît *colonatus*.

colonitium (*colonitio* 194, 1), même signification.

condirigere (*condirgendo*, passim). Fréquent dans nos Formules au sens de « colere, frui »[4]. *Condirigere* subsiste dans le prov. « conderger », et le participe passé *condirectum* aboutit, d'après Diez (*Dictionnaire roman* 550) au provençal « codercs » pour « *codrecs » = terre cultivée.

custrix 199, 2, féminin de *custos*. Les langues romanes ne conservent cependant que très peu de formations en *-trix*; pour la langue d'oïl, on ne peut guère citer que *imperatrice* < « empe-

---

1. *Deutsche Rechtsalterthümer*, 2e édit. (1854), p. 196 et suiv. — Cf. Zeumer, p. 207, n.

2. *Grammatica celtica*, 1re éd. (1883), p. 837.

3. Isidore (XV, 15, 4) mentionne *arepennis* comme étant un mot de la Bétique, mais Columelle (V, 1, 6) le donne comme gaulois. — Cf. Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, s. v. *arepennis*.

4. M. Zeumer (*Neues Archiv f. ältere deutsche Geschichtskunde*, VI, 71), considère *condir[i]gere* comme un terme caractéristique des Formules de Sens.

rerriz », et *peccatrice* > « pecherriz »[1]. Presque toujours, ce sont les formes en *-aricia* qui l'ont emporté : pécheresse, chasseresse, etc.

dedominatio (*dedominatione* 190, 25, 195, 17, 196, 18, 199, 4), à côté de *dominatione* 191, 15 doit être un lapsus, bien que cette forme revienne plusieurs fois.

desolvere 189, 24, « payer, acquitter ». Forcellini ne mentionne comme usité que le participe passé *desolutus*.

dinarialis (*dinariale* 190, 1), charte relative à l'affranchissement d'un serf, *iactante denario*.

dismanuare 193, 15, dans *ut... ipso pro hoc inquietare nec dismanuare non presumatis* a été expliqué, quant au sens, « de domo extrahere[2] », variante de *dismannire*, ou « défendre, interdire », « de manu eripere[3] ». Ce serait, dans ce cas, une formation analogue à celle de *amanuensis*, « secrétaire » (a + manus). On trouve fréquemment en lat. médiéval *dismanare* = extrahere (Du Cange).

drapalia 198, 6, « marchandises de drap, étoffes », v. fr. « drapaille », de *drappalia*.

elidiatum 206, 23, « réglé », en parlant d'une affaire, d'un différend. Se trouve dans les textes mérovingiens depuis 680. A première vue, *elidiatum* semble une forme romane de *elitigatum* : *elitigo*, « cesso a lite » a été relevé dans les *Notae Tyronis*, p. 198 (Forcellini). Cependant M. Baist[4] pencherait à voir dans *elidigare*, *eliticare*, une formation de *leudi*, « wehrgeld ». G. Paris[5] explique par *ex* uni à *lëdigare*, verbe d'origine germanique, le v. fr. « eslegier, esligier »[6], qui, d'autre part, avait été expliqué : *elitigare*.

emitor (*emitore* 186, 5), pour *emptore*[7]. Refait sur *emere*, l'influence analogique de *venditore* aidant.

---

1. Nyrop, *Grammaire hist. de la langue fr.*, II, § 419. — Cf. le prov. « emperairitz, trobairitz ».
2. Bignon, apud Du Cange, s. v. *dismanuare*.
3. V. Zeumer, p. 193, n. 4.
4. *Zeitschrift f. roman. Philol.*, XXVIII, 112.
5. *Romania*, XII, 382.
6. Godefroy : « eslegier » = alléger, soulager; « esligier » = payer, dégager.
7. Cf. *adimitio*, pour *ademptio*, dans le *Glossaire latin de Philoxène* (*Archiv f. lat. Lexicographie*, *I*, 32).

fabricaturia 196, 12. A rapprocher de *fabricaturae*, « vases d'or ou d'argent » (Du Cange).

ferbatudo, 192, 6, *forbatudo* 191, 37 (*et ego hodie ipso facio in frodanno et ferbatudo*). Cf. Formules de Tours, 30 : *et ipsum ferrobattudo fecit*, à propos de l'homme tué dans une rixe qu'il avait provoquée, auquel cas le meurtrier est exempté du wehrgeld. — *Frodanno* (ou *frodamio* ?) et *ferbatudo* semblent constituer une ancienne locution allitérante de la langue franque. *Ferbatudo* serait le résultat d'une étymologie populaire pratiquée sur un vocable germanique inconnu, et dans la seconde partie duquel on a cru voir *battutus* [1]. En français, « forbatu » au sens de « interdit », se lit chez Jehan Bodel, *Congés*, 441 [2].

foraticus 201, 34, v. fr. « forage », taxe payée par les tavernières.

fortia (*fortiam* 194, 21), « force, violence ». Remplace *vis* dans les langues romanes [3].

iactivus 189, 10, « celui qui fait défaut en justice » (Du Cange, s. v. *abjectire*.) Le bas-latin dit plus communément *iectivus*.

inexquisita 190, 27, 199, 16, 207, 6, « y comprise, n'étant pas exceptée ».

inmeliorata 191, 14, *inmelioratas* 186, 19. *Meliorare* a été employé par Cassiodore, Ennodius, Ulpien et aussi par saint Jérôme [4].

litemonium 188, 4. Formation hybride, du germanique latinisé *litus* [5] « servus glebae », et du lat. *-monium*, sur le modèle

---

1. En v. fr. et en lat. médiéval, on trouve de nombreuses locutions dans lesquelles *for-* a le sens de « illégalement, faussement » : « forceler » détourner secrètement, « forchargier » charger plus qu'il n'est permis, « forconter » frauder dans un compte, « forfaire » enfreindre, *forconsiliabo* (de Rozière, I, 6, texte de 860). Un *forisbattutus* voudrait dire, non pas « tué illégalement », mais « tué en dehors des conditions ordinaires, sans droit au wehrgeld ». Cf., d'autre part, la formation « courbatu », **curtbattutus*.

2. *Romania*, IX, 246.

3. *Forcium*, pour *fortia*, se lit dans la Loi des Ripuaires, XI, 3 a (*Archiv f. lat. Lexicographie*, III, 135. Cf. *ibid.*, II, 427).

4. Goelzer, p. 173.

5. Identique au *Laeti* de l'empire romain. V. Jacob Grimm (*Deutsche Rechtsalterthümer*, p. 305 et suiv.).

de *matrimonium*, *sanctimonium*, *sacrimonium*, *testimonium*, *vadimonium*. Du Cange interprète ce mot : « obsequium et servitium cui litus erga dominum obnoxius est. »

malicia 206, 32, « mauvais traitements ».

mansuaria 190, 5 (faute pour *mansuarii*). On trouve aussi *mansoarius* (Marculfe, I, 22), « l'habitant du mansum » ; subsiste en piémontais, « mašuver » [1].

maratio (*maratione* 193, 6), pour *marritione*, « empêchement », du lat. médiéval *marrire*, germanique *marrjan*, « vexer, retarder », d'où probablement le v. fr. « marrir » = égarer, perdre, offenser.

mitigo 207, 24 (Lindenbrog : *mitio*). Identique au lat. médiéval *methium*, *mithium* « sponsalitia vel nuptialis donatio » [2], mais cette acception ne conviendrait pas pour notre passage. Il faut plutôt traduire « domaine », ainsi que le propose M. Zeumer pour Marculfe I, 23. Origine douteuse, mais sans doute germanique. Même sens que l'allemand *miethe*, aujourd'hui « loyer », mais autrefois « valeur, récompense » ? Cf., pour cette dernière signification, le vieux-haut-allemand *miata*, *mëta*, l'anglo-saxon *med* et l'anglais *meed*.

natas 197, 3, dans *qualiter mihi gravis necessitas et natas pessimas mihi obpresserunt*. Ce passage a été très discuté. De Rozière, I, 72, considère ici *natas* comme une « corruption » de *nassa* « maille, filet, situation pénible », et compare le fr. « être dans la nasse ». Cette interprétation est forcée. L'édition de Lindenbrog portait *anatas* ; Bignon a conjecturé *infirmitas*. Il est possible en effet que le texte soit altéré. Mais ne pourrait-on pas interpréter *natas* « les circonstances, les conjonctures » ? Cf., d'une part, les locutions latines *e re natâ* [3], *pro re nata* [4], et, d'autre part, la négation espagnole « nada », rien = (*nulla res*) *nata*.

olicis 198, 2. L'Index de M. Zeumer explique ce mot « oli-

---

1. *Romania*, XXX, 612.

2. Cf. la Loi des Lombards, II, 4 : in *methio*, vel *morgengab* dederit. — Grimm, p. 441 : *mêta* und *morgengâb*. — *Grundriss der german. Philol.*, 2e éd., III, 150 : *mithiò, patrocinium*.

3. Térence, *Adelphoe*, III, 1, 18 *e re nata* = ex eo, quod casu accidit.

4. Cicéron, *Ad Atticum* VII, 14 : *pro re nata* = pro praesenti rerum statu.

veta ». Il n'est pas possible cependant de supposer des plantations d'oliviers aux environs de Sens, pays de nos Formules. On trouve dans les provinces septentrionales de la France des noms de lieux Olivet (Mayenne, Loiret, etc.), notés au moyen âge *Olivetum*; ces noms de lieux peuvent indiquer la culture de l'œillette, par étymologie populaire « olivette ». Mais ce n'est là qu'une hypothèse. — Le scribe mentionne *olicis* entre *vineis* et *campis*, termes très usités; il est peu probable qu'on ait voulu prévoir ici des cultures d'œillette, cultures d'importance très secondaire. *Olicis* pourrait être non pas *oliveta* [1], mais *olca*, mot gallo-roman qui est devenu en français « ouche » = terre fertile et enclose.

ostensolia 196, 13, « ustensiles »; semble présenter, comme le mot français, une contamination de *utensilia* avec *usus*.

pagensis (*paginse* 188, 24, *paginsi* 202, 20) « du pays, l'homme du pays ». Le substantif « pays » reproduit *pagensis* [2].

parata (*paradas* 201, 5), pour *paratas*, fréquent dans les textes du moyen âge, « droit de réclamer un gîte », v. fr. « parée ». Cf. l'esp. « parada y fonda » = séjour, relais.

praepatere (*praepatuit... voluntas*) 187, 36, 195, 14, 204, 31, 205, 20. Manière solennelle de dire « j'ai voulu ».

proprendere (*proprisi* 194, 21), ou, selon Du Cange *porprendere*, « invadere, aliquid sua auctoritate capere ».

pulveraticus 201, 34. Nom d'un impôt; en v. fr. « le poudrage » = droit de passage payé pour l'entretien des routes. (Dans Du Cange, s. v. *pulveraticus*, « quodvis tributum »).

rauba 207, 22, « supellex », comme l'ital. « roba » = biens, marchandises, le v. fr. « robe » = pillage, butin, dépouille de guerre, habits. Du vieux-haut-allemand *rouba*, proprement : ce qu'on enlève [3].

---

1. M. Zeumer ne paraît pas avoir soupçonné la difficulté du suffixe dans l'hypothèse d'un *olicis* variante de *olivetis*; le suffixe *-icus* ne s'adapte pas aux noms de végétaux.

2. Cf. Anglade (*Rev. de phil. fr. et prov.*, 1900, p. 153); et aussi Bonnet, p. 197.

3. Dans le français du Centre et de l'Ouest (Orléanais, Maine), le substantif « butin » a subi une modification de sens tout à fait analogue : « mobilier, marchandises ».

redebere (*redibio* 195, 7). On trouve déjà, dans Grégoire de Tours, *redebere*, « devoir »[1].

rodoticus 201, 34, pour *rotaticus*, nom d'un impôt, en v. fr. « le rouaige », prélevé sur les voitures passant sur une route[2]. *-oticus* dans *rodoticus* n'est qu'une faute et ne peut représenter un changement de suffixe. Sans doute, le suffixe *-oticus* n'est pas inconnu en gallo-roman (fr. « farouche », fr. dialectal « annoge, pommeroge », etc.)[3]; mais *-oticus* exprime toujours la manière d'être; *-aticum*, au contraire, s'emploie presque uniquement pour désigner des obligations sociales ou des conceptions abstraites. Il n'y a pas d'échange possible entre ces deux suffixes.

socius (*sotio... fisco*, passim). Du Cange (s. v. *socio fisco*) explique : « Formula... qua res fisco publico adiuncta, aut adiungenda innuitur. »

sodes 196, 12. D'après M. Ant. Thomas[4], *sodes*, dans ce passage et dans plusieurs autres Formules ainsi que dans la Loi salique, désigne « le porc », d'un type latin *sōtem* ou *sutem*. Le substantif « seu, sou » = toit à porcs, remonte à *sudem*.

usare 191, 13, 32, 199, 28, « faire usage de ». Inconnu du lat. classique, *usare* a suppléé, en roman, le verbe *uti*.

vendita (*vinditas* 201, 33, 35) « droit de vente ». C'est le fr. « vente », l'hispano-portugais « venta », ce dernier ayant pris le sens de « lieu où l'on vend, hôtellerie ».

wadios 207, 6. Tiré du germanique *wadjan*, fr. « gager », dont « gage » est le verbal. L'adoption de ce mot a dû être facilitée par l'analogie du lat. *vas, vadis*, d'où **vadium*. Le résultat normal de *wadjan*, en français, eût dû être « *gagir », les verbes germaniques faibles passant d'ordinaire à la conjugaison en *-ire*.

---

1. Bonnet, p. 197.

2. Code Théod., *De cursu publico*, VIII, 5 : *angaria pro rotarum tritura*.

3. V. Meyer-Lübke, II, §§ 360 et 483; et Horning, *Zeitschrift f. roman. Philol.*, XXI, 449.

4. *Essais de philologie fr.*, p. 386. M. Ant. Thomas renvoie particulièrement à *Legum sectio* V, 5, 17, 23, 175, 196.

CONCLUSION

L'ensemble d'observations qui précède permet-il de reconnaître dans le texte des Formules de Sens l'influence marquée du gallo-roman, tel qu'on le parlait au VIII^e^ siècle ?

La grande majorité des faits que nous avons relevés, abstraction faite des fautes matérielles, nous paraît déceler l'influence de la langue vulgaire, sans caractériser spécialement telle ou telle région du domaine néo-latin. L'aspiration omise (ou employée hors de propos), l'usage du passif composé (*sit conservatus*), la disparition des formes déponentes (*preco*), la proposition infinitive remplacée par la proposition avec *quod*, *eo quod* ou *quia*, la présence de mots « vulgaires » tels que *caballus*, *colappus*, *directum*, *fortia*, *usare*, ou de mots d'emprunt germaniques comme *marrjan* (dans *maratione*), *rouba* (dans *rauba*), *wadjan* (dans *wadios*), ces graphies, ces flexions, ces constructions, ces vocables se retrouvent dans toutes les langues romanes d'Occident[1].

Certains faits de phonétique ou de morphologie nous montrent les mots latins parvenus à un stade qu'ils n'ont guère dépassé en italo-roman ou en hispano-roman et qu'ils atteignirent en gallo-roman à l'époque des plus anciens monuments de la langue. Des nominatifs comme *cautione*, *subprestitis*, des adjectifs féminins comme *sacramentale*, le verbe *posso*, se liraient aussi bien dans un texte latin d'Italie que dans un texte latin des Gaules ; la sonorisation de *t* intervocalique et l'assibilation de *ti* dans *pedicione*, *palacium*, les nominatifs pluriels *vestros*, *cartas Senicas*, *natas* (au sens de *res ?*) pourraient également se trouver dans un monument du latin d'Espagne. Ces

1. Cf., pour le latin vulgaire, Bonnet, p. 40, n. 3.

vulgarismes ne démontreraient pas avec précision l'origine française des Formules, s'il y avait doute sur cette origine.

La transcription fréquente de *ē* par *i* et de *ō* par *u*, caractéristique, dit M. Meyer-Lübke, du latin mérovingien[1], constituerait un indice plus sûr. On reconnaîtrait aussi un texte rédigé en France à l'usage fréquent du pronom personnel devant le verbe, à celui de la préposition *apud* au lieu de *cum*, à la présence de termes latins et germaniques oubliés dans les pays romans autres que le nôtre (*adiacentia*, fr. « aisance », *adimplere*, v. fr. « aemplir », *aframitum*, v. fr. « arami », *congaudere*, v. fr. « conjoïr », *elidiatum*, v. fr. « esligié », *sodes*, v. fr. et fr. dialectal « sou »), et peut-être aussi à des modifications sémantiques.

La moisson serait plus riche si, au lieu d'une compilation juridique, nous avions eu à dépouiller un récit de voyage, une narration historique, la vie d'un religieux. Les œuvres de ce genre se rapprochent davantage de la langue parlée que le style à la fois barbare et solennel des Formules mérovingiennes.

La langue des Formules de Sens est, en somme, et comme nous l'avons dit dans l'Introduction, un latin officiel qu'on ne parlait pas dans les circonstances ordinaires de la vie, fort différent, par conséquent, du *sermo cottidianus* de l'époque impériale. Ce latin officiel est assurément très incorrect, même si nous prenons comme terme de comparaison le latin de saint Jérôme ou celui de Grégoire de Tours; mais ses incorrections sont dues autant à la préoccupation chez l'auteur de paraître savant qu'à l'influence de la langue parlée.

---

1. *Grundriss der roman. Philol.*, I², 461.

INDEX

DES MOTS ROMANS ET GERMANIQUES

ab (provenç.), 64, n. 4.
ab (v. fr.), 63, n. 1.
abte (catalan), 79.
aemplir (v. fr.), 76.
aisance, aise (fr.), 87.
aïurea (roum.), 42.
alques (v. fr.), 33, n. 3.
alubre (esp.), 42.
anadilha (vieux provenç.), 79.
âneille (fr. du Maine), 79.
anille (fr.), 79.
appartenir (fr.), 84.
appo (ital.), 64, n. 4.
aramir (v. fr.), 87.
arapende (esp.), 88.
arban (v. fr.), 17.
arme (fr.), 45.
arpent (fr.), 88.
assai (ital.), 41.
ate (v. fr.), 79.
aujourd'hui (fr.), 43.
aumônière (fr.), 82.
butin (fr.), 92, n. 3.
casa (ital.), 64, n. 4.
la Chaise-Dieu (nom de lieu fr.), 79.
cive (fr.), 2, n. 3.
cobola, cópola (ital.), 9, n. 3.
codercs (prov.), 88.
colpo (ital.), 12, n. 1.
conderger (prov.), 88.
conjoïr (v. fr.), 77.
courbatu (fr.), 90, n. 1.
cremar (prov.), 80.
dehors (fr.), 42.
démoda (piémontais), 7, n. 1.
dépenser (fr.), 8, n. 2.
destraindre (v. fr.) 81.
destre (v. fr.), 81.
destregner (vieux-prov.), 81.
drapaille (v. fr.), 89.
empaindre (v. fr.), 82.
en (fr.), 40.
enfermer = tomber malade, (v. fr.), 82.
engin (fr.) 82
enton (esp.), 43, n. 3.
escontra (esp.), 39, n. 5.
eslegier, esligier (v. fr.), 89.
Esteban (esp.), 12, n. 1.
Estèbe (prov.), 12. n. 1.
fétu (fr.), 6.
fistuga (ital.), 6.
forage (v. fr.), 90.
forbatu, (v. fr.), 90.
forceler (v. fr.), 90, n. 1.
forchargier (v. fr.) 90, n. 1.
forconter (v. fr), 90, n. 1.
forfaire (fr.), 90, n. 1.
Francor, li reis (v. fr.), 26.
gasindi (vieux-haut-allem.), 85.
geindre (fr.), 83, n. 2.
gire (ital.), 2.
Giuseppe (ital.), 12, n. 1.
hoydia (esp.), 43.
hramjan (germanique), 87.
immuer (v. fr.), 82, n. 1.

indietro (ital.) 43, n. 3.
înainte (roum.) 43, n. 2.
innanzi (ital.), 43, n. 2.
jeis (prov.), 10.
joignants (fr. du Maine), 86.
lagarto (esp.), 29.
lendemain (fr.), 43, n. 3.
leudi (germanique), 89.
lograr (esp.), 83.
lucra (roumain), 83.
lucrá (ital. des Abruzzes), 83.
maison (fr.), 83.
malement (v. fr.), 40.
manant (fr.), 79.
marrjan (germanique), 91.
mašuver (piémontais), 91.
med (anglo-saxon), 91.
meed (anglais), 91.
merci (fr.), 83.
merlo (ital.), 29.
meson (esp.), 83, n. 4.
mëta (vieux-haut-allem.), 91.
metant, de « metre », (v. fr.), 18.
miata (vieux-haut-allem.), 91.
miethe (allem.), 91.
moine (fr.), 5, n. 2.
monje (prov.), 5, n. 2.
molt (v. fr.), 63.
morgue (prov.), 5, n. 2.
nada (esp.), 91.
négociant (fr.), 84.
o, od (v. fr.) 64, n. 4
oggidí (ital.), 43.
orecchio (ital.), 29.
originel (v. fr.), 84.
ost (v. fr.), 82.
ouche (fr.), 92.
parada (esp.), 92.
parée (v. fr.), 92.
pays (fr.), 92.
peggio, peggiore (ital.), 34.
pire, pis (fr.), 34.
plaisir (fr.), 2, n. 3.
poção (portugais), 84, n. 4.
poeie (v. fr.), 37, n. 1.
poruec, pruec (v. fr.), 67, n. 1.
posso (ital.), 37.
poteva (ital.), 37, n. 1,
poudrage (v. fr.), 92.
pris (fr.), 2 n. 1.
quecs (provenç.), 33, n. 4.
relaissier (v. fr.), 85.
remembrer (v. fr.), 77.
rien (fr.), 62.
roba (ital.), 92.
robe (v. fr.), 92.
rouaige (v. fr.), 93.
rouba (vieux-haut-allem.), 92.
rover (v. fr.), 86.
sceverare (ital.), 4.
se (ital., v. fr.), 3, n. 1.
seoir (v. fr.), 86.
seu, sou (v. fr. et dialectal), 93.
sevrer (fr.) 4.
sons, sont (v. fr.), 37.
tonlieue (v. fr.), 86.
Usted (esp.), 73, n. 4.
veguer (esp.), 14.
venta (esp.), 93.
vertuz (v. fr.), 87.
viguier (v. fr., vieux-provençal), 14.
vins (fr.), 2, n. 1.
wadjan (germanique), 93.
zampogna (ital.), 12, n. 1.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

TABLE DES OUVRAGES CONSULTÉS VII

AVANT-PROPOS IX

PREMIÈRE PARTIE. PHONÉTIQUE.

CHAPITRE PREMIER. — Les voyelles toniques 1

CHAPITRE II. — Les voyelles atones 4

CHAPITRE III. — Quelques cas de syncope, d'aphérèse, d'épenthèse et de svarabhakti 10

CHAPITRE IV. — Les consonnes.

1. Consonnes labiales 11
2. Consonnes dentales 12
3. Consonnes palatales 14
4. Consonnes nasales 16
5. Consonnes liquides 16
6. Consonne aspirée 16

CHAPITRE V. — Redoublement et simplification des consonnes. 17

CHAPITRE VI. — Assibilation 18

CHAPITRE VII. — Assimilation et dissimilation 19

CHAPITRE VIII. — Accidents des consonnes. Cas de métathèse, d'aphérèse et d'épenthèse 20

DEUXIÈME PARTIE. — MORPHOLOGIE ET SUFFIXES.

CHAPITRE PREMIER. — Première déclinaison 21

CHAPITRE II. — Deuxième déclinaison 23

CHAPITRE III. — Troisième déclinaison 26

CHAPITRE IV. — Quatrième et cinquième déclinaisons 28

CHAPITRE V. — Confusion entre les déclinaisons 29

CHAPITRE VI. — Le pronom.

1. Pronom personnel 30
2. Pronom démonstratif 31

3. Pronom possessif 32
4. Pronom relatif et indéfini 33
Chapitre VII. — Gradation des adjectifs 34
Chapitre VIII. — Conjugaison active (verbes transitifs et intransitifs) 34
Chapitre IX. — Remarques sur la conjugaison de quelques verbes 36
Chapitre X. — Conjugaison passive 37
Chapitre XI. — Conjugaison déponente 38
Chapitre XII. — L'adverbe.
1. Adverbes de manière 39
2. Adverbes de lieu 42
3. Adverbes de temps 42
Chapitre XIII. — Les suffixes 44

Troisième Partie. — SYNTAXE.

Chapitre premier. — Le genre 45
Chapitre II. — Les cas 46
Chapitre III. — Les pronoms.
1. Pronom personnel 49
2. Pronom démonstratif 49
3. Pronom possessif 50
4. Pronom relatif 51
Chapitre IV. — Les temps.
1. Parfait de l'indicatif 51
2. Futur de l'indicatif 52
3. Futur antérieur et parfait du subjonctif 53
4. Présent du subjonctif 53
5. Imparfait du subjonctif 53
6. Plus-que-parfait du subjonctif 54
7. Concordance des temps 54
Chapitre V. — Les modes.
1. Confusion de l'indicatif et du subjonctif dans le discours direct 54
2. Les modes après les conjonctions 55
3. Les modes après *videri* 56
4. Emploi de l'infinitif 57
5. Emploi des participes 57
6. Emploi du gérondif 58
Chapitre VI. — Les verbes auxiliaires 58

Chapitre VII. — Le régime du verbe 60
Chapitre VIII. — La négation et l'adjectif *ullus, nullus* 61
Chapitre IX. — L'adjectif indéfini 62
Chapitre X. — Les prépositions 63
Chapitre XI. — Les conjonctions 67

Quatrième Partie. — STYLE ET VOCABULAIRE.

Chapitre premier. — Remarques sur le style 72
1. Emploi du superlatif 73
2. Emploi de substantifs abstraits comme termes honorifiques 73
3. Interpellation directe et changement de personne 74
4. Rime et allitération 74
5. Pléonasme 75
6. Expressions théologiques 75
Chapitre II. — Mots latins rares et employés uniquement par les auteurs de la décadence 76
Chapitre III. — Mots latins ayant subi des modifications sémantiques 78
Chapitre IV. — Néologismes latins et mots d'origine barbare .. 87

Conclusion 94

Index des mots romans et germaniques 97

Vu et lu.

Nancy, le 15 janvier 1910.

Le Doyen de la Faculté des Lettres,

B. AUERBACH.

Vu et permis d'imprimer.

Nancy, le 17 janvier 1910.

Le Recteur de l'Académie,

Ch. ADAM

Correspondant de l'Institut.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

ADDENDA ET CORRIGENDA

Page 6, 3e alinéa, lignes 5 et 6; la fin de la phrase doit être lue : pour *e* protonique que pour la même voyelle accentuée.

P. 13, 6e al., l. 8; au lieu de : Formulus, lire : Formules.

P. 24, 7e al., l. 2. — La graphie *iactivos* pour *iactivus* peut s'expliquer par les habitudes des scribes, qui tenaient à éviter le voisinage des deux *v* dans IACTIVVS. Cf. *servos* pour *servus*, dans les mss. des classiques latins.

P. 25, note 1, l. 2; au lieu de : *fllies*, lire : *filies*.

P. 43, 12e al., l. 2; au lieu de : acceptation, lire : acception.

P. 44, note 1, l. 3; au lieu de : au XIe s. *Gaiacum*, lire : au XIe s. *Giacum*.

P. 51, 1er al., l. 2; au lieu de : *sna*, lire : *sua*; l. 3, au lieu de : *snisque retoribus*, lire : *suisque rectoribus*.

P. 69, 6e al., l. 5 et 6; au lieu de : *adtemperaverimus*, lire : *adtemptaverimus*.

P. 75, 9e al., l. 2; au lieu de : *in*, lire : *se*.

P. 88, n. 2; au lieu de : (1883), lire : (1853).

P. 91, 3e al., l. 3. — En v. fr., *mansuarius* semble avoir fourni « masuier », dont le sens était : « tenancier d'une maison pour laquelle il payait un cens annuel; procureur d'un couvent; économe qui a soin de la maison; maraîcher » (Godefroy).

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS